8694

SBN
586885
Palat XLIII 9 4 (2)

MÉMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV.

Digitized by Google

8694

SDN
586885
Palat XLIII 94

MÉMOIRES

DE LA

MINORITÉ

DE

LOUIS XIV.

MÉMOIRES

DE LA

MINORITÉ

DE

LOUIS XIV.

Corrigés & augmentés de pluſieurs choſes fort conſidérables, qui manquent dans les autres Editions.

Avec une Préface nouvelle, qui ſert d'Indice & de Sommaire.

Par M. le Duc D. L. R.

TOME II.

A TREVOUX,

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

MEMOIRES
DE
M. D. L. R...

La prison des Princes.

LE Roi avoit accordé la paix au Parlement de Paris, & à tous ceux qui avoient pris son parti en l'année 1649. & la plus grande part des peuples l'avoit reçue avec trop de joye, pour laisser lieu d'appréhender qu'on les pût porter une seconde fois à la troubler. Le Cardinal Mazarin raffermi par la protection de Mr. le Duc

d'Orléans, & de Monſieur le Prince, commençoit à ne plus craindre les effets de la haine publique, & ces deux Princes ſe promettoient, qu'il auroit une reconnoiſſance proportionnée à ſes obligations & à ſes promeſſes. Monſieur le Duc d'Orléans en attendoit les effets ſans inquiétude, content de la part qu'il avoit aux affaires, & des eſpérances qu'on donnoit à l'Abbé de la Riviere, de le faire Cardinal. Mais Monſieur le Prince n'étoit pas ſi aiſé à ſatisfaire; ſes ſervices paſſés, & ceux qu'il venoit de rendre avec tant de ſuccès au ſiége de Paris, portoient bien loin ſes prétentions, & elles commençoient à embarraſſer le Cardinal.

La Cour étoit encore à Compiegne, & quelques raiſons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit ſe réſoudre à y retourner, de peur d'expoſer ſa

perſonne à la furie d'un peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animoſité contre lui. Il falloit néanmoins ſe déterminer à quelque choſe, & s'il lui paroiſſoit dangereux de ſe fier à ſes ennemis, il ne l'étoit pas moins de témoigner de les craindre. Dans ces irréſolutions, où perſonne n'oſoit lui donner conſeil, & où il n'en pouvoit prendre lui-même, Monſieur le Prince crut que pour achever ſon ouvrage, il devoit aller à Paris, afin que ſelon la diſpoſition où il trouveroit les eſprits, il eût l'avantage d'y ramener la Cour ou de la porter à prendre d'autres meſures. En effet, il y fut reçu, comme il avoit accoûtumé de l'être au retour de ſes plus glorieuſes campagnes. Cet exemple ayant raſſuré le Cardinal, on ne balança plus pour retourner à Paris: Monſieur le Prince y accompagna le Roi, & en arrivant au Palais

Royal, la Reine lui dit publiquement, qu'on ne pouvoit assez reconnoître ses services, qu'il s'étoit glorieusement acquité de la parole qu'il lui avoit donnée de rétablir l'autorité du Roi, & de maintenir Mr. le Cardinal. Mais la fortune changea bien-tôt ces paroles en des effets contraires.

Cependant Monsieur le Prince étoit dans une liaison particuliere avec Mr. le Duc d'Orléans; il avoit essayé de l'établir par les extrêmes déférences, qu'il avoit affecté de lui rendre durant la guerre, & il les continuoit encore avec le même soin: mais il ne garda pas longtemps de semblables mesures avec le Cardinal Mazarin; & bien qu'il ne fût pas encore résolu de rompre ouvertement avec lui, il fit assez connoître par des railleries piquantes, & par une opposition continuelle à ses avis, qu'il le croyoit peu

digne de la place qu'il occupoit, & qu'il ſe repentoit même de la lui avoir conſervée. On attribue cette conduite à des motifs bien differens; mais il eſt certain, que le premier ſujet de leur méſintelligence avoit commencé durant la guerre de Paris, où Monſieur le Prince crut, que le Cardinal vouloit adroitement rejetter ſur lui la haine des peuples, en le faiſant paſſer pour l'auteur de tous les maux qu'ils avoient ſoufferts : de ſorte que ce Prince crut en devoir uſer ainſi envers le Cardinal, pour regagner dans l'opinion du monde ce qu'il y avoit perdu par la protection qu'il avoit donnée à un homme ſi généralement haï, en l'empêchant de ſortir du Royaume, & de céder à ſa mauvaiſe fortune. Outre que ſe ſouvenant de l'abattement que le Cardinal avoit montré pendant les derniers déſordres, il fut perſuadé,

qu'il ſuffiſoit de lui faire peur, & de le mépriſer, pour lui attirer de nouvelles affaires, & pour l'obliger de recourir de nouveau à lui, avec la même dépendance que par le paſſé. Il s'imagina peut-être encore ſur le bon traitement que la Reine lui avoit fait à Saint Germain, qu'il ne lui ſeroit pas impoſſible de lui faire appercevoir les défauts du Cardinal, & de s'établir auprès d'elle après l'y avoir détruit. Enfin, quelles que fuſſent les véritables cauſes de ce changement, Mr. le Prince réſolut de ſe reconcilier avec les *Frondeurs*, croyant ne pouvoir mieux lever les impreſſions, que le monde avoit priſes contre lui, qu'en ſe liant avec des gens dont les peuples épouſoient aveuglément les affections & les ſentimens.

Le nom de *Frondeurs* avoit été donné du commencement à ceux du Parlement, qui étoient oppoſés

aux volontés de la Cour ; mais depuis le Duc de Beaufort, le Coadjuteur de Paris, le Marquis de Noirmoutier & Laigues, s'étant joints à cette cabale, s'en rendirent les Chefs, auſquels ſe joignirent après Madame de Chevreuſe, & Mr. de Châteauneuf, avec leurs amis. On crût que Mr. le Prince n'eut jamais intention de ſe mettre à leur tête contre la Cour, mais ſeulement de regagner, comme j'ai dit, l'eſprit des peuples, de ſe rendre par-là redoutable au Cardinal, & de faire par ce moyen ſa condition plus avantageuſe avec lui. Juſques-là il avoit paru irréconciliable avec Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville ; & même dans le Traité de paix de Paris il s'emporta contre eux avec une aigreur extrême, ſoit que ce fût pour faire ſa Cour, ou par un ſentiment de vengeance, pour s'être ſéparés de lui.

Outre cela, il fut directement contraire au rétabliſſement de ſon frere & de ſon beau-frere dans leurs Gouvernemens ; & par une très-méchante politique, il s'oppoſa à l'intention qu'on eût à la Cour de donner le Mont-Olimpe & Charleville à Monſieur le Prince de Conti, & le reſtraignit à accepter Damvilliers.

Ce procédé extraordinaire parut auſſi rude à ce Prince & à Madame de Longueville qu'il l'étoit en effet, & dans cet embarras ils chargerent tous deux le Prince de Marſillac, fils aîné du Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute leur confiance, d'écouter les propoſitions que l'Abbé de la Riviere principal Miniſtre de Monſieur le Duc d'Orléans, leur fit faire par le Marquis de Flamarin, ſçavoir ; Que Son Alteſſe Royale entreroit dans leurs interêts contre Monſieur le Prince ;

que Mr. le Prince de Conti auroit l'entrée au Conſeil avec Damvilliers pour Place de ſureté ; & que lui & le Duc de Longueville ſeroient rétablis dans les fonctions de leurs charges, pourvû que Mr. le Prince de Conti renonçât au Cardinalat en faveur de l'Abbé de la Riviere. Cette affaire fut conclue à l'heure même par le Prince de Marſillac, qui la trouvoit d'autant plus avantageuſe à ce Prince, qu'étant déja réſolu de changer de condition, il ne perdoit rien en renonçant à la prétention d'être Cardinal, & qu'il obtenoit par le moyen de Monſieur tout ce que la Cour lui refuſoit. Et ce qui étoit encore plus conſidérable, c'étoit qu'en liant l'Abbé de la Riviere par ſon plus grand interêt, il attachoit par le même moyen Mr. le Duc d'Orléans à ſoûtenir en tout temps & en toutes rencontres Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville.

Ce Traité conclu, ſans que Mr. le Prince y eût aucune part, lui fit bien-tôt ſouhaiter de ſe reconcilier avec ſon frere & ſa ſœur. Pour montrer qu'il entroit ſincerement dans les interêts de ſes proches, il prit prétexte d'éclater contre le Cardinal, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont-de-l'Arche, après le lui avoir promis; ce qui réjouït infiniment les *Frondeurs*. Mais ſoit que Mr. le Prince ne pût ſe fier à eux, ou qu'il ne voulût pas être long-temps mal à la Cour, il ſe raccommoda dans huit jours avec Mr. le Cardinal, qui lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs*, qui s'emporterent contre lui, ſans garder aucunes des meſures qu'ils devoient à ſon mérite & à ſa qualité; car ils ſe plaignirent publiquement, que ce que Monſieur le Prince venoit de faire, étoit une ſuite des mêmes

artifices, dont il s'étoit déja ſervi pour les ſurprendre. Ils renouvellerent l'affaire de Noiſi près de Saint Germain, où Madame de Longueville avoit été quelque temps, & où Monſieur le Prince de Conti & le Duc de Longueville l'étant allé voir, le Duc de Rets & le Coadjuteur s'y rendirent ſous prétexte de viſiter auſſi cette Princeſſe; mais en effet, pour les porter, comme ils firent, à ſe lier avec les *Frondeurs*. Ils ſoûtenoient que Mr. le Prince avoit ſçû tout ce traité, & qu'il avoit pris avec eux les mêmes engagemens que ſes proches; & ajoûtoient que la ſuite avoit bien fait voir qu'il ne leur avoit donné ſa parole (a), que pour les pouvoir plus facilement ſacrifier aux inte-

(a) *Ils diſoient qu'il avoit donné parole à Brouſſel & à Longueil de ſe mettre à la tête des* Frondeurs.

rêts & à la haine du Cardinal. Ces bruits ſemés dans le monde, y faiſoient quelque impreſſion, & le peuple recevoit toutes celles qui lui venoient des *Frondeurs*, ſans les éxaminer. Ainſi, Mr. le Prince ſe vit abandonné dans un inſtant de tout ce qui s'étoit joint à lui contre le Cardinal, excepté de ſa famille, qui ne lui fut pas inutile par la conſidération où Madame de Longueville ſe trouvoit alors, à cauſe de l'opinion qu'on avoit de ſon ambition & de ſa fermeté & encore plus de ſa haine déclarée contre le Cardinal, qui pour ces raiſons gardoit bien plus de meſures avec elle qu'avec ſes freres.

Il arriva en ce temps-là une querelle particuliere, qui fut ſur le point de renouveller la générale. Le Duc de Beaufort croyant que le Marquis de Jarzay, & d'autres gens dépendans du Cardinal,

avoient affecté de le morguer aux Tuilleries pour perſuader que ſon crédit parmi le peuple étoit fini avec la guerre, il ſe réſolut de leur faire un affront public. Un ſoir qu'ils ſoupoient enſemble dans le jardin de Renard, il y alla avec beaucoup de gens, chaſſa les violons, renverſa la table & les plats avec tant de déſordre & de confuſion, que le Duc de Candale, Bouteville, St. Meſgrin & pluſieurs autres qui étoient du ſouper, coururent fortune d'être tués, & Jarzay y fut bleſſé par des domeſtiques du Duc de Beaufort. Toutefois cette affaire n'eut pas les ſuites qu'elle devoit avoir vraiſemblablement. Pluſieurs d'entre ceux qui avoient part à cette offenſe, firent appeller le Duc, mais il ne crut pas les devoir ſatisfaire dans une conjoncture comme celle où il ſe trouvoit. Mr. le Prince y prit les intérêts de

la Cour & ceux du Cardinal avec la même chaleur qu'il avoit eue dans les autres temps ; mais le Cardinal perdant aiſément le ſouvenir des bienfaits de Mr. le Prince, conſervoit celui des mécontentemens qu'il en avoit reçûs ; & ſous prétexte d'un raccommodement ſincere, il ne perdit point d'occaſion de ſe prévaloir avec induſtrie de ſa trop grande confiance. Ayant donc pénétré que les deſſeins de Mr. le Prince ne tendoient qu'à lui faire peur ; comme j'ai déjà dit ; il crût le devoir entretenir dans cette penſée, en affectant de témoigner de le craindre pour pouvoir venir à bout avec moins de ſoupçon du projet qu'il faiſoit contre ſa liberté. Dans cette vûe, tous ſes diſcours & toutes ſes actions faiſoient paroître ſon abattement ; il ne parloit que d'abondonner les affaires, & de ſortir du Royaume,

& les choſes paſſerent ſi avant qu'il convint de ne plus donner de Gouvernemens de Province, de Charges dans la Maiſon du Roi, ni d'Offices de la Couronne ſans l'approbation de Mr. le Prince, de Mr. ſon frere, & de Mr. & de Madame de Longueville, à qui l'on rendoit auſſi compte de l'adminiſtration des Finances. Ces promeſſes ſi étendues, & données en termes généraux, faiſoient tout l'effet qu'il pouvoit déſirer. Elles éblouiſſoient Mr. le Prince & tous ſes amis; elles confirmoient le monde dans l'opinion, qu'on y avoit conçûe de la crainte du Cardinal: elles faiſoient même déſirer ſa conſervation à ſes propres ennemis, croyant trouver mieux leurs avantages dans la foibleſſe de ſon miniſtére, que dans un Gouvernement plus ferme & mieux réglé. Enfin, il gagnoit par là avec beaucoup

d'adreſſe tout le temps qui lui étoit neceſſaire pour tous les deſſeins qu'il pourroit former contre Mr. le Prince.

Mais pendant qu'il donnoit toutes les démonſtrations publiques de vouloir entrer, non-ſeulement dans les ſentimens de Mr. le Prince, mais encore dans tous les interêts de ſes amis, il y étoit ſous main directement contraire, ainſi qu'il le montra dans une rencontre, qui ſe préſenta, où Mr. le Prince obtint pour la Maiſon de la Rochefoucault le même rang (a), qui avoit été accordé à celle de Montbazon, & à quelques autres. Car le Cardinal fit demander par Mr. le Duc d'Orléans une pareille grace pour (b) celle d'Albret, & ſuſcita en même temps une aſſemblée de Nobleſſe pour s'y

(a) *Le tabouret pour la Princeſſe de Marſillac.*

(b) *Pour Madame de Pons.*

oppoſer (a). Enfin, ſoit qu'il en craignît véritablement les ſuites, ou qu'il en fît le ſemblant, il aima mieux révoquer ce qu'on avoit déja fait en faveur des Maiſons de Foix, de Rohan & de Luxembourg, que de maintenir ce que Mr. le Prince avoit obtenu pour celle du Prince de Marſillac. Tout cela aigriſſoit bien Monſieur le Prince, mais ne lui faiſoit rien ſoupçonner de ce qui alloit éclater contre lui : & bien qu'il fût mal ſatisfait du Cardinal, il ne prenoit toutefois aucunes meſures pour le perdre, ni pour s'empêcher d'être perdu ; & il eſt certain que juſqu'à ſa priſon, jamais ſujet n'a été plus ſoumis que lui à l'autorité du Roi, ni plus dévoué aux interêts de l'Etat ; mais le malheur de la France, & le ſien propre, le

(a) *Cette aſſemblée ſe tint chez le Maréchal de l'Hôpital, & fut ſuivie de la révocation des tabourets accordés depuis la Régence.*

contraignirent bien-tôt à changer de ſentiment.

Le traité de mariage du Duc de Mercœur, fils aîné du Duc de Vendôme avec une des Niéces du Cardinal Mazarin en fut une des principales cauſes, & renouvella toute l'aigreur qui ſembloit être aſſoupie entre ce Miniſtre & Mr. le Prince. Il y avoit donné les mains devant la guerre de Paris, ſoit qu'il n'en eût pas prévû les ſuites, ou que par une trop grande déférence pour la Cour, il n'eût oſé témoigner à la Reine, qu'il les prévoyoit: mais enfin, Madame de Longueville ennemie de la Maiſon de Vendôme, craignant que les prétentions de rang du Duc de Longueville ne fuſſent troublées par l'élevation du Duc de Mercœur, ſe ſervit des premiers momens de ſa réconciliation avec ſon frere, pour lui faire connoître que ce ma-

riage ſe faiſoit directement contre leurs communs interêts, & que le Cardinal laſſé de porter le joug qu'il venoit de s'impoſer, voudroit prendre de nouveaux appuis pour ne dépendre plus de lui, & pour pouvoir manquer impunément à ſes engagemens, & à la reconnoiſſance qu'il lui devoit. Monſieur le Prince fut aiſé à perſuader là-deſſus, & il le fut encore davantage à promettre à Mr. le Prince de Conti, & à Madame de Longueville, qu'il ſe joindroit à eux, pour empêcher ce mariage, quoiqu'il eût promis à la Reine d'y conſentir, comme je viens de dire. Je ne ſçai ſi ce fut par cette raiſon, qu'il vouloit que les premieres difficultés vinſſent de la part de Monſieur ſon frere; ou ſi ce fut pour retarder de quelques momens la peine qu'il avoit à ſe déclarer contre les ſentimens de la Reine: mais enfin, on ſçût bien-tôt,

qu'il ne pouvoit approuver cette alliance ; & dès-lors auſſi le Cardinal réſolut de ſe venger de lui, & d'avancer le deſſein de l'arrêter. Il y rencontroit de grands obſtacles, qu'il falloit néceſſairement ſurmonter : la liaiſon particuliere de Mr. le Duc d'Orléans & de Mr. le Prince, cultivée par les ſoins de l'Abbé de la Riviere, en étoit un très-conſidérable ; on ne pouvoit diviſer ces deux Princes, ſans ruïner cet Abbé, & ſans perſuader en même temps à Monſieur le Duc d'Orléans que Monſieur le Prince avoit manqué à ſon devoir envers lui, en quelque choſe aſſez conſidérable, pour lui faire naître le deſir de le voir périr. Et ce crime imaginaire n'étoit pas ſi facile à ſuppoſer. Il falloit encore ſe reconcilier avec les *Frondeurs*, & que ce fût par un traité ſi ſecret, que Monſieur le Prince n'en pût avoir de ſoupçon. Le peuple & le

Parlement le devoient ignorer auſſi ; car autrement les *Frondeurs* ſe ſeroient rendus inutiles à la Cour, & auroient perdu leur crédit, qui n'étoit fondé que ſur l'opinion qu'avoit le peuple qu'ils étoient irréconciliables avec le Cardinal. Je ne puis dire ſi ce fut ſon habileté, qui lui fit inventer les moyens qu'on employa contre la liberté de Mr. le Prince ; mais au moins je puis aſſurer qu'il ſe ſervit adroitement de ceux que la fortune lui préſenta, pour vaincre les difficultés qui s'oppoſoient à un deſſein périlleux. Enfin un nommé Jolly, créature du Coadjuteur de Paris, fournit alors de la matiere à tous les déſordres qui ont ſuivi.

Parmi les plaintes générales qui ſe faiſoient contre le Gouvernement, le Corps des Rentiers de l'Hôtel de Ville de Paris paroiſſoit le plus animé. On voyoit tous les jours un nombre de bonnes familles

réduites à la derniere néceſſité, ſuivre le Roi & la Reine dans les rues & dans les Egliſes, pour demander juſtice contre la dureté des Surintendans, qui prenoient tout leur bien. Quelques-uns s'en plaignirent au Parlement, & entr'autres ce Jolly y parla avec beaucoup de chaleur contre la mauvaiſe adminiſtration des Finances. Et il arriva que lendemain allant au Palais pour cette même affaire, on tira quelques coups de piſtolet dans le carroſſe où il étoit, dont néanmoins il ne fut pas bleſſé. On ne put découvrir l'auteur de cette action, & il eſt difficile de juger ſi la Cour la fit faire pour punir Jolly, ou ſi les *Frondeurs* la firent eux-mêmes de concert avec lui, pour avoir un ſujet d'émouvoir le peuple & de faire une ſédition. D'autres on crû, que ce furent des ennemis dudit Jolly, qui avoient voulu lui faire

plus de peur que de mal. Mais quelque deſſein qu'on ait eu en cette rencontre, elle fut auſſi-tôt répandue dans Paris, comme un effet de la cruauté du Cardinal; & la Boulaye qui étoit attaché au Duc de Beaufort, parut en même temps au Palais, demandant juſtice au Parlement de cet attentat contre la liberté publique. Peu de gens furent perſuadés que ſon zele fut auſſi déſintereſſé, qu'il le vouloit faire croire, & peu auſſi ſe diſpoſerent à le ſuivre: ainſi le tumulte ne fut ni violent ni de longue durée. La préſence de la Boulaye fit croire avec quelque vraiſemblance, que ce qui s'étoit paſſé, étoit un artifice des *Frondeurs*, pour intimider la Cour, & pour s'y rendre néceſſaires; mais j'ai ſçû depuis d'un homme digne de foi à qui la Boulaye l'a dit, que dans le moment qu'il y eut quelque apparence de ſédition dans l'affaire de Jol-

ly, le Cardinal lui donna un ordre d'aller au Palais, d'y paroître emporté contre la Cour, d'entrer dans les ſentimens du peuple, de ſe joindre à tout ce qu'il voudroit entreprendre, & (ce qui eſt horrible à penſer) de tuer Monſieur le Prince, s'il paroiſſoit pour appaiſer l'émotion : mais le déſordre finit trop-tôt, pour donner lieu à la Boulaye d'éxécuter un ſi infame deſſein, ſi ce qu'il a dit, eſt vrai.

Cependant ſoit que les eſprits factieux du peuple ne fuſſent pas entierement appaiſés, ou que la crainte du châtiment les fit raſſembler le ſoir même une ſeconde fois, pour chercher les moyens de s'en garantir ; ou ſoit encore plus vraiſemblablement que le Cardinal dans la vûe d'arrêter Monſieur le Prince, voulût auparavant le rendre irréconciliable avec les *Frondeurs*, & que pour en venir plus facilement à bout,

bout, crût devoir les faire paroître coupables du crime que je viens de dire : il lui fit écrire, le ſoir même que le Conſeil ſe tenoit au Palais Royal, un billet par Servien, qui lui donnoit avis que la ſédition du matin avoit été ſuſcitée par les *Frondeurs*, pour attenter à ſa perſonne ; qu'il y avoit encore une aſſemblée dans l'Iſle du Palais, vis-à-vis du cheval de bronze pour le même deſſein ; & que s'il ne donnoit ordre à ſa ſureté, il couroit un grand danger. Monſieur le Prince fit voir cet avis à la Reine, à Mr. le Duc d'Orléans, & à Mr. le Cardinal, qui en parut encore plus ſurpris que les autres. Enfin, après avoir conſulté ce qu'on devoit faire pour en ſçavoir la vérité, il fut réſolu que ſans expoſer la perſonne de Monſieur le Prince à aucun danger, on remeneroit par le pont-neuf ſes gens & ſon carroſſe, comme s'il étoit dedans ;

ce qui fut éxécuté. Quand le carroſſe fut devant le cheval de bronze, des inconnus y tirerent quelques coups de mouſqueton, & bleſſerent un laquais du Comte du Duras, qui étoit monté derriere. La nouvelle en fut auſſi-tôt portée au Palais-Royal, & Monſieur le Prince demanda juſtice au Roi & à la Reine contre les *Frondeurs*. Le Cardinal ſe ſurpaſſa lui même en cette occaſion; ſon ſoin & ſon zele ſemblerent aller encore plus loin que celui des plus proches parens, & des plus paſſionnés amis de Monſieur le Prince. Il crût d'autant plus aiſément que le Cardinal prenoit ſes interêts avec chaleur, qu'il lui ſembloit qu'il étoit de ſa prudence de ne pas perdre une ſi favorable occaſion de s'acquitter aux dépens de ſes anciens ennemis, de ce qu'il devoit à la protection qu'il avoit reçûe de

Monſieur le Prince contre tout le Royaume. Ainſi aidant à ſe tromper lui même, il recevoit l'empreſſement du Cardinal, comme une marque de ſon amitié & de ſa reconnoiſſance, bien que ce ne fût qu'un pur effet de ſa haine ſecrette, & du deſir d'acheminer plus ſurement ſon entrepriſe.

Cependant les *Frondeurs*, voyant naître contre eux une ſi prompte & ſi dangereuſe accuſation, crûrent d'abord que c'étoit un concert de Monſieur le Prince & du Cardinal pour les opprimer. Ils témoignerent de la fermeté dans cette rencontre; & bien qu'on fît courir dans le monde, que Monſieur le Prince ſe porteroit à toute ſorte de violence contre eux, néanmoins le Duc de Beaufort, ſans s'étonner de ce bruit, alla chez le Maréchal de Grammont, où Monſieur le Prince ſoupoit; & quelque ſurpriſe qu'on eût

de ſon arrivée, il y paſſa le reſte du ſoir, & parut le moins embarraſſé de la Compagnie. Le Coadjuteur & lui employerent tous les moyens qu'ils pûrent auprès de Monſieur le Prince & de Madame de Longueville, pour leur prouver leur innocence; & le Marquis de Noirmoutier propoſa même de leur part au Prince de Marſillac, de s'allier de nouveau à toute la Maiſon de Condé contre le Cardinal. Mais Mr. le Prince, qui n'étoit pas moins aigri par le peu de reſpect qu'ils lui avoient gardé dans tout ce qu'ils lui avoient publié de l'affaire de Noiſi, que parcequ'il croyoit qu'ils avoient eu deſſein de l'aſſaſſiner, ferma l'oreille à leurs juſtifications. Et Madame de Longueville fit la même choſe, animée par l'interêt de ſa Maiſon, & plus encore par le reſſentiment particulier qu'elle avoit contre le Coadjuteur, pour avoir

donné des avis & des conſeils contre elle au Duc ſon mari.

Les choſes ne pouvoient plus demeurer dans les termes, où elles étoient alors, & il falloit ou que Monſieur le Prince ſe fît juſtice lui-même du conſentement de la Cour, ou qu'il la demandât au Parlement. Le premier parti étoit trop violent, & il ne convenoit pas au deſſein caché du Cardinal; & l'événement de l'autre étoit trop long & trop douteux. Néanmoins comme l'intention du Cabinet étoit de mettre l'affaire entre les mains du Parlement, pour mortifier Monſieur le Prince par le retardement, & par le déplaiſir de ſe voir aux pieds des Juges, dans la condition de ſuppliant auſſi-bien que ſes ennemis, le Cardinal ne manqua pas de prétextes apparens, pour l'y conduire adroitement, & pour avoir ainſi tout le temps dont il avoit beſoin. Il lui

repréſenta que ce ſeroit renouveller la guerre civile, que d'attaquer les *Frondeurs* par d'autres voyes, que celles de la juſtice, qui devoit être ouverte à tous les criminels; que l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit de trop grand poids, pour être décidée ailleurs qu'au Parlement, & que la conſcience & la dignité du Roi ne permettoient pas d'employer d'autres moyens; que l'attentat étoit trop viſible pour être difficile à vérifier; qu'un tel crime méritoit un grand exemple, mais que pour le donner ſurément, il falloit garder les apparences, & ſe ſervir au moins des formes ordinaires de la juſtice. Monſieur le Prince ſe diſpoſa ſans peine à ſuivre cet avis, ſe confiant en la bonté de ſa cauſe, & plus encore en ſon crédit, dont il prétendoit ſe ſervir en tout cas, ſi le ſuccès de l'autre ne répondoit pas à ſon attente. Il fit donc ſa plainte au

Palais ſelon les formes ordinaires, & dans tout le cours de cette affaire le Cardinal eut le plaiſir malicieux de le conduire lui-même dans tous les piéges qu'il lui avoit tendus. Cependant le Duc de Beaufort & le Coadjuteur demanderent d'être reçûs à ſe juſtifier, & cela leur ayant été accordé, les deux partis quitterent pour un temps les autres voyes, pour ſe ſervir ſeulement de celles du Palais. Mais Monſieur le Prince connut bien-tôt par la maniere dont les *Frondeurs* ſoûtenoient leurs affaires, que leur crédit y pouvoit balancer le ſien; il ne pénétroit pas néanmoins dans la diſſimulation du Cardinal, & malgré les impreſſions que lui en donnoient Madame ſa ſœur & quelques-uns de ſes amis, il croyoit toûjours que le Cardinal agiſſoit de bonne-foi. Les choſes demeurerent quelques jours en ces termes, & l'aigreur augmentoit de

tous les côtés : les amis de Mr. le Prince, & ceux des *Frondeurs*, les accompagnoient tous les jours au Palais, & les choſes ſe maintenoient ainſi avec plus d'égalité, qu'on n'en devoit attendre entre deux partis, dont les Chefs étoient ſi inégaux. Mais enfin le Cardinal eſperant de recouvrer ſa liberté en l'ôtant à Mr. le Prince, jugea qu'il étoit temps de s'accommoder avec les *Frondeurs*, & que ſans craindre de leur donner un moyen de ſe reconcilier avec Mr. le Prince, il pouvoit en ſureté leur offrir la protection de la Cour, & prendre enſemble des meſures contre lui. Monſieur le Prince en fournit même alors un prétexte aſſez plauſible ; car ayant ſçû que Madame de Longueville ménageoit ſecrettement, & depuis quelque temps, le mariage du Duc de Richelieu & de Madame de Pons, il les mena à Trie, & voulut autori-

ſer cette cérémonie de ſa préſence, & prit ſi hautement la protection des nouveaux mariés contre leurs proches (a), que le Cardinal n'eut pas de peine à donner un ſens criminel à toute cette conduite, & à perſuader que les ſoins que Mr. le Prince & Madame de Longueville avoient pris pour ce mariage, regardoient moins l'établiſſement de cette Dame, que le deſſein de s'aſſurer du Havre dont ſon mari étoit Gouverneur ſous l'adminiſtration de la Dame d'Aiguillon ſa tante. Le Cardinal trouva moyen d'aigrir auſſi Mr. le Duc d'Orléans, ſur ce

(a) *C'eſt que Madame d'Aiguillon, qui vouloit marier le Duc de Richelieu, ſon neveu, avec une des niéces du Cardinal, prétendoit faire caſſer le mariage de Madame de Pons, quoiqu'elle fût de condition très-égale au jeune Duc, & veuve de l'aîné de la Maiſon d'Albret. Elle s'appelloit du Vigean.*

que Mr. le Prince ne lui avoit rien dit de ce mariage ; & puis il prit des meſures avec Madame de Chevreuſe, qui ſe ſervant habilement de l'occaſion, lui propoſa d'abord tout ce dont il n'avoit oſé ſe découvrir le premier à elle contre la liberté de Mr. le Prince. Ils en convinrent en général, mais les particularités de ce traité furent ménagées par Laigues, que ce Prince avoit déſobligé ſans ſujet, quelque temps auparavant, & qui en avoit toûjours conſervé depuis un profond reſſentiment. Il eut alors l'avantage de régler les conditions de la priſon de Mr. le Prince, & de montrer combien il importe aux perſonnes de ce rang, de ne réduire jamais ceux qui ſont au-deſſous d'eux à la néceſſité de ſe venger. Mais il reſtoit encore un obſtacle difficile à ſurmonter, c'étoit de faire entrer Mr. le Duc d'Orléans dans le

deſſein de perdre Mr. le Prince, vû la confiance aveugle qu'il avoit depuis vingt ans aux conſeils de l'Abbé de la Riviere, qui avoit tant d'interêt de s'y oppoſer. Madame de Chevreuſe ſe chargea de vaincre cette derniere difficulté; & pour en venir à bout, elle ſe plaignit à Mr. le Duc d'Orléans du peu de ſureté qu'il y auroit déſormais à prendre des meſures particulieres avec lui; que toutes ſes paroles étoient rapportées par l'Abbé de la Riviere à Mr. le Prince & à Madame de Longueville, & que s'étant livré à eux de crainte d'être troublé à Rome dans ſa prétention du chapeau, il les avoit rendus arbitres du ſecret & de la conduite de ſon maître. Elle lui perſuada même, qu'il étoit entré avec eux dans toute la négociation du mariage de Madame de Pons; & que toutes choſes ſe faiſoient tellement

de concert enſemble, que Madame la Princeſſe la Mere n'avoit aſſiſté avec tant de chaleur Mademoiſelle de Saugeon dans le deſſein qu'elle avoit d'être Carmelite, que pour éloigner cette fille de la préſence & de la confiance de Mr. le Duc d'Orléans, & pour empêcher qu'elle ne lui fit remarquer la conduite de l'Abbé de la Riviere, & ſa dépendance aveugle de la Maiſon de Condé. Enfin Madame de Chevreuſe ſçût ſi bien aigrir Mr. le Duc d'Orléans & contre Mr. le Prince, & contre la Riviere, qu'elle le rendit dès lors capable de toutes les impreſſions, & de tous les ſentimens qu'on lui voulut donner.

Le Cardinal de ſon côté, renouvella artificieuſement au Duc de Rohan une propoſition, qu'il lui avoit faite autrefois, pour engager Mr. le Prince à prétendre la charge de Connétable, à quoi il n'avoit

jamais voulu entendre, pour éviter de donner jalouſie à Mr. le Duc d'Orleans. Et bien que Mr. le Prince la rejettât cette ſeconde fois, par la même conſidération, le Cardinal ſçût tellement ſe prévaloir des conférences particuliéres qu'il eût ſur ce ſujet avec le Duc Rohan, qu'il leur donna toutes les apparences d'une négociation ſecrete, que Mr. le Prince ménageoit avec lui ſans la participation de Mr. le Duc d'Orleans (a), & en quelque

(a) *Le Cardinal*, dit Mr. le Prince dans un de ſes Manifeſtes, *qui prévoyoit bien que Mr. le Duc d'Orleans étoit pour demander l'épée de Connétable; afin de ſe conſerver dans la Majorité du Roi la principale fonction de ſa Lieutenance Générale, employa ſes artifices ordinaires, pour m'engager à la pourſuivre; partie pour nous commettre tous deux dans la demande de cette Charge; partie pour en tirer de moi quelque récompenſe. Encore me la fit-il offrir par le Duc Rohan, à condition que je cedaſſe à ſon Neveu Mancini*

façon contre ſes ſentimens. De ſorte que ce Duc ayant reçû toutes ces impreſſions, & voyant un procedé qui lui paroiſſoit tout enſemble peu ſincere & peu reſpectueux de la part Mr. le Prince, il ſe crût dégagé de tout ce qu'il lui avoit promis, & conſentit dès l'heure, ſans balancer, au deſſein de le faire arrêter priſonnier.

Le jour qu'ils choiſirent pour l'éxécution, fut celui du premier Conſeil. Ils reſolurent auſſi de s'aſſurer du Prince de Conti & du Duc de Longueville, croyant remedier par là à tous les déſordres,

tout ce que je prétendois ſur l'Amirauté, ou que je lui donnaſſe le bâton de Grand-Maître. Si cette épée devoit être ſi préjudiciable à l'Etat entre mes mains, & me donner moyen de paſſer d'un état particulier à la Royauté, m'en devoit-il faire la propoſition, & s'obliger lui-même de la faire agréer à S. A. R. pour les interêts de laquelle je refuſois d'y entendre?

que pouvoit produire une telle entrepriſe. Depuis quelque temps, ces Princes, à l'inſtance de Madame de Longueville, avoient évité de ſe trouver tous trois enſemble au Palais-Royal, & ils le faiſoient bien plus par complaiſance pour elle, que par aucune perſuaſion que cette conduite fût neceſſaire à leur ſûreté. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent reçû pluſieurs avis de ce qui étoit à la veille de leur arriver; mais Mr. le Prince y faiſoit trop peu de réfléxion pour s'en ſervir, & les recevoit même quelque fois avec une raillerie aigre, évitant d'entrer en matiére pour n'avouer pas qu'il avoit pris de fauſſes meſures. De ſorte que ſes plus proches parens & ſes amis craignoient de dire leurs ſentimens là-deſſus. Néanmoins le Prince de Marſillac, (que l'on nommera déſormais le Duc de la Rochefaucault, à cauſe de la mort

de ſon pere, arrivée en ce même temps) voyant les divers procedés de Mr. le Duc d'Orleans envers les *Frondeurs*, & envers Mr. le Prince, dit à Mr. le Prince de Conti le jour qu'il fut arrêté, que la Riviere étoit aſſurément gagné de la Cour, ou perdu auprès de ſon Maître, & qu'ainſi il n'y avoit pas un moment de ſûreté à la Cour pour Mr. le Prince, & pour lui. Et le jour d'auparavant, il dit à la Mouſſaye que le Capitaine de ſon quartier lui étoit venu dire, qu'on l'avoit envoyé querir de la part du Roi, & qu'étant dans la Galerie du Palais-Royal, Monſieur le Tellier lui avoit demandé, ſi le peuple n'approuveroit pas que le Roi fît quelque action éclatante pour rétablir ſon autorité : à quoi l'autre répondit, que pourvû qu'on n'arrêtât point Mr. le Duc de Beaufort, il n'y avoit rien à quoi l'on ne con-

ſentût. Sur cela, le Capitaine vint trouver le Duc de la Rochefoucault, & lui dit qu'on vouloit perdre Mr. le Prince, & que de la façon qu'il voyoit prendre les meſures, ce devoit être dans très-peu de temps. La Mouſſaye promit de le dire, mais Mr. le Prince dit qu'il ne lui en a jamais parlé. Cependant le Cardinal ajoûte la raillerie à tout ce qu'il préparoit contre Mr. le Prince, lui diſant, qu'il vouloit ce jour même lui ſacrifier les *Frondeurs*, & qu'il avoit donné les ordres pour faire arrêter le nommé des Coucheres, qui étoit le principal auteur de la ſédition de Jolly, & qui commandoit ceux qui attaquerent ſon carroſſe ſur le Pont-neuf; mais que dans la crainte que les *Frondeurs* ſe voyant ainſi découverts, ne fiſſent quelque effort, pour le retirer des mains de l'Officier qui le devoit mener au Bois de

On voulut arrêter en même temps le Duc de la Rochefoucault & la Mouſſaye, & l'on envoya Mr. de la Vrilliere porter un ordre à la Ducheſſe de Longueville, d'aller trouver la Reine au Palais-Royal, où l'on avoit deſſein de la retenir; mais le Duc de la Rochefoucault la fit réſoudre de partir à l'heure même, & d'aller en diligence en Normandie, pour engager le Parlement de Rouen, & la Normandie, de prendre le parti des Princes, & pour s'aſſurer des amis & des Places du Duc ſon mari, & du Havre de Grace. Le Duc de la Rochefoucault l'accompagna en ce voyage; mais cette Princeſſe, après avoir eſſayé inutilement de gagner le Parlement, ſe retira à Dieppe, qui ne lui ſervit de retraite que juſqu'à la venue de la Cour, qui fut ſi prompte, & la preſſa de telle ſorte que pour ſe garantir d'être

arrêtée par les bourgeois de Dieppe, & par Pleſſis-Belliere, qui y étoit allé avec des troupes de la part du Roi, elle fut contrainte de s'embarquer, & de paſſer en Hollande pour aller à Stenay, où le Maréchal de Turenne s'étoit retiré dès la priſon des Princes. Le Duc de la Rochefoucault partit de Dieppe cinq ou ſix jours devant la Ducheſſe de Longueville, & s'en alla dans ſon Gouvernement de Poitou, pour y diſpoſer les choſes à la guerre, & pour eſſayer avec les Ducs de Bouillon, de St. Simon, & de la Force de renouveller les mécontentemens du Parlement, & de la ville de Bordeaux, & de les obliger à prendre les interêts de Mr. le Prince, puiſque les Manifeſtes de la Cour ne lui imputoient pas de plus grands crimes, que d'avoir protegé hautement les interêts de Bordeaux.

Pour ce qui eſt des raiſons qui ont obligé le Cardinal à arrêter Mr. le Prince, je ſuis perſuadé, qu'il n'y en a point eu de bonne (a); & que toutes les régles de la Politique étoient contre ce deſſein-là, comme les évenemens l'ont fait voir. Outre que juſque-là Mr. le Prince n'avoit pas même été ſoupçonné de la moindre penſée contre l'Etat. Je crois donc, que non ſeulement le Cardinal a voulu être par là le maître de la Cour; mais encore qu'il n'a pû ſouffrir la maniere aigre, & mépriſante avec laquelle le Prince de Condé le traitoit en public, afin de regagner dans le monde, ce que leur reconciliation lui avoit ôté. Il faiſoit la même choſe dans les Conſeils particuliers pour le détruire dans l'eſprit de la

(a) Cauſſa periculi, non crimen ullum ſed gloria viri. *In Agricola.*

Reine, & y prendre le poſte qu'il y occupoit. Enfin, l'aigreur augmentant entre Mr. le Prince & lui, il ſe hâta de le perdre pour ne lui pas donner le temps de ſe reconcilier avec les *Frondeurs*. Il conduiſit ſi adroitement cette affaire, que le Prince de Condé crût non ſeulement que les préparatifs, que l'on faiſoit pour l'arrêter, regardoient les *Frondeurs*; mais même dans cette vûe-là, il donna lui-même les ordres pour ſe faire conduire plus ſûrement en priſon. La choſe fut éxécutée d'un conſentement ſi général des peuples, que la Ducheſſe de Longueville étant retirée, ſans être connue, dans une maiſon particuliere, pour attendre les choſes neceſſaires pour partir, vit allumer les feux de joye, & paroître les autres marques de la réjoüiſſance publique pour la détention de ſes freres & de ſon mari.

L'autorité de la Cour ſembloit plus affermie que jamais par la priſon des Princes, & par la reconciliation des *Frondeurs*. La Normandie avoit reçû le Roi avec une ſoumiſſion entiere, & les Places du Duc de Longueville s'étoient rendues ſans réſiſtance. Le Duc de Richelieu fut chaſſé du Havre; la Bourgogne fit comme la Normandie; Bellegarde, le Chateau de Dijon, & St. Jean de Laune, imiterent les Places de Mr. de Longueville; le Duc de Vendôme fut pourvû du Gouvernement de Bourgogne; le Comte d'Harcourt de celui de Normandie; le Maréchal de l'Hôpital de celui de Champagne & de Brie; le Comte de St. Aignan de celui de Berry; Montrond (a) ne fut pas donné, parce qu'il n'y avoit point de Garniſon; celles de

(a) *Place forte en Berry.*

de Clermont & de Damvilliers ſe révolterent; & Marſin qui commandoit l'armée de Catalogne, fut arrêté priſonnier, & perdit Tortoſe, dont il étoit Gouverneur. Il n'y eut que Stenay ſeul, qui demeura dans le parti des Princes. Preſque tous leurs amis voyant tant de malheurs, ſe contenterent de les plaindre, ſans ſe mettre en devoir de les faire ceſſer.

La Princeſſe de Condé, & le Duc d'Anguien étoient par ordre du Roi à Chantilly; la Ducheſſe de Longueville & le Maréchal de Turenne s'étoient retirés à Stenay; le Duc de Bouillon à Turenne; le Duc de la Rochefoucault à Verteuil en Angoumois; le Duc de St. Simon à Blaye, & le Duc de la Force à la Force. Ces Meſſieurs-là témoignerent d'abord un zele égal pour Mr. le Prince; & lorſque les Ducs de Bouillon & de la Roche-

foucault firent le projet de la guerre de Guienne, le Duc de St. Simon, à qui ils en donnerent avis, offrit de recevoir Mr. le Duc d'Anguien dans ſa Place; mais quand ils furent près de commencer la guerre, il manqua tout net à ſa parole; & le Duc de la Force qui avoit de moindres engagemens dans le parti, prit des prétextes pour ne ſe pas déclarer. Le Duc de la Rochefoucault qui n'avoit point de Places dans ſon Gouvernement, ni de troupes, fut néanmoins le premier qui prit les armes. Et jugeant de quelle importance il étoit au parti de faire voir qu'on prenoit les armes, non-ſeulement pour la liberté de Mr. le Prince, mais encore pour la conſervation de celle de ſon fils, il envoya Gourville à Madame la Princeſſe Douairiere qui étoit releguée à Chantilly, & gardée par un Exempt, auſſi-bien que Madame la

Princeſſe, ſa belle-fille, pour lui dire l'état des choſes, & lui faire comprendre que la perſonne de Mr. le Duc d'Anguien étant expoſée à toutes les rigueurs de la Cour, il falloit l'en garantir, pour le rendre un des principaux inſtrumens de la liberté de Monſieur ſon pere; que pour ce deſſein, il étoit néceſſaire, que lui & Madame ſa mere ſe rendiſſent ſecretement à Brezé en Anjou, où le Duc de la Rochefoucault offroit de les aller prendre avec cinq cents Gentilshommes pour les mener à Saumur, ſi le deſſein qu'il avoit ſur cette Place réuſſiſſoit; ou en tout cas, pour les conduire à Turenne, où le Duc de Bouillon ſe joindroit à eux pour les accompagner à Blaye, en attendant que lui & le Duc de Saint Simon euſſent achevé de diſpoſer le Parlement de Bordeaux à les recevoir. Quelque avantageuſe que fût cette propoſi-

tion, il étoit néanmoins mal-aiſé de prévoir ſi elle ſeroit ſuivie ou rejettée par Madame la Princeſſe Douairiere, dont l'humeur inégale, timide & avare, étoit peu propre à entreprendre, & à ſoutenir un tel deſſein. Toutefois, bien que le Duc de la Rochefoucault fût incertain du parti qu'elle prendroit, il fut contraint cependant de ſe tenir en état d'éxécuter ce qu'il avoit envoyé propoſer, & d'aſſembler ſes amis ſous un prétexte, qui ne fît rien connoître de ſon intention, afin d'être prêt à partir dans le temps de l'arrivée de Gourville, qu'il attendoit à toute heure. Il crût n'en pouvoir prendre de plus ſpécieux que celui de l'enterrement de ſon pere, dont la cérémonie ſe devoit faire à Verteuil, l'une de ſes maiſons. Il convia pour cet effet toute la Nobleſſe des Provinces voiſines, & manda à tout ce qui pou-

voit porter les armes dans ſes terres, de s'y trouver ; de ſorte qu'en très-peu de temps, il aſſembla plus de deux mille chevaux & huit cent hommes de pied. Outre ce corps de Nobleſſe & d'Infanterie, Beins Colonel Allemand ayant promis de ſe joindre à lui avec ſon régiment, le Duc de la Rochefoucault, ſe vit en état d'éxécuter en même temps deux deſſeins conſidérables pour le parti qui ſe formoit : l'un étoit celui qu'il avoit envoyé propoſer à Madame la Princeſſe Douairiere, & l'autre étoit de ſe ſaiſir de Saumur. Ce Gouvernement avoit été donné à Guitault après la mort du Maréchal de Brezé, pour récompenſe d'avoir arrêté Mr. le Prince. C'eſt une Place qui ſe pouvoit rendre très-importante dans une guerre civile, étant ſituée au milieu du Royaume, & ſur la riviere de Loire entre Tours & Angers. Un Gentil-

homme nommé de Mons y commandoit ſous le Maréchal de Brezé, & ſçachant que Cominges, neveu de Guitault y alloit avec des ordres du Roi, & menoit deux mille hommes de pied, pour l'aſſiéger s'il refuſoit de ſortir, il différa ſous des prétextes qu'il prit de remettre la Place entre les mains de Cominges, & manda cependant au Duc de la Rochefoucault, qu'il l'en rendroit maître, & qu'il prendroit ſon parti, s'il vouloit y mener des troupes. Le Marquis de Jarzay offrit auſſi de ſe jetter dans la Place avec ſes amis, & de la défendre, pourvû que le Duc de la Rochefoucault lui promît par écrit de le venir ſecourir dans le temps qu'il lui avoit marqué. Le Duc accepta & ſigna ces conditions d'autant plus volontiers que les deux deſſeins dont je viens de parler, convenoient enſemble, & ſe pouvoient éxécuter en même temps. Dans cette vûe, le même

Duc fit aſſembler toute la Nobleſſe, qui étoit venue à la cérémonie de l'enterrement de ſon pere, & leur dit: qu'ayant évité d'être arrêté priſonnier à Paris avec Monſieur le Prince, il ſe trouvoit peu en ſureté dans ſes terres, qui étoient environnées de gens de guerre, qu'on avoit affecté de diſperſer tout autour ſous le prétexte du quartier-d'hyver, mais en effet, pour le pouvoir ſurprendre dans ſa maiſon: qu'on lui offroit une retraite aſſurée dans une Place voiſine, & qu'il demandoit à ſes véritables amis de l'y vouloir accompagner, laiſſant aux autres la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Pluſieurs parurent embarraſſés de cette propoſition, & prirent divers prétextes pour ſe retirer. Le Colonel Beins fut un des premiers qui lui manqua de parole, mais il y eut ſept cent Gentilshommes qui lui promirent de le ſuivre

avec ce nombre de cavalerie, & avec l'infanterie qu'il avoit tirée de ſes terres. Gourville l'étant venu joindre ſur la route de Saumur, lui rapporta que Madame la Princeſſe avoit approuvé ſon conſeil; mais qu'étant obligée de garder bien des meſures pour la Cour, il lui falloit du temps & beaucoup de précautions pour éxécuter un deſſein dont les ſuites étoient ſi grandes; qu'elle étoit peu en état d'y contribuer de ſon argent, & que tout ce qu'elle pouvoit faire alors, étoit de lui envoyer vingt mille livres. Le Duc de la Rochefoucault voyant ſon premier deſſein retardé, ſe réſolut de continuer celui de Saumur; mais bien qu'il y arrivât huit jours devant la fin du temps que le Gouverneur lui avoit promis de tenir, il trouva néanmoins la capitulation faite, & que Jarzay n'avoit point éxécuté ce dont il étoit convenu avec

lui, desorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Il défit dans sa marche quelques compagnies de cavalerie des troupes du Roi, & étant arrivé chez lui, il congédia la Noblesse qui l'avoit suivi, & en repartit bien-tôt après, parce que le Maréchal de la Meilleraye marchant à lui avec toutes ses troupes, il fut contraint de se retirer à Turenne chez le Duc de Bouillon, après avoir jetté dans Montrond cinq cent hommes de pied & cent chevaux qu'il avoit levés & armés avec une diligence extrême. En arrivant à Turenne, le Duc de Bouillon & lui eurent nouvelle que Madame la Princesse avoit suivi le conseil qu'on lui avoit donné de partir secretement de Montrond avec le petit Duc d'Anguien, & qu'elle venoit à Turenne pour être de-là menée par eux à Bordeaux, où ils avoient beaucoup d'amis disposés à

les recevoir. Mais ils ſçurent auſſi que le Duc de Saint Simon ayant reçu des lettres de la Cour, & ſçachant la priſe de Bellegarde, n'étoit pas dans les mêmes ſentimens, & que ce changement ſoudain avoit refroidi tous les amis de Bordeaux, qui juſques-là avoient paru les plus zélés pour les interêts de Mr. le Prince. Néammoins Langlade, dont le Duc de Bouillon s'étoit ſervi dans cette négociation, les ayant raffermis avec beaucoup de peine & d'adreſſe, il revint en donner avis au Duc de Bouillon, qui aſſembla trois cent Gentilshommes de ſes amis, pour aller recevoir Madame la Princeſſe, & le Duc de la Rochefoucault manda les ſiens, qui arriverent à Turenne au nombre de trois cent, conduits par le Marquis de Sillery, bien que le Maréchal de la Meilleraye les menaçât de les faire piller par ſes troupes, s'ils al-

loient trouver ce Duc. Outre ſes amis, le Duc de Bouillon leva mille deux cent hommes d'infanterie de ſes terres, & ſans attendre le Marquis de Sillery, ils marcherent ainſi vers les montagnes d'Auvergne, par où devoit paſſer Madame la Princeſſe conduite par Chavaignac. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault attendirent deux jours en un lieu nommé la Bonne, où Madame la Princeſſe & Monſieur ſon fils arriverent enfin, après des fatigues inſupportables à des perſonnes d'un âge ſi peu capable d'en ſouffrir. On les conduiſit de-là à Turenne, où s'étoient rendus à même temps les Comtes de Meille, de Coligny, Guitault, le Marquis de Ceſſau, Beauvais, Chantorny, Briolé, le Chevalier de Riviere, & beaucoup de perſonnes de qualité & d'Officiers des troupes de Mr. le Prince, qui ſervirent durant toute

cette guerre avec beaucoup de fidélité & de valeur. La Princeſſe & le petit Duc y demeurerent huit jours, pendant leſquels on prit Brive-la-gaillarde, & la Compagnie des Gendarmes du Prince Thomas, qui étoit de cent maîtres. Ce ſéjour à Turenne qui étoit néceſſaire pour diſpoſer les eſprits de Bordeaux, chancellans & découragés par la conduite du Duc de Saint Simon, & pour y pouvoir aller en ſureté, donna loiſir au Général de la Valette, frere naturel du Duc d'Eſpernon, qui commandoit l'armée du Roi, de ſe trouver ſur le chemin de Madame la Princeſſe pour lui empêcher le paſſage : mais étant demeurée à une maiſon du Duc de Bouillon nommée Rochefort, le Duc de la Rochefoucault & lui marcherent au Général de la Valette, avec toutes les troupes qu'ils avoient levées dans leurs terres, & ſix cent

Gentilshommes de leurs amis. Ils le joignirent à Montelard en Perigord, mais il lâcha le pied ſans combattre, & ſe retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu tous ſes bagages. Madame la Princeſſe reprit après cela le chemin de Bordeaux ſans rien trouver qui s'oppoſât à ſon paſſage. Il ne reſtoit plus qu'à ſurmonter les difficultés qui ſe trouvoient dans cette ville. Elle étoit partagée en diverſes cabales. Les créatures du Duc d'Eſpernon, & ceux qui ſuivoient les nouveaux ſentimens du Duc de Saint Simon, s'étoient joints avec ceux qui ſervoient la Cour, & entr'autres avec le Sieur de la Vie, Avocat-Général au Parlement de Bordeaux, homme habile & ambitieux. Ceux-là faiſoient tous leurs efforts, pour faire fermer les portes de la ville à Madame la Princeſſe. Néanmoins dès qu'on ſçût à Bordeaux qu'elle de-

voit arriver avec Monſieur ſon fils, à Lormond près de la ville ; tout le monde donna des marques publiques de réjouïſſance. Il en ſortit un très-grand nombre au-devant d'elle, on couvrit les chemins de fleurs, & le bateau qui les menoit fut ſuivi de tous ceux qui étoient ſur la riviere, les vaiſſeaux du Port les ſaluerent de toute l'artillerie, & ils entrerent ainſi à Bordeaux nonobſtant l'effort qu'on avoit fait ſous main pour les empêcher. Cependant bien que le Parlement & les Jurats ne la viſſent point en Corps, il n'y eut preſque point de particuliers qui ne lui donnaſſent des aſſurances de ſervice ; mais avec tout cela, la cabale de la Cour, & celle de Mr. d'Eſpernon empêcherent, que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ne fuſſent reçus dans la ville, dès les premiers jours. Ils en paſſerent deux ou trois

dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le peuple alla en foule les voir, & leur offrir de les faire entrer par force. Ils n'accepterent pas ce parti-là, & ſe contenterent, comme j'ai dit, d'entrer enſemble dans la ville deux jours après Madame la Princeſſe, & cela ſur le ſoir pour éviter le déſordre. Il n'y avoit point alors d'autres troupes du Roi dans la Province, que celles que commandoit le Général de la Valette, leſquelles étoient près de Libourne. Celles des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault conſiſtoient en cinq ou ſix cent Gentilshommes de leurs amis, & l'infanterie qu'ils avoient pû tirer de leurs terres. Ainſi n'étant point troupes réglées, il étoit impoſſible de les retenir, & chacun étoit ſur le point de ſe retirer. On jugea donc, qu'il falloit eſſayer auparavant de rencontrer le Général de la Valette, & pour cet effet on

marcha avec toutes les troupes vers Libourne, où il étoit : mais en ayant eu avis, il ſe retira & évita le combat une ſeconde fois, jugeant bien que la Nobleſſe étoit ſur le point de s'en retourner ; & qu'en ne combattant point, il ſe rendoit certainement le maître de la Campagne.

En ce temps-là, le Maréchal de la Meilleraye eut ordre de marcher vers Bordeaux avec ſon armée, par le pays d'entre deux mers, & le Roi s'avança vers Libourne. Ces nouvelles firent hâter les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de faire leurs levées malgré les empêchemens qu'ils recevoient, & par le manque d'argent, & par le grand nombre de gens du Parlement & de la ville qui traverſoient ſous main leurs deſſeins. Les choſes vinrent même à une extrémité, qui penſa cauſer de grands déſor-

dres ; car un Officier Eſpagnol étant venu trouver Madame la Princeſſe de la part du Roi d'Eſpagne, & ayant apporté vingt ou vingt-cinq mille écus, pour ſubvenir aux plus preſſans beſoins, le Parlement qui juſques-là avoit toleré Madame la Princeſſe & ſon fils dans la ville, & qui ne s'étoit point encore expliqué en leur faveur comme le peuple, crût qu'il ſuffiſoit de s'oppoſer à la reception de cet Envoyé d'Eſpagne dans Bordeaux, pour juſtifier par une ſeule action toute la conduite paſſée, & afin que privant ainſi le parti du ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, il le reduisît à la néceſſité de recevoir la loi, qu'on lui voudroit impoſer. Le Parlement s'étant donc aſſemblé, ordonna, que cet Eſpagnol ſortiroit de Bordeaux à l'heure même : mais le peuple ayant connu quelles ſeroient les ſuites de cet Arrêt, prit auſſi-

tôt les armes, inveſtit le Palais, & menaça d'y mettre le feu, ſi le Parlement ne révoquoit ce qu'il venoit de réſoudre.

D'abord on crût diſſiper facilement cette émotion, en faiſant paroître les Jurats; mais le trouble augmentant ſur le retardement qu'on apportoit à la révocation de l'Arrêt, le Parlement envoya donner avis aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de ce déſordre, & les prier de le faire ceſſer. Ils ne furent pas fâchés, qu'on eût beſoin d'eux en cette rencontre: mais outre qu'il leur importoit extrêmement pour jetter les fondemens de leur parti, que le peuple obtînt la caſſation de l'Arrêt, avant que de laiſſer le Palais libre, ils craignoient encore que paroiſſant régler les mouvemens de la ſédition, l'on ne leur imputât de l'avoir cauſée. Ainſi ils réſiſterent d'abord

à faire ce que le Parlement deſiroit d'eux ; mais voyant enfin que les choſes s'échauffoient à un point, qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, ils coururent au Palais, ſuivis de leurs gardes, & s'abandonnant parmi ce peuple irrité, comme il étoit ſur le point de brûler le Palais, ils arrêterent ſa fureur, & ſe rendirent médiateurs entre le Parlement & lui. Ainſi l'Envoyé d'Eſpagne eut dès-lors toute la liberté qu'il deſiroit. Enſuite les Généraux jugerent qu'il étoit néceſſaire de faire une revûe générale des Bourgeois, pour leur faire connoître leurs forces, & les diſpoſer peu-à-peu à ſe réſoudre de ſoûtenir le ſiége. Ils voulurent eux-mêmes les mettre en bataille, bien qu'ils euſſent reçu pluſieurs avis, qu'il y avoit des gens gagnés pour les aſſaſſiner. Néanmoins parmi les ſalves continuelles, qui leur furent faites par plus de douze

mille hommes, il n'atriva aucun accident qui leur donnât lieu de croire cet avis. On fit enſuite commencer quelques dehors à Bordeaux; mais comme il venoit peu d'argent d'Eſpagne, on ne pût mettre aucun ouvrage en défenſe; car dans toute cette guerre, on n'a touché des Eſpagnols que deux cent vingt mille livres, le reſte ayant été pris ſur le convoi, ou ſur le crédit de Madame la Princeſſe, ou celui des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, ou de Monſieur Laîné. Néanmoins en très-peu de temps on leva près de trois mille hommes de pied, & ſept ou huit cent chevaux; on prit Caſtelnau, qui eſt à quatre lieuës de Bordeaux, & on ſe ſeroit étendu davantage, ſans les nouvelles qu'on eut de l'approche du Maréchal de la Meilleraye du côté d'entre les deux mers, & de celle du Duc d'Eſpernon, qui vint

joindre le Général de la Valette. Sur ces avis les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault dépêcherent le Marquis de Sillery en Eſpagne, pour faire ſçavoir l'état des choſes, & pour faire venir promptement le ſecours, qu'on en avoit promis. Cependant on laiſſa une garniſon dans Caſtelnau, & on ſe retira avec le reſte des troupes à Blanquefort, qui eſt à deux lieuës de Bordeaux. Ce fut en ce lieu-là que le Duc d'Eſpernon vint attaquer les Quartiers. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault étoient retournés à Bordeaux, & Chambon Maréchal de Camp commandoit les troupes, qui étoient de beaucoup plus foibles que celles du Duc d'Eſpernon. Néanmoins, bien qu'il ne pût défendre l'entrée de ſon Quartier, les marais & les canaux, qui en environnoient une partie, lui donnerent moyen de ſe retirer ſans être rom-

pu, & de ſauver les troupes & tout le bagage. Sur le bruit de ce combat, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault partirent de Bordeaux avec un grand nombre de Bourgeois, & ayant joint leurs troupes retournerent vers le Duc d'Eſpernon, dans le deſſein de le combattre, ſi les mêmes canaux ne les avoient empêchés de venir aux mains. Tout ſe paſſa en eſcarmouches, où le Duc d'Eſpernon perdit beaucoup d'Officiers & de Soldats; du côté de Bordeaux, il y eut peu de gens de tués, Guitault Chambellan de Monſieur le Prince y fut bleſſé: & depuis cela les troupes du Maréchal de la Meilleraye, & celles du Duc d'Eſpernon, ſerrerent Bordeaux de plus près. Ils reprirent même l'Iſle de Saint George qui eſt dans la Garonne, à quatre lieuës au-deſſus de la ville, où on avoit commencé quelque fortification.

Elle fut défendue trois ou quatre jours avec assez de vigueur, parceque tous les jours on y faisoit entrer un régiment frais. Le Général de la Valette y fut blessé, & mourut peu de jours après. Mais enfin les bateaux qui y avoient amené des troupes, & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, ayant été coulé à fonds, par une batterie que le Maréchal de la Meilleraye avoit fait dresser sur le bord de la riviere, la frayeur prit les soldats, & même les Officiers de telle sorte qu'ils se rendirent tous prisonniers de guerre; & ainsi ceux de Bordeaux perdirent tout à la fois cette Isle, & 1200. hommes de leur meilleure infanterie. Ce désordre & l'arrivée du Roi à Libourne, qui fit aussitôt attaquer le château de Vaire, à deux lieuës de Bordeaux, apporterent une grande consternation dans la ville; le Parlement & la ville se

voyant à la veille d'être assiégés par le Roi, manquoient de toutes les choses nécessaires pour se défendre; nul secours ne leur venoit d'Espagne, & leur crainte avoit enfin réduit le Parlement à s'assembler, pour déliberer s'il enverroit des Députés demander la paix, aux conditions qu'il plairoit au Roi; lorsqu'on apprit que Vaire étoit pris, & que le Gouverneur, nommé Richon, s'étant rendu à discrétion, avoit été pendu. Cette sévérité, par laquelle le Cardinal croyoit jetter la terreur & la division dans Bordeaux, fit un effet tout contraire; car cette nouvelle étant venue dans un temps, où, comme je viens de dire, les esprits étoient étonnés & chancelans, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault sçurent si bien se prévaloir de cette conjoncture, qu'ils remirent leurs affaires en meilleur état, en faisant

pendre

pendre auſſi le Commandant de l'Iſle Saint George, qui s'étoit auſſi rendu à eux à diſcrétion. Mais afin que le Parlement & le peuple partageaſſent avec les Généraux une action, qui n'étoit pas moins néceſſaire, qu'elle paroiſſoit hardie, ils firent juger Canoles (c'étoit le nom de ce Commandant) par un Conſeil de guerre, où préſidoient Madame la Princeſſe & Monſieur le Duc d'Anguien, & qui étoit compoſé non-ſeulement des Officiers des troupes; mais encore des deux Députés du Parlement qui y aſſiſtoient toûjours, & des trente-ſix Capitaines de la ville. Tous condamnerent d'une voix ce pauvre Gentilhomme qui n'avoit d'autre crime que ſon malheur; & le peuple animé lui donna à peine le temps d'être éxécuté, qu'il voulut déchirer ſon corps en piéces.

Cette action étonna la Cour, raſſura les Bordelois, & diſpoſa de telle ſorte les choſes dans la ville, qu'on s'y réſolut d'attendre le ſiége, & de ſe défendre courageuſement, ſe fiant en leurs propres forces & aux promeſſes des Eſpagnols, qui les aſſuroient d'un prompt & puiſſant ſecours. Dans ce deſſein on ſe hâta de faire un Fort de quatre petits baſtions à la Baſtide, qui eſt vis-à-vis de Bordeaux de l'autre côté de la riviere. On travailla avec ſoin aux autres fortifications de la ville; mais comme beaucoup de Bourgeois avoient des maiſons dans le Fauxbourg de Saint Surin ils ne voulurent pas permettre qu'on les brûlât, ni même, qu'on en rasât aucune, bien qu'on leur repréſentât, que ce Fauxbourg ſeroit attaqué le premier, & qu'il étoit capable de loger toute l'infanterie du Roi: de ſorte que tout ce qu'on pût faire, fut d'en

couper les avenues, & de percer les maiſons, ce qui ne fut fait, que pour contenter le peuple, & non pas pour eſperer de défendre un lieu de ſi grande garde avec des Bourgeois, & ſi peu de troupes qui reſtoient, leſquelles ne montoient pas à ſept ou huit cent hommes de pied, & trois cents chevaux. Néanmois comme l'on dépendoit du peuple & du Parlement, il fallut les ſatisfaire contre les régles de la guerre, & entreprendre de défendre le Fauxbourg de Saint Surin, qui eſt ouvert de tous les côtés. La porte de la ville qui en eſt la plus proche, eſt celle de Dijon : elle fut trouvée ſi mauvaiſe, parce qu'elle n'eſt défendue de rien, & qu'on y arrive de plein pied, qu'on jugea à propos de la couvrir d'une demi-lune : mais comme l'on manquoit de tout, on ſe ſervit d'une petite hauteur de fumier, qui étoit devant la porte,

laquelle étant escarpée en forme de demi-lune, sans parapet, ni sans fossé, se trouva néanmoins la plus grande défense de la ville.

Le Roi étant demeuré à Bourg (a), le Cardinal Mazarin vint à l'armée; elle étoit de huit mille hommes de pied, & de près de trois mille chevaux: on résolut d'attaquer le Fauxbourg de St. Surin: d'autant plus facilement que n'y ayant que les avenues de gardées, on pouvoit sans péril gagner les maisons, entrer par-là dans le Fauxbourg, & couper même ce qui défendroit les barricades de l'Eglise, sans qu'on pût se retirer dans la ville. On croyoit de plus, que la demi-lune ne pouvant être défendue, on se logeroit à la porte de Dijon dès le premier jour. Pour cet effet, le Maréchal de la Meilleraye fit attaquer les barricades & les

(a) *Petite ville entre la Garonne & la Dordogne, appellée dans le pais Bourg-sur-Mer.*

maiſons en même temps, & Palluau avoit ordre auſſi d'entrer par le Palais Galien, & de couper entre le Fauxbourg & la ville droit à la demi-lune. Mais le Maréchal de la Meilleraye ayant fait donner devant que Palluau fût arrivé, il trouva plus de réſiſtance qu'il n'avoit crû. L'eſcarmouche avoit commencé dès que les troupes du Roi s'étoient approchées; on avoit mis force mouſquetaires dans les hayes & dans les vignes, qui couvroient le Fauxbourg; ils arrêterent d'abord les troupes du Roi avec grande perte; Choupes Maréchal de Camp y fut bleſſé, & pluſieurs Officiers tués. Le Duc de Bouillon étoit dans le Cimetiere de l'Egliſe de St. Surin, avec ce qu'il avoit pû faire ſortir de Bourgeois, pour rafraîchir les poſtes, & le Duc de le Rochefoucault étoit à la barricade, où ſe faiſoit la principale attaque: elle fut empor-

tée; Beauvais, Chafferat, & le Chevalier de Todias y furent pris; le feu fut très-grand de part & d'autre, il y eut cent ou ſix vingts hommes de tués du côté des Ducs, & ſept ou huit cents du côté du Roi; néanmoins le Fauxbourg fut emporté; mais on ne paſſa pas outre; & on ſe réſolut d'ouvrir la tranchée, pour prendre la demi-lune, & de faire une autre attaque par les allées de l'Archevêché. J'ai déja dit, qu'il n'y avoit point de foſſé à la demi-lune; de ſorte que pouvant être emportée facilement, les Bourgeois ne voulurent point entrer en garde, & ſe contenterent de tirer de derriere leurs murailles. Les aſſiégeans l'attaquerent trois fois avec leurs meilleures troupes, ils entrerent même dedans; mais ils en furent repouſſés par le Duc de la Rochefoucault, qui y mena les Gardes du Prince de Condé, & les ſiennes,

dans le temps que ceux qui défendoient la demi-lune, avoient plié. Il y avoit trois ou quatre Officiers de Navaille qui y furent pris, & le reſte chaſſé ou tué. Les aſſiégés firent trois grandes ſorties, à chacune deſquelles ils nettoyerent la tranchée, & brûlerent le logement des ennemis. La Chappelle-Biron, Maréchal de Camp des troupes du Duc de Bouillon, fut tué à la derniere. Enfin, après treize jours de tranchée ouverte, le ſiége n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Mais comme ceux de Bordeaux avoient trop peu d'infanterie, pour relever la garde des portes attaquées, & que ce qui n'avoit point été tué, ou bleſſé, étoit preſque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault les firent rafraîchir par la cavalerie, qui mit pied à terre; & ils y de-

meurerent eux-mêmes les quatre ou cinq derniers jours ſans en partir, afin d'y retenir plus de gens par leur exemple.

Cependant Mr. le Duc d'Orléans & les *Frondeurs* voyant que non ſeulement on transféroit les Princes à Marcouſſi ; mais auſſi qu'on ſe diſpoſoit de les mener au Havre, & craignant que la chûte de Bordeaux ne rendît la puiſſance du Cardinal plus formidable, ne voulurent point attendre l'événement du ſiége, & firent partir des Députés pour s'entremettre de la paix. Ce furent les Sieurs le Meuſnier & Bitaud, conduits par le Coudrai-Montpenſier de la part de Mr. le Duc d'Orléans. Ils arriverent à Bourg pour faire des propoſitions de paix au Roi. Ils en donnerent avis au Parlement de Bordeaux ; & de part & d'autre on convint de faire une trêve de quinze jours.

Dès qu'elle fut réſolue, le Coudrai-Montpenſier & les deux Députés de Paris entrerent dans la ville, pour y porter les choſes au point qu'ils deſiroient. La Cour deſiroit la Paix, craignant l'événement du ſiége de Bordeaux, dont la réſiſtance étoit d'autant plus opiniâtre, qu'il eſperoit le ſecours d'Eſpagne, & celui du Maréchal de la Force, qui étoit ſur le point de ſe déclarer. D'autre part, comme le Parlement, ennuyé des longueurs & du péril du ſiége, ſouhaitoit la paix; les cabales de la Cour, & du Duc d'Eſpernon, agirent puiſſamment, pour y diſpoſer le reſte de la ville; l'infanterie étoit ruinée, & le ſecours que j'ai dit, avoit manqué trop ſouvent pour s'y devoir encore attendre; tout cela enſemble fit réſoudre le Parlement à envoyer des Députés à Bourg. Il convia Madame la Princeſſe, &

les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, d'y en envoyer auſſi; mais comme ils n'avoient tous deux d'autre interêts, que la liberté des Princes; & qu'ils ne pouvoient deſirer la paix ſans cette condition-là, ils ſe contenterent de ne s'oppoſer point à une choſe, qu'auſſi bien ils ne pouvoient empêcher. Ils refuſerent donc d'y envoyer perſonne, & prierent ſeulement les Députés de ménager leur ſûreté, & la liberté de Madame la Princeſſe, du Duc d'Anguien & de tout ce qui avoit été dans ſon parti, avec le rétabliſſement de chacun. Les Députés allerent à Bourg & conclurent la Paix, ſans en communiquer les articles à Madame la Princeſſe, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Les conditions étoient, que le Roi ſeroit reçu dans Bordeaux en la maniere qu'il a accoûtumé de l'être dans les autres villes

de ſon Royaume : que les troupes qui avoient ſoûtenu le ſiége ſortiroient, & pourroient en ſureté aller joindre l'armée de Mr. de Turenne à Stenay ; que tous les priviléges de la ville & du Parlement ſeroient maintenus ; & que le château Trompette demeureroit démoli. On permit à Madame la Princeſſe, & au Duc d'Anguien, d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit une très-petite Garniſon pour la ſûreté de Madame la Princeſſe, qui la choiſiroit de ſa main. Le Duc de Bouillon ſe retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault qui étoit, comme j'ai dit, Gouverneur de Poitou, ſe retira auſſi chez lui ſans faire les fonctions de ſa Charge, & ſans avoir aucun dédommagement pour ſa maiſon de Verteuil, que le Roi avoit fait raſer. Madame la Princeſſe d'Anguien, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault,

partirent enſemble de Bordeaux, pour aller à Coutras. Le Marechal de la Meilleraye, qui alloit à Bordeaux, rencontra ſur l'eau Madame la Princeſſe, & lui propoſa de voir le Roi & la Reine, lui faiſant eſperer que le Roi accorderoit peut-être aux prieres, ou aux larmes d'une femme, ce qu'il avoit crû devoir refuſer, lorſqu'on le lui avoit demandé les armes à la main. Enfin, nonobſtant la répugnance, que Madame la Princeſſe avoit d'aller à la Cour, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault lui conſeillerent de ſuivre l'avis du Maréchal de la Meilleraye, afin qu'on ne pût au moins lui reprocher d'avoir oublié aucune choſe pour la liberté de ſon mari. Outre qu'ils jugeoient bien, qu'une entrevûe comme celle-là, qui ne pouvoit avoir été concertée avec les *Frondeurs*, ni avec Mr. le Duc d'Orléans, leur donneroit ſans

doute l'inquiétude, & pourroit produire des effets considérables. Le Maréchal de la Meilleraye retourna à Bourg porter la nouvelle de l'acheminement de Madame la Princesse & de sa suite. Ce changement si soudain surprit Mademoiselle, & lui fit croire qu'on traitoit beaucoup de choses sans la participation de Monsieur. Elle y fut encore confirmée parce que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault eurent de grandes conférences séparément avec le Cardinal Mazarin, dans le dessein de le résoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre suspect à Monsieur. Ils lui représentoient que les Princes lui en seroient d'autant plus obligés, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la guerre; qu'il lui étoit assez glorieux, que toute l'Europe vît qu'il avoit ruïné, & rétabli Mr. le Prince, quand il

avoit voulu ; que le procédé des *Frondeurs* lui devoit faire connoître, qu'ils ſe vouloient rendre maîtres des Princes, afin de les perdre, & de le perdre lui-même enſuite avec plus de facilité ; ou pour leur donner la liberté, & les engager par-là à travailler enſemble à la ruïne de la Reine & à la ſienne ; que la guerre étoit finie en Guienne, mais que le deſir de la recommencer dans tout le Royaume ne finiroit jamais qu'avec la priſon des Princes ; & qu'il en devoit d'autant plus croire ceux qui lui parloient, qu'ils ne craignoient pas de le dire à lui-même, pendant qu'il les avoit entre ſes mains, & qu'ils n'avoient autre ſûreté que ſa parole ; que les cabales ſe renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris & dans tous les autres Parlemens du Royaume, pour procurer la liberté aux Princes ; ou pour les

ôter de ſes mains ; que pour eux, ils lui déclaroient qu'ils favoriſeroient tous les deſſeins qu'on feroit pour les tirer de priſon ; mais que tout ce qu'ils pouvoient faire pour lui, étoit de ſouhaiter que préférablement à tous autres ils lui en euſſent l'obligation. Ce diſcours fit l'effet qu'on deſiroit ; il ébranla le Cardinal ; il donna de la jalouſie à Monſieur, & aux *Frondeurs* ; il leur ôta l'eſpérance d'avoir les Princes entre leurs mains, & les fit enfin réſoudre de ſe réunir avec eux, & de chercher de nouveau les moyens de perdre le Cardinal.

Pendant que les choſes ſe paſſoient ainſi, & que les ſoins de la Cour étoient employés à pacifier les déſordres de la Guienne, Mr. de Turenne tiroit de grands avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obligé les Eſpagnols de lui donner le Commandement de leurs troupes

& de celles de Mr. de Lorraine ; il y avoit joint tout ce qu'il avoit pû conserver de celle de Monsieur le Prince : il étoit maître de Stenai, & n'avoit point d'ennemis opposés. Ainsi, rien ne l'empêchoit d'entrer en France, & d'y faire des progrès considérables, que la répugnance que les Espagnols ont accoûtumé d'avoir pour les desseins de cette nature, dans lesquels ils craignent également de hazarder leurs troupes, pour des avantages qui ne les regardent pas directement, & de se mettre en état qu'on leur puisse ôter la communication de leurs pays ; de sorte qu'ils crurent faire beaucoup d'assiéger Mouzon, qu'ils prirent enfin après un mois de tranchée ouverte. Néanmoins Mr. de Turenne surmonta toutes leurs difficultés, & il les fit resoudre avec d'extrêmes peines à marcher droit à Paris, esperant que sa presence

avec ſes forces & l'éloignement du Roi, y apporteroit aſſez de troubles & de confuſion, pour lui donner lieu d'entreprendre beaucoup de choſes. Les amis de Monſieur le Prince commencerent alors à former des entrepriſes pour le tirer de priſon ; le Duc de Nemours s'étoit déclaré ouvertement pour ſes interêts, & tout ſembloit contribuer au deſſein de Monſieur de Turenne. Pour profiter donc de cette conjoncture, il entra en Champagne, & prit d'abord Château-Porcien & Rétel qui firent peu de réſiſtance. Il s'avança enſuite juſqu'à la Ferté-Milon ; mais y ayant appris qu'on avoit transféré les Princes au Havre-de-Grace, les Eſpagnols ne voulurent pas paſſer outre, & il ne fut plus au pouvoir de Mr. de Turenne de s'empêcher de retourner avec l'armée à Stenay. Cependant il donna ſes ordres, pour fortifier Rétel,

& y laiſſa *Delli-Ponti* avec une garniſon Eſpagnole, ne croyant pas pouvoir mieux choiſir, pour confier une Place qui étoit devenue très-importante, que de la donner à un homme, qui en avoit défendu ſi glorieuſement trois ou quatre des plus conſidérables de Flandre. Le bruit de ces choſes fit hâter le retour de la Cour; & les *Frondeurs* qui avoient été unis au Cardinal, tant que les Princes étoient demeurés à Vincennes, & à Marcouſſi, dans l'eſpérance de les avoir en leur pouvoir, la perdirent entierement en les voyant conduire au Havre. Ils cacherent toutefois leur reſſentiment contre lui, ſous les mêmes apparences, dont ils s'étoient ſervis pour cacher leurs liaiſons; & bien que depuis la priſon des Princes ils euſſent eſſayé de tirer ſous main tous les avantages poſſibles de leur reconciliation avec le Cardinal, ils affec-

toient toûjours, & de ſon conſentement, de faire croire qu'ils n'avoient point changé le deſſein de le perdre, afin de conſerver leur crédit parmi le peuple. De ſorte que ce qu'ils firent dans le commencement de concert avec le Cardinal, leur ſervit contre lui-même, quand ils ſouhaitérent tout de bon de le ruïner. Ce qui augmenta encore leur haine, fut la fierté avec laquelle le Cardinal traita tout le monde à ſon retour. Il ſe perſuada aiſément qu'ayant fait conduire les Princes au Havre, & pacifié la Guienne, il devoit être au-deſſus des cabales; de ſorte que négligeant ceux dont il avoit le plus de beſoin, il ne ſongea qu'à aſſembler un corps d'armée, pour reprendre Rétel & Château-Porcien. Il en donna le Commandement au Marquis du Pleſſis-Praſlin, & le fit partir avec beaucoup de diligence, pour inveſtir

Rétel, réſolu de ſe rendre à l'armée vers la fin du ſiége, pour en avoir toute la gloire. Cependant Mr. de Turenne donna avis aux Eſpagnols du deſſein du Cardinal, & *Delli-Ponti* lui ayant promis de tenir un temps aſſez conſidérable, il prit des meſures avec eux pour le ſecourir. Son deſſein étoit de marcher en diligence à Rétel, & de faire de deux choſes l'une, ou d'obliger le Marquis du Pleſſis à lever le ſiége, ou de charger les quartiers de ſon armée ſéparés; mais la lâcheté ou l'infidélité de *Delli-Ponti* rendit non ſeulement ſes deſſeins inutiles, mais le contraignit de combattre avec déſavantage, & lui fit perdre la bataille. Car *Delli-Ponti* s'étant rendu ſix jours plutôt qu'il n'avoit promis, le Marquis du Pleſſis fortifié des troupes fraîches qui l'avoient joint, marcha une journée au-devant de Mr. de Turenne, qui ne

pouvant éviter un combat ſi inégal, le donna avec beaucoup de valeur, mais avec un très-malheureux ſuccès. Il rallia ce qu'il pût de ſes troupes, & au-lieu de ſe retirer à Stenay, où il ſembloit que ſa préſence fût principalement néceſſaire, pour raffermir les eſprits étonnés de la perte de la bataille, il alla trouver le Comte de Fuenſaldagne, non-ſeulement pour prendre enſemble leurs meſures ſur les affaires préſentes; mais auſſi pour ne laiſſer pas imaginer aux Eſpagnols, que ce qui lui venoit d'arriver, fût capable de lui en faire prendre aucunes ſans leur participation. Après cette victoire, le Cardinal qui s'étoit avancé juſqu'à Rétel, retourna à Paris en triomphe, & parut ſi enflé de cette proſpérité, qu'il renouvella dans les eſprits le dégoût & la crainte de ſa domination.

On remarqua alors, que la fortune diſpoſa tellement de l'événement de cette bataille, que Mr. de Turenne qui l'avoit perdue, devint par-là néceſſaire aux Eſpagnols, & eut le Commandement entier de leur armée; & le Cardinal, qui s'attribuoit la gloire de cette action, réveilla l'envie & la haine publique contre lui. Les *Frondeurs* jugerent, qu'il ceſſeroit d'avoir beſoin d'eux; & craignant d'être ſacrifiés à Mr. le Prince, ils entrerent dès-lors en traité avec le Préſident Viole. Arnaud, Montreuil, ſecrétaire du Prince de Conti, & pluſieurs autres entamerent des négociations avec Monſieur le Duc d'Orléans, le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & les *Fondeurs*, comme auſſi avec Monſieur de Beaufort & Madame de Montbazon; d'autres traiterent avec le Cardinal.

Dans ce temps-là la Princeſſe Palatine avoit plus de part que perſonne à la confiance des Princes, & à celle de la Ducheſſe de Longueville ; elle avoit commencé toutes ces négociation des Princes, tant avec les *Frondeurs*, qu'avec le Cardinal, & pareillement avec Madame de Chevreuſe, dont la fille devoit épouſer le Prince de Conti, & avec Madame de Montbazon & le Duc de Beaufort : elle étoit dépoſitaire de leurs traités, quelque oppoſés qu'ils puſſent être. Se voyant donc chargée de tant de choſes contraires à la fois, & craignant de devenir ſuſpecte aux uns ou aux autres ; elle manda au Duc de la Rochefoucault, qu'il vint à Paris ſans être connu, & qu'elle lui diroit l'état des choſes, pour prendre enſemble la réſolution de conclure avec l'un ou l'autre parti. Le Duc de la Rochefoucault ſe rendit à Pa-

ris avec une extrême diligence ; & demeura toûjours caché chez la Princeſſe Palatine, afin de pouvoir éxaminer avec elle ce que de toutes parts on lui venoit propoſer. L'interêt général des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruïne entiere du Cardinal ; à quoi ils demandoient que les Princes contribuaſſent avec eux de tout leur pouvoir. Madame de Chevreuſe deſiroit, que Mr. le Prince de Conti épousât ſa fille ; qu'après la chûte du Cardinal on mit Mr. de Château-neuf dans la place de Premier Miniſtre, moyennant quoi l'on donneroit à Mr. le Prince le Gouvernement de Guienne avec la Lieutenance générale de cette Province, & Blaye pour celui de ſes amis qu'il choiſiroit ; & le Gouvernement de Provence pour Mr. le Prince de Conti. Le Duc de Beaufort & Madame de Montbazon n'avoient aucune connoiſſance de ces

ces choſes, & ils faiſoient auſſi un traité particulier, que les autres ignoroient, lequel conſiſtoit ſeulement à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour ſon fils la ſurvivance, ou la récompenſe de quelques-unes des Charges de ſon pere. Le Coadjuteur paroiſſoit ſans autre interêt que celui de ſes amis; mais outre qu'il croyoit rencontrer toute ſa grandeur dans la perte du Cardinal, il avoit une grande liaiſon avec Madame de Chevreuſe, & l'on diſoit, que la beauté de Mademoiſelle ſa fille avoit encore plus de pouvoir ſur lui. Mr. de Châteauneuf ne voulut point paroître dans ce traité; mais comme il avoit toûjours été également attaché à Madame de Chevreuſe, & devant & après ſa priſon, ç'a toûjours été auſſi conjointement, qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantôt avec le

Cardinal, & après avec ſes ennemis ; de ſorte qu'on ſe contenta de la parole, que Madame de Chevreuſe donna pour lui. Mais comme il étoit dans une étroite liaiſon avec les plus conſidérables perſonnes de la Maiſon du Roi, & que dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis dont il pouvoit diſpoſer, il conſentit qu'ils viſſent ſecrettement Madame la Princeſſe Palatine, & qu'ils lui promiſſent d'entrer avec lui dans tous ſes engagemens. Il pouvoit encore beaucoup ſur l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orléans ; & le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & lui l'avoient entierement diſpoſé à demander la liberté des Princes.

Les choſes étant ainſi préparées, Monſieur le Prince, qui en étoit éxactement averti, ſembloit vouloir conclure avec les *Frondeurs*. Mais le Duc de la Rochefoucault voyant

les négociations également avancées de tous les côtés, & jugeant que ſi l'on concluoit avec les *Frondeurs*, les Princes ne pouvoient ſortir ſans une révolution entiere, & qu'au contraire le Cardinal ayant les clefs du Havre, il les pouvoit mettre en liberté en un moment, il empêcha la Princeſſe Palatine de faire ratifier à monſieur le Prince le traité des *Frondeurs*, pour donner temps au Cardinal de conſidérer le peril où il s'alloit jetter. Le Duc la Rochefoucault le vit trois ou quatre fois en ſecret; ils le deſirerent tous deux ainſi, parce que le Cardinal ne vouloit pas que perſonne eût connoiſſance de cette négociation, de peur que Monſieur & les *Frondeurs* ne ſe hâtaſſent d'éclater contre lui: & le Duc de la Rochefoucault la tenoit d'autant plus ſecrete, que les *Frondeurs* demandoient comme une condition de

leur traité, que le Duc de la Rochefoucault le ſignât; ce qu'il ne vouloit ni ne devoit faire, tant qu'il auroit lieu d'eſperer, que le traité avec le Cardinal pouvoit être ſincere de ſa part & de celle des Princes. Il reçût même un plein-pouvoir de la Ducheſſe de Longueville, pour réconcilier toute la Maiſon avec le Cardinal pourvû qu'il mît les Princes en liberté. Cependant les *Frondeurs*, qui avoient ſçû que le Duc de la Rochefoucault négocioit particulierement, le preſſerent pour lui faire ſigner leur traité avec Monſieur le Prince, & témoignerent de l'inquietude du retardement qu'il y apportoit; de ſorte que ſe voyant dans la néceſſité de conclute promptement, ou avec l'un ou avec l'autre parti, il ſe réſolut de voir encore une fois le Cardinal; & après lui avoir repreſenté les mêmes choſes, qu'il

lui avoit dites à Bourg, & le péril où il alloit être par la declaration de Monsieur le Duc d'Orleans, du Parlement & des *Frondeurs*, & par l'abandonnement presque general de ses créatures, il lui declara, que les choses étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là une parole précise & positive de la liberté des Princes, il ne pourroit plus traiter avec lui, ni differer de se joindre à tous ceux qui desiroient sa perte. Le Cardinal voyoit beaucoup d'apparence à ce qu'on lui disoit; néanmoins le Duc de la Rochefoucault ne lui parla que generalement des cabales qui s'élevoient contre lui, sans entrer dans le détail d'aucunes; & il le fit ainsi, pour ne manquer pas au secret qu'on lui avoit confié, & pour ne rien dire qui pût nuire au parti, qui s'alloit former pour la liberté des Princes, si le Cardinal la refusoit.

De ſorte que le Cardinal ne voyant rien de particulariſé, crût que le Duc de la Rochefoucault lui groſſiſſoit les objets afin de le faire conclure; & il crût que ne lui nommant pas même de ſes propres ennemis, il n'avoit rien d'aſsûré à lui dire. Cependant l'aigreur éclata de toutes parts: Mr. le Duc d'Orléans, qui ſuivoit alors les ſentiment de Mr. de Châteauneuf, de Madame de Chevreuſe, & du Coadjuteur, ſe declara ouvertement de vouloir la liberté des Princes, qui de leur côté preſſoient le Duc de la Rochefoucault de conclure le traité avec le *Frondeurs*, & de ſe joindre avec eux. Cette declaration de Mr. le Duc d'Orléans donna une vigueur nouvelle au Parlement & au peuple, & mit le Cardinal dans la conſternation. Les Bourgeois prirent les armes, on fit la garde aux portes, & en moins de

ſix heures, il ne fut plus au pouvoir du Roi & de la Reine de ſortir de Paris. La Nobleſſe voulut avoir part à la liberté des Princes, & s'aſſembla en ce même-temps pour la demander. On ne ſe contentoit pas de faire ſortir les Princes ; on vouloit encore la vie du Cardinal (a). Mr. de Châteauneuf Garde des Sceaux s'étoit joint aux interêts des Princes ; & eſperoit que leur liberté & l'éloignement du Cardinal le rendroit maître des affaires : le Ma-

(a) *Ce fut en ce temps-là que la Ville diſtribua des jettons qui d'un côté répréſentoient la hache & les verges armoriales du Cardinal avec cette légende autour*, quod fuit honos, criminis eſt vindex, *c'eſt-à-dire : ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puiſſance, eſt pour punir les crimes de Mazarin : & au revers, un lit ol ; avec cet hémiſtiche*, ſunt certa hæc fata tyrannis, i e. *telle eſt la deſtinée des Tyrans*. 1651.

réchal de Villeroi, & preſque toute la Maiſon du Roi appuyoient le Garde des Sceaux : une partie des Miniſtres, & beaucoup des plus particuliers amis du Cardinal, faiſoient auſſi la même choſe : la Ducheſſe de Chevreuſe y contribuoit de tout ſon pouvoir, & elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Mr. de Châteauneuf a toûjours été lié à ſes interêts depuis & devant ſa priſon ; & ç'a été conjointement qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantôt avec le Cardinal, tantôt avec ſes ennemis. Elle avoit une grande liaiſon avec le Coadjuteur, mais la beauté de Mademoiſelle de Chevreuſe ſa fille y avoit encore plus de pouvoir : Mademoiſelle, & le Coadjuteur aſſiſté de Madame de Chevreuſe & du Garde des Sceaux, étoient maîtres de l'eſprit de Mr. le Duc d'Orléans. Ils avoient outre cela de puiſſantes cabales dans le peuple, &

dans le Parlement qu'ils faiſoient agir ſelon leur beſoin. La Ducheſſe de Chevreuſe & Monſieur de Châteauneuf n'étoient point encore ſuſpects au Cardinal ; il ignoroit la propoſition du mariage de la fille de la Ducheſſe avec le Prince de Conti ; il ſe ſouvenoit qu'elle avoit plus contribué que perſonne à la priſon des Princes, en diſpoſant Mr. le Duc d'Orléans à y conſentir, & l'obligeant de n'en rien dire à l'Abbé de la Riviere qu'elle ruina enſuite. Il eut d'autant moins de défiance des conſeils qu'elle lui donna, que ſon abattement & ſes craintes ne lui permettoient pas d'en ſuivre d'autres ; que ceux qui alloient à pourvoir à ſa ſureté. Car il ſe repreſentoit ſans ceſſe qu'étant au milieu de Paris, il devoit tout apprehender de la fureur d'un peuple, qui avoit bien oſé prendre les armes pour empêcher le Roi d'en

ſortir. Madame de Chevreuſe ſe ſervit avec beaucoup d'adreſſe de la diſpoſition où il étoit, & deſirant en effet ſon éloignement pour achever le mariage de ſa fille, & pour établir Mr. de Châteauneuf, elle ſe ménagea ſi bien ſur tout cela, qu'en effet elle eut beaucoup de part à la réſolution qu'il prit de ſe retirer. Il ſortit le ſoir de Paris, à cheval, ſans trouver d'obſtacle, &, ſuivi de quelques-uns des ſiens, il alla à Saint Germain. Sa retraite n'adoucit point les eſprits des Pariſiens, ni du Parlement; on craignit qu'il ne fût allé au Havre, pour enlever les Princes, & que la Reine n'eût deſſein en même temps d'emmener le Roi hors de Paris: de ſorte que non ſeulement les gardes des portes & des rues près du Palais Royal furent redoublées; mais il y avoit toute la nuit des partis de Cavalerie par la ville, pour empêcher le

Roi & la Reine de ſortir. Un ſoir que la Reine avoit effectivement deſſein de l'emmener, un des principaux Officiers de la Maiſon du Roi en donna avis à Mr. le Duc d'Orléans, qui à l'heure même envoya de Souches, ſupplier la Reine de ne perſiſter pas davantage dans un deſſein ſi périlleux, & que tout le monde étoit reſolu d'empêcher. Mais quelques proteſtations que la Reine pût faire, on n'y voulut point ajoûter foi, & il fallut que de Souches viſitât le Palais Royal, pour voir ſi les choſes paroiſſoient diſpoſées à une ſortie ; & qu'il entrât enſuite dans la chambre du Roi, afin de pouvoir rapporter qu'il l'avoit vû couché dans ſon lit. Le Parlement de ſon côté faiſoit tous les jours de nouvelles inſtances pour la liberté des Princes, & les réponſes de la Cour étant ambigues, elles aigriſſoient les eſprits au

lieu de les appaiſer. On avoit crû ébloüir le monde en envoyant le Maréchal de Gramont trouver les Princes, & lui même l'avoit été des belles apparences de ce voyage; mais comme il ne devoit rien produire pour leur liberté, on vit bien-tôt, que ce n'étoit que pour gagner temps. Enfin, la Reine voyant augmenter le mal de tous côtés, & ne ſçachant point certainement, ſi le Cardinal prendroit le parti de délivrer les Princes, ou de les emmener avec lui; de plus, craignant que les eſprits aigris de tant de remiſes, ne ſe portaſſent enfin à d'étranges extrémités, elle ſe reſolut de promettre au Parlement la liberté des Princes ſans plus de retardement. Le Duc de la Rochefoucault fut choiſi pour aller porter au Havre au Sieur de Bar, & qui les gardoit, cet ordre ſi poſitif, & qui détruiſoit tous ceux qu'il au-

roit pû avoir au contraire. Mr. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & Cominges, Capitaine des Gardes de la Reine, eurent charge de l'accompagner, pour rendre la choſe encore plus ſolemnelle, & laiſſer moins lieu de douter de la ſincerité de la Reine. Mais tant de belles apparences n'éblouïrent pas le Duc de la Rochefoucault: il reçût avec joye une ſi avantageuſe commiſſion; mais en partant il dit à Mr. le Duc d'Orléans, que la ſûreté de tant d'écrits & de tant de paroles ſi ſolemnellement données, dépendoit du ſoin qu'on apporteroit à garder le Palais-Royal, d'autant que la Reine ſe croiroit dégagée de tout du moment qu'elle ſeroit hors de Paris. En effet, on a ſçu depuis, qu'elle envoya en diligence donner avis de ces choſes au Cardinal qui étoit prêt d'arriver au Havre, & lui dire que ſans avoir égard à ſes promeſſes, & à l'écrit

ſigné du Roi, d'elle & des Secrétaires d'Etat, dont le Duc de la Rochefoucault & Mr. de la Vrillie-re étoient chargés, il pouvoit diſpoſer à ſon gré de la deſtinée des Princes; que cependant elle chercheroit tous les moyens de tirer le Roi hors de Paris. Mais cet avis ne fit pas changer de deſſein au Cardinal. Bien qu'il fût en ſon pouvoir de laiſſer éxécuter cet ordre-là, ou d'arrêter priſonniers le Duc de la Rochefoucault, & ceux qui l'accompagnoient, il prit le parti de voir lui-même les Princes. Ce que je ſçai de cette entrevûe, eſt que d'abord le Cardinal voulut ſe juſtifier auprès d'eux, en leur diſant les ſujets qu'il avoit eus de les faire arrêter; & qu'enſuite il leur demanda leur amitié, ajoûtant avec fierté, qu'ils étoient libres de la lui accorder ou refuſer (a); & que quoiqu'il en fût,

(a) Precibus contumacibus. *Ann.* 2.

ils pouvoient dès ce moment ſortir du Havre ; & aller où il leur plairoit. Apparemment ils lui promirent tout ce qu'il voulut ; il dîna avec eux, & auſſi-tôt après les Princes & le Maréchal de Gramont partirent du Havre, & allerent coucher à trois lieues de-là, dans une maiſon nommée Groſmenil ſur le chemin du Havre à Rouen, où le Duc de la Rochefoucault, la Vrilliere, Cominges, & le Préſident Viole arriverent un moment après, avec les ordres de la Cour dont je viens de parler.

Les Princes recouvrerent ainſi leur liberté treize mois après l'avoir perdue. On peut dire que Mr. le Prince ſupporta cette diſgrace avec beaucoup de conſtance, & qu'il ne perdit jamais une occaſion de travailler lui-même à faire ceſſer ſon malheur. Il fut abandonné de pluſieurs de ſes amis ; mais on peut dire

auſſi, que jamais homme n'en a trouvé de plus fermes & de plus fideles, que ceux qui lui reſterent. Jamais perſonne de ſa qualité n'a été accuſé de moindres crimes, ni arrêté avec moins de ſujet. Mais ſa naiſſance, ſon mérite, & ſon innocence qui devoient avec juſtice empêcher ſa priſon, étoient de grands ſujets de la faire durer, ſi la frayeur du Cardinal, & tout ce qui s'éleva en même temps contre lui, ne lui euſſent fait prendre de fauſſes meſures dans le commencement & dans la fin de cette affaire.

RELATION

De ce qui ſe paſſa depuis la priſon des Princes, juſqu'à la Guerre de Guienne.

LA priſon de Monſieur le Prince avoit apporté un nouveau luſtre à ſa gloire. Auſſi arriva-t-il à Paris avec tout l'éclat, qu'une liberté ſi avantageuſement obtenue lui pouvoit donner. Mr. le Duc d'Orleans & le Parlement l'avoient arraché des mains de la Reine ; le Cardinal Mazarin étoit à peine échappé de celles du peuple, & ſortoit du Royaume, chargé du mépris & de la haine publique. Enfin ce même peuple, qui un an auparavant avoit fait des feux de joye du malheur de Monſieur le Prince, avoit tenu

la Cour assiegée dans le Palais Royal, pour procurer sa liberté (a). Sa disgrace avoit changé en compassion, l'aversion qu'on avoit eue auparavant pour son humeur, & pour sa conduite, & tous esperoient également que sa présence rétabliroit l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient disposées de la sorte, lorsque ce Prince arriva à Paris, avec le Prince de Conti, & le Duc de Longueville; une foule innombrable de peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise; il rencontra Monsieur le Duc d'Orléans à la moitié du chemin, qui lui présenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais Royal au milieu

(a) Neque illis judicium aut veritas, quippe eodem (anno) diversa pari certamine postulantibus. *Hist.* 1, Tam pronum in misericordiam, quam immodicum sævitia fuerat. *Ibid.*

de ce triomphe, & des acclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Mr. le Duc d'Anjou y étoient demourés avec les ſeuls Officiers de leurs maiſons; & Mr. le Prince y fut reçû comme un homme qui étoit plus en état de faire grace que de la demander. Pluſieurs ont crû que Mr. le Duc d'Orleans & lui en firent en effet une bien plus grande à la Reine de la laiſſer joüir plus long-temps de ſon autorité; car il étoit facile alors de la lui faire ôter par le Parlement du conſentement de tous les partis, la Cour n'étant ni en état, ni même en volonté de s'y oppoſer; tant la fuite du Cardinal y avoit laiſſé d'incertitude & de conſternation. Ce chemin ſi court & ſi aiſé lui fermoit pour toujours celui de ſon retour en France; il ôtoit tout d'un coup à la Reine l'eſperance de le voir rétablir dans le Miniſtére. Les

moyens en étoient aiſés, comme je viens de dire, & on pouvoit ſans peine faire paſſer par un arrêt la Régence à Mr. le Duc d'Orléans; & remettre non ſeulement entre ſes mains la conduite de l'Etat, mais auſſi la perſonne du Roi, qui manquoit ſeule, pour rendre le parti des Princes auſſi légitime en apparence, qu'il eût été puiſſant en effet. Mais ſoit que Mr. le Prince ne faiſant que d'arriver comme en triomphe, en eût encore l'eſprit tout plein, & qu'il crût que ce changement ſi ſoudain de ſa fortune meritoit d'être goûté quelque temps, avant que d'entreprendre de ſi grandres choſes; ou ſoit que la grandeur de cette entrepriſe l'empêchât d'en connoître la facilité; ou bien que la connoiſſant il ne pût ſe réſoudre à laiſſer transférer toute la puiſſance à Mr. le Duc d'Orleans, qui étoit lui-même en

celle des *Frondeurs*, dont Mr. le Prince ne vouloit plus dépendre ; ou ſoit plus vraiſemblablement encore qu'ils crûſſent l'un & l'autre, que quelques négociations commencés, & la foibleſſe du Gouvernement, établiroient leur autorité par des voyes plus douces & plus légitimes que celles que je viens de dire ; enfin, ils laiſſerent à la Reine ſon titre & ſon pouvoir.

Ceux qui regardoient leur conduite, & qui en jugeoient ſelon les vûes ordinaires, remarquoient qu'il leur étoit arrivé ce qui arrive ſouvent en de ſemblables occaſions, & même aux plus grands hommes, qui ont fait la guerre à leurs Souverains, qui eſt de n'avoir pas ſçû ſe prévaloir de certains momens favorables & déciſifs (a),

(a) Agendum audendumque, dum *Reginæ* autoritas fluxa ; opportunos magnis conatibus tranſitus rerum *Tacit. Hiſt.* 1.

dans leſquels ils les pouvoient opprimer entierement. Ainſi le Duc de Guiſe aux premieres barricades laiſſa ſortir de Paris le Roi, après l'avoir tenu comme aſſiegé dans le Louvre un jour & une nuit : ainſi le peuple de Paris, aux dernieres barricades, paſſa toute ſa fougue à demander l'élargiſſement de Brouſſel & de Blancmeſnil, ſans ſonger à ſe faire livrer le Cardinal, qu'il pouvoit ſans peine arracher du Palais Royal, qu'il tenoit bloqué. Enfin, quelles que fuſſent les raiſons des Princes, ils laiſſerent échapper une conjoncture ſi importante, & cette entrevûe ſe paſſa en civilités ordinaires, ſans témoigner d'aigreur de part & d'autre, & ſans parler d'affaires.

Mais la Reine deſiroit trop impatiemment le retour du Cardinal, pour ne tenter pas toutes ſorte de voyes, pour y diſpoſer Mr. le Prin-

ce ; elle lui fit offrir par la Princeſſe Palatine une liaiſon étroite avec lui, & de lui procurer toute ſorte d'avantages. Mais comme ſes termes étoient généraux, il n'y répondit que par des civilités qui ne l'engageoient pas. Il crût même que c'étoit un artifice de la Reine pour renouveller contre lui l'aigreur générale, & pour l'expoſer à retomber dans les premiers malheurs, en le rendant ſuſpect au Duc d'Orleans, au Parlement, & au peuple par cette liaiſon ſecrette. Il conſideroit encore, qu'il étoit ſorti de priſon par un traité ſigné avec Madame de Chevreuſe, par lequel le Prince de Conti devoit épouſer ſa fille ; & que c'étoit principalement par cette alliance que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Cette conſidération faiſoit auſſi le même effet envers le Garde des Sceaux de Chaſteau-

neuf, qui tenoit alors la premiere place dans le Conſeil, & qui étoit inſeparablement attaché à la Ducheſſe de Chevreuſe. D'ailleurs, cette Cabale ſubſiſtoit encore avec les mêmes apparences de force & de credit; elle lui offrit auſſi le choix des établiſſemens pour lui & pour ſon frere; Mr. de Chaſteauneuf venoit même de les rétablir tous deux, & le Duc de Longueville, dans les fonctions de leurs Charges. Enfin, Mr. le Prince trouvoit du péril & de la honte à rompre avec des gens, dont il avoit reçu tant d'avantages, & qui avoient ſi puiſſamment contribué à ſa liberté.

Si ces réfléxions firent balancer Mr. le Prince, elles ne changerent point le deſſein de la Reine: elle deſira toûjours avec la même ardeur, d'entrer en negociation avec lui; eſperant ou de l'attacher veritablement à ſes interêts, & aſſurer par

là

là le retour du Cardinal ; ou de le rendre de nouveau ſuſpect à tout ce qui avoit pris ſon parti. Dans cette vûe elle preſſa la Princeſſe Palatine de faire expliquer Mr. le Prince ſur ce qu'il pouvoit deſirer pour lui & pour ſes amis ; & lui donna tant d'eſpérances d'obtenir toutes choſes, qu'il ſe réſolut enfin de traiter, & de voir ſecretement Servien & Lionne chez la Princeſſe Palatine. Il voulut auſſi que le Duc de la Rochefoucault s'y trouvât ; & il le fit de la participation du Prince de Conti, & de la Ducheſſe de Longueville. Le premier projet du traité, qui avoit été propoſé par la Princeſſe Palatine, étoit qu'on donneroit la Guienne à Mr. le Prince, avec la Lieutenance Générale pour celui de ſes amis qu'il voudroit ; le Gouvernement de Provence pour le Prince de Conti ; qu'on feroit des gratifications à

ceux qui auroient ſuivi ſes interêts ; qu'on n'éxigeroit de lui, que d'aller dans ſon Gouvernement, avec ce qu'il choiſiroit de ſes troupes pour ſa ſureté ; qu'il y demeureroit ſans contribuer au retour du Cardinal Mazarin ; mais qu'il ne s'oppoſeroit pas auſſi à ce que le Roi feroit pour le faire revenir ; & que quoi qu'il arrivât, Mr. le Prince ſeroit libre d'être ſon ami ou ſon ennemi, ſelon que ſa conduite lui donneroit ſujet de l'aimer ou de le haïr. Ces mêmes conditions furent non ſeulement confirmées, mais encore augmentées par Servien & Lionne ; car ſur ce que Mr. le Prince vouloit joindre le Gouvernement de Blaye à la Lieutenance Générale de Guienne pour le Duc de la Rochefoucault, ils lui en donnerent toutes les eſpérances qu'il pouvoit deſirer. Il eſt vrai qu'ils demanderent du temps pour

traiter avec Monſieur d'Angoulême du Gouvernement de Provence, & pour achever de diſpoſer la Reine à accorder Blaye : mais apparemment ce fut pour pouvoir rendre compte au Cardinal de ce qui ſe paſſoit, & recevoir ſes ordres. Ils s'expliquerent auſſi de la repugnance & que la Reine avoit au mariage du Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe ; mais on ne leur donna pas lieu d'entrer plus avant en matiere là-deſſus, & on leur fit ſeulement connoître, que l'engagement qu'on avoit pris avec Madame de Chevreuſe, étoit trop grand pour chercher des expediens pour le rompre. Ils n'inſiſterent pas ſur cet article, & l'on ſe ſépara ; de ſorte qu'on pouvoit croire raiſonnablement, que la liaiſon de la Reine & de Mr. le Prince étoit ſur le point de ſe conclure. L'un & l'autre avoient preſqu'également

interêt, que cette négociation fût ſecrete ; la Reine devoit craindre d'augmenter la défiance de Mr. le Duc d'Orleans & des *Frondeurs*, & de contrevenir ſi-tôt, & ſans aucun prétexte, à toutes les Déclarations, qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal. Mr. le Prince de ſon côté n'avoit pas moins de précautions à prendre ; le bruit de ſon traité faiſoit croire à ſes amis, qu'il l'avoit fait ſans leur participation, & fourniſſoit dès l'heure un juſte prétexte au Duc de Bouillon & au Maréchal de Turenne de quitter ſes interêts : il ſe rendoit irréconciliable avec les *Frondeurs*, & la Ducheſſe de Chevreuſe, & renouvelloit tout d'un coup, au Parlement, & au peuple l'image affreuſe de la derniere guerre de Paris. Enfin, cette affaire demeura quelque temps ſans éclater ; mais celui qu'on avoit

pris pour la conclure, produiſit bien-tôt des ſujets de la rompre, & de porter les choſes dans les extremités où nous les avons vûes depuis. Cependant l'aſſemblée de la Nobleſſe ne s'étoit pas ſéparée, bien que les Princes fuſſent en liberté; elle continuoit toujours ſous divers prétextes, demandant d'abord le rétabliſſement de leurs priviléges, & la réformation de pluſieurs abus: mais ſon véritable ſoin étoit d'obtenir les Etats-Généraux, qui étoit en effet le plus aſſuré & le plus innocent remède, qu'on pût apporter, pour remettre l'Etat ſur ſes anciens fondemens, dont la puiſſance trop étenduë des favoris ſemble l'avoir arraché depuis quelque temps. La ſuite n'a que trop fait voir, combien ce projet de la Nobleſſe eût été avantageux au Royaume. Mais Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince ne

connoiſſant pas leurs vrais interêts, & voulant même ſe ménager entre la Cour & le Parlement, au-lieu d'appuyer les demandes de la Nobleſſe, & de s'attirer par là le mérite d'avoir procuré le repos public, ſongerent ſeulement aux moyens de diſſiper l'aſſemblée, & crûrent avoir ſatisfait à tous leurs devoirs en tirant parole de la Cour, de faire tenir les Etats ſix mois après la majorité du Roi. Sur une ſi vaine promeſſe l'aſſemblée ſe ſépara, & les choſes reprirent le chemin que je vais dire.

La Cour étoit alors partagée en pluſieurs Cabales; mais toutes s'accordoient à empêcher le retour du Cardinal; leur conduite néanmoins étoit très-differente: les *Frondeurs* ſe déclaroient ouvertement contre lui; mais le Garde des Sceaux de Châteauneuf paroiſſoit étroitement lié à la Reine, bien qu'il fût

le plus dangereux ennemi du Cardinal. Il croyoit cette conduite d'autant plus ſûre pour l'éloigner, & pour occuper ſa place, qu'il affectoit d'entrer dans les ſentimens de la Reine, pour hâter ſon retour. La Reine rendoit éxactement compte au Cardinal de toutes choſes, durant ſa retraite & ſon éloignement; & ſon abſence avoit même augmenté ſon pouvoir; mais comme ſes ordres venoient lentement (a), & que l'un étoit ſouvent détruit par l'autre, cette diverſité apportoit une confuſion aux affaires, où l'on ne pouvoit remédier.

Cependant les *Frondeurs* preſſoient le mariage du Prince de Conti, & de Mademoiſelle de Chevreuſe; les moindres retardemens leur étoient ſuſpects, & ils ſoupçonnoient déja

(a) Ex diſtantibus terrarum ſpatiis conſilia poſt res afferebantur. *Hiſt.* 3.

Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, d'avoir deſſein de le rompre; de peur que Mr. le Prince de Conti ne ſortît de leurs mains pour entrer dans celles de Madame de Chevreuſe, & du Coadjuteur de Paris. Monſieur le Prince augmentoit encore adroitement leurs ſoupçons contre ſa ſœur, & contre le Duc de la Rochefoucault, croyant bien que tant qu'ils auroient cette penſée ils ne découvriroient jamais la véritable cauſe du retardement du Mariage, qui étoit en effet, que le traité dont j'ai parlé, de Mr. le Prince avec la Reine n'étant ni achevé ni rompu & ayant eu avis que Monſieur de Châteauneuf devoit être chaſſé, il voulut attendre l'événement de toutes ces choſes, pour faire le mariage, ſi le Cardinal étoit ruïné par le Garde des Sceaux; ou pour faire ſa Cour à la Reine en le rom-

pant (a), ſi le Garde des Sceaux étoit chaſſé par le Cardinal. Cependant on envoya à Rome, pour avoir diſpenſe ſur la parenté : le Prince de Conti l'attendoit avec impatience, & parce que la perſonne de Mademoiſelle de Chevreuſe lui plaiſoit, & parce que le changement de condition avoit aumoins la grace de la nouveauté ; ce qui étoit pour lui un charme inévitable. Il cachoit toutefois ce ſentiment-là à ſes amis avec tout l'artifice dont il étoit capable ; mais il craignoit ſur toutes choſes, que Madame de Longueville ne s'en apperçût, de peur de ruïner par-là les eſpérances vaines de la paſſion honteuſe & ridicule, dont il vouloit qu'on le crût touché. Dans cet embarras il pria ſecrete-

(a) Temporibus inſidiari videbatur, ut omnia ex proprio uſu ageret, & huc atque illuc, unde ſpes major affuiſſet potentiæ, ſe deflecteret. *Patere. Hiſt.*

ment le Préſident Viole, qui devoit dreſſer des articles de ſon mariage, d'accorder tous les points qu'on voudroit conteſter, & de ſurmonter toutes les difficultés. Dans ce temps-là même le Garde des Sceaux de Châteauneuf fut chaſſé, & le Premier Préſident prit ſa place. Cette nouvelle ſurprit & irrita les *Frondeurs*, & le Coadjuteur ennemi particulier de ce Magiſtrat alla précipitamment à Luxembourg en avertir Mr. le Duc d'Orléans, & Mr. le Prince qui y étoient enſemble. Il éxagera devant eux la conduite de la Cour avec toute l'aigreur poſſible, & il la rendit ſi ſuſpecte à Mr. le Duc d'Orléans, que l'on tint ſur l'heure un Conſeil, où ſe trouverent pluſieurs perſonnes de qualité, pour déliberer ſi l'on iroit à l'inſtant même au Palais arracher les Sceaux au Premier Préſident, & ſi l'on émouvroit le peuple pour

ſoûtenir cette violence. Mais Mr. le Prince y fut entierement contraire, ſoit qu'il s'oppoſât par raiſon ou par interêt ; il y mêla même quelque raillerie, diſant qu'il n'étoit pas aſſez brave, pour s'expoſer à une guerre qui ſe feroit à coups de pierres & de pots de chambre. Les *Frondeurs* furent piqués de cette réponſe, & ſe confirmerent par-là dans l'opinion qu'ils avoient que Mr. le Prince prenoit des meſures ſecretes avec la Cour, & que l'éloignement de Mr. de Châteauneuf, & le retour de Mr. de Chavigny Secrétaire d'Etat, qui avoit été rappellé en ce temps-là, avoient été concertés avec lui, bien qu'en effet il n'y eût eu aucune part. Cependant la Reine rétablit Monſieur de Chavigny dans le Conſeil. Elle crût que revenant ſans la participation de perſonne, il lui auroit l'obligation toute entiere de ſon re-

tour ; & en effet tant que Chavigny eſpera de gagner créance ſur ſon eſprit, il parut éloigné de Mr. le Prince, & de tous ſes principaux amis ; mais dès que les premiers jours lui eurent fait connoître, que rien ne pouvoit changer le cœur de la Reine pour le Cardinal, il renoua ſecretement avec Monſieur le Prince, & crût dès ce moment-là, que cette liaiſon le porteroit à tout ce que ſon ambition démeſurée lui faiſoit deſirer. Sa premiere penſée fut d'obliger Monſieur le Prince de déclarer à Mr. le Duc d'Orléans le traité qu'il avoit fait avec la Reine, afin qu'il lui aidât à le rompre. Enſuite il éxigea de Mr. le Prince, d'ôter à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, la connoiſſance particuliere & ſecrete de ſes deſſeins, bien qu'il dût à l'une & à l'autre la confiance que Mr. le Prince prenoit en lui.

Pendant que Chavigny agiſſoit ainſi, l'éloignement de Mr. de Châteauneuf avoit augmenté les défiances de Madame de Chevreuſe touchant le mariage qu'elle ſouhaitoit ardemment ; elle ne ſe trouvoit plus en état de pouvoir procurer à Monſieur le Prince, & à ſes amis l'établiſſement auquel elle s'étoit engagée ; & cependant, Madame de Rhodes étoit convenue de ſa part avec le Duc de la Rochefoucault, que ces mêmes établiſſemens, & le mariage, ſe devoient éxécuter en même temps, & être des marques réciproques de la bonne foi des deux partis ; mais ſi d'un côté Madame de Chevreuſe voyoit diminuer ſes eſpérances avec ſon crédit, elle les reprenoit par les témoignages de paſſion que le Prince de Conti donnoit à Mademoiſelle de Chevreuſe. Il lui rendoit mille ſoins, qu'il cachoit à ſes amis, & parti-

culierement à ſa ſœur. Il avoit des converſations très-longues, & très-particulieres avec Laigues & Noirmouſtier, amis intimes de Mademoiſelle de Chevreuſe, deſquelles contre ſa coûtume, il ne rendoit plus compte à perſonne. Enfin, ſa conduite parut ſi extraordinaire, que Mr. le Préſident de Neſmond, ſerviteur particulier de Monſieur le Prince, ſe crût obligé de lui donner avis du deſſein de Monſieur le Prince de Conti. Il lui dit qu'il alloit épouſer Mademoiſelle de Chevreuſe ſans ſa participation, & ſans diſpenſe: qu'il ſe cachoit de tous ſes amis pour traiter avec Laigues, & que s'il n'y remédioit promptement, il verroit Mademoiſelle de Chevreuſe lui ôter ſon frere, & achever ce mariage dans le temps qu'on croyoit qu'il avoit plus d'interêt de l'empêcher. Cet avis le retira de ſon incertitude; & ſans

concerter ſa penſée avec perſonne, il alla chez le Prince de Conti, & commençant d'abord la converſation par des railleries (a) ſur la grandeur de ſon amour, il le finit diſant de Mademoiſelle de Chevreuſe, du Coadjuteur, de Noirmouſtier, & de Caumartin, tout ce qu'il crût le plus capable de dégoûter un amant ou un mari. Il n'eut pas grande peine à réüſſir dans ſon deſſein; car ſoit que Mr. le Prince de Conti crût qu'il diſoit vrai, ou qu'il n'osât témoigner qu'il en doutoit, il le remercia à l'heure même d'un avis ſi ſalutaire, & prit réſolution de ne ſonger jamais à Made-

(a) *Qu'étant d'auſſi belle taille qu'il étoit, il avoit raiſon de vouloir chercher encore quelque agrément; que ſon mariage alloit orner ſa tête de mîtres, d'armées & de bonnets à cornes, & mettre dans ſon parti l'Egliſe, la Nobleſſe, & le tiers-Etat.* Vie de Mr. de Turenne.

culierement à ſa ſœur. Il avoit des converſations très-longues, & très-particulieres avec Laigues & Noirmouſtier, amis intimes de Mademoiſelle de Chevreuſe, deſquelles contre ſa coûtume, il ne rendoit plus compte à perſonne. Enfin, ſa conduite parut ſi extraordinaire, que Mr. le Préſident de Neſmond, ſerviteur particulier de Monſieur le Prince, ſe crût obligé de lui donner avis du deſſein de Monſieur le Prince de Conti. Il lui dit qu'il alloit épouſer Mademoiſelle de Chevreuſe ſans ſa participation, & ſans diſpenſe: qu'il ſe cachoit de tous ſes amis pour traiter avec Laigues, & que s'il n'y remédioit promptement, il verroit Mademoiſelle de Chevreuſe lui ôter ſon frere, & achever ce mariage dans le temps qu'on croyoit qu'il avoit plus d'interêt de l'empêcher. Cet avis le retira de ſon incertitude; & ſans

concerter ſa penſée avec perſonne, il alla chez le Prince de Conti, & commençant d'abord la converſation par des railleries (a) ſur la grandeur de ſon amour, il le finit diſant de Mademoiſelle de Chevreuſe, du Coadjuteur, de Noirmouſtier, & de Caumartin, tout ce qu'il crût le plus capable de dégoûter un amant ou un mari. Il n'eut pas grande peine à réüſſir dans ſon deſſein; car ſoit que Mr. le Prince de Conti crût qu'il diſoit vrai, ou qu'il n'osât témoigner qu'il en douroit, il le remercia à l'heure même d'un avis ſi ſalutaire, & prit réſolution de ne ſonger jamais à Made-

(a) *Qu'étant d'auſſi belle taille qu'il étoit, il avoit raiſon de vouloir chercher encore quelque agrément; que ſon mariage alloit orner ſa tête de mîtres, d'armées & de bonnets à cornes, & mettre dans ſon parti l'Egliſe, la Nobleſſe, & le tiers-Etat.* Vie de Mr. de Turenne.

moiſelle de Chevreuſe. Il ſe plaignit même de Madame de Longueville, & du Duc de la Rochefoucault, de ne l'avoir pas averti plutôt de ce qui ſe diſoit d'elle dans le monde.

On chercha dès lors les moyens de rompre cette affaire ſans aigreur; mais les interêts en étoient trop grands, & les circonſtances trop piquantes, pour ne pas renouveller & accroître l'ancienne haine de Madame de Chevreuſe & des *Frondeurs* contre Mr. le Prince, & contre ceux qu'ils ſoupçonnoient d'avoir part à ce qu'il venoit de faire. Néanmoins, le Préſident Viole fut chargé d'aller trouver Madame de Chevreuſe, pour dégager avec quelque bienſeance, Mr. le Prince & le Prince de Conti des paroles qu'ils avoient données pour le mariage; ils la devoient aller voir enſuite l'un & l'autre un jour après: mais

ſoit qu'ils euſſent peine de voir une perſonne à qui ils faiſoient un ſi ſenſible déplaiſir ; ou ſoit que les deux freres qui s'aigriſſoient tous les jours pour les moindres choſes, ſe fuſſent aigris alors pour la maniere dont ils devoient viſiter Mademoiſelle de Chevreuſe ; enfin, ni eux ni le Préſident Viole, ne la virent ; & l'affaire ſe rompit de leur côté, ſans qu'ils eſſayaſſent de garder aucune meſure, & de ſauver la moindre apparence. Je ne puis dire, ſi ce fut de la participation de Chavigny, que Mr. le Prince accepta l'échange du Gouvernement de Guienne contre celui de Bourgogne ; mais enfin ce traité fut conclu par lui, ſans parler de ce qu'il avoit demandé pour ſon frere, pour le Duc de la Rochefoucault, & pour ſes autres amis.

Cependant les conſeils de Chavigny avoient eu les ſuccès qu'il

deſiroit ; il avoit ſeul la confiance de Mr. le Prince, & il l'avoit porté à rompre ſon traité avec la Reine contre l'avis de Madame de Longueville, de la Princeſſe Palatine, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Servien & Lionne ſe trouverent brouillés des deux côtés pour cette négociation, & furent chaſſés enſuite. La Reine nioit d'avoir jamais écouté la propoſition de Blaye ; & elle accuſoit Servien de l'avoir faite exprès, pour rendre les demandes de Mr. le Prince ſi hautes, qu'il lui fût impoſſible de les accorder. Pour Mr. le Prince, il ſe plaignoit de Servien, ou d'être entré en matiere avec lui, de la part de la Reine, ſur des conditions & dont elle n'avoit pas eu de connoiſſance ; ou de lui avoir fait tant de vaines propoſitions, pour l'amuſer ſous l'appa-

rence d'un traité ſincere (a), & qui n'étoit en effet qu'un deſſein prémédité de le ruïner. Enfin, bien que Servien fût ſoupçonné des deux partis, cela ne diminua point l'aigreur, qui commençoit à naître entre la Reine & Mr. le Prince; elle étoit preſque également fomentée de tout ce qui les approchoit (b): on perſuadoit à la Reine, que la diviſion de Mr. le Prince, & de Madame de Chevreuſe, alloit réünir les *Frondeurs* aux interêts du Cardinal; & que les choſes ſe trouveroient bien-tôt aux mêmes termes où elles étoient lorſqu'on arrêta Mr. le Prince. Lui d'autre côté étoit pouſſé à rompre avec la Cour, par beaucoup d'interêts différens. Il ne trouvoit plus de ſûreté avec la Reine, & crai-

(a) Imagine pacis deceptum. *Ann.* 1.
(b) Anxii odiis, quæ pravitas amicorum augebat. *Hiſt.* 2.

gnoit de retomber dans ſes premieres diſgraces. Madame de Longueville ſçavoit, que le Cardinal l'avoit brouillée irréconciliablement avec ſon mari, & qu'après les impreſſions, qu'il lui avoit données de ſa conduite, elle ne pouvoit l'aller trouver en Normandie, ſans expoſer ſa vie, ou ſa liberté. Cependant, le Duc de Longueville vouloit la retirer auprès de lui par toutes ſortes de voyes; & elle n'avoit plus de prétexte d'éviter ce périlleux voyage, qu'en portant ſon frere à quitter la Cour avec éclat, & à ſe préparer à une guerre civile (a). Le Prince de Conti n'avoit point de but arrêté; il ſuivoit toutefois les ſentimens de ſa ſœur,

(a) *S'imaginant que dans un temps de confuſion & de déſordre, on auroit bien autre choſe à faire qu'à prendre garde à ſa conduite.* Vie de Monſieur de Turenne.

ſans les connoître, & vouloit la guerre, parce qu'elle l'éloignoit de ſa profeſſion, qu'il n'aimoit pas. Le Duc de Nemours la conſeilloit avec empreſſement; mais ce ſentiment lui venoit moins de ſon ambition, que de ſa jalouſie contre Mr. le Prince; il ne pouvoit ſouffrir, qu'il vît & qu'il aimât Madame de Châtillon; mais comme il ne pouvoit l'empêcher, qu'en les ſéparant pour toujours, il crût que la guerre feroit toute ſeule ce effet-là: & ce fut auſſi ce ſeul motif, qui la lui fit deſirer. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault en étoient bien plus éloignés; car ils venoient d'éprouver par une experience toute récente, à combien de peines & de difficultés inſurmontables on s'expoſe, pour ſoûtenir une guerre civile contre la perſonne du Roi: ils ſçavoient, de quelle infidélité on eſt menacé,

lorſque la Cour y attache des récompenſes (a), & qu'elle fournit aux intereſſés le pretexte de rentrer dans leur devoir ; ils connoiſſoient encore la foibleſſe des Eſpagnols, combien vaines & trompeuſes ſont leurs promeſſes, & que leur vrai interêt n'étoit pas & que Monſieur le Prince, ou Monſieur le Cardinal, ſe rendît maître des affaires, mais ſeulement, de fomenter le déſordre entr'eux, pour ſe prévaloir de nos diviſions (b). Le Duc de Bouillon joignit encore ſon interêt particulier à celui du public, & eſperoit avoir quelque mérite vers la Reine, s'il contribuoit à retenir Monſieur le

(a) Fruſtra fidem ſperari, cùm præmia perfidiæ reputantur, ſimulque immenſa pecunia & potentia obverſantur. Cruciatu aut præmio cuncta pervia eſſe. *Ann.* 15.

(b) Noſtris illis diſſenſionibus ac diſcordiis elati. *In Agricola.* Speſque ex malis noſtris. *Hiſt.* 4.

Prince dans ſon devoir. Le Duc de la Rochefoucault ne pouvoit pas témoigner ſi ouvertement la répugnance qu'il avoit pour cette guerre ; il étoit obligé de ſuivre les ſentimens de Madame de Longueville, & ce qu'il pouvoit faire alors, étoit d'eſſayer de lui faire deſirer la paix. Mais la conduite de la Cour, & celle de Mr. le Prince, fournirent bien-tôt des ſujets de défiance de part & d'autre, dont la ſuite a été funeſte à l'Etat, & à tant d'illuſtres familles du Royaume, & a ruïné, preſqu'en un moment, la plus grande & plus éclatante fortune, qu'on ait vûe ſur la tête d'un Sujet.

Pendant que les choſes ſe diſpoſoient de tous côtés à une rupture entiere, Mr. le Prince envoya le Marquis de Sillery en Flandres ſous prétexte de dégager Madame de Longueville, & le Maréchal de

Turenne des traités qu'ils avoient faits avec les Eſpagnols, pour procurer ſa liberté; mais en effet il avoit ordre de prendre des meſures avec le Comte de Fuenſaldaigne, & de preſſentir quelle aſſiſtance le Prince pourroit tirer du Roi d'Eſpagne, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuenſaldaigne répondit à cela, ſelon la coûtume ordinaire des Eſpagnols, en promettant en général beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raiſonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Monſieur le Prince à prendre les armes. D'un autre côté la Reine avoit fait une nouvelle liaiſon avec le Coadjuteur dont le principal fondement étoit la haine commune qu'ils avoient pour Monſieur le Prince. Ce traité devoit être ſecret par l'interêt de la Reine, & par celui des *Frondeurs*, puiſqu'elle n'en pouvoit attendre de ſervice, que par le crédit

crédit qu'ils avoient ſur le peuple, qu'ils ne conſervoient qu'autant qu'on les croiroit ennemis du Cardinal. Les deux partis trouvoient également leur ſûreté à perdre Monſieur le Prince. On offrit même à la Reine de le tuer, ou de l'arrêter priſonnier; mais elle eut horreur de la premiere propoſition, & conſentit volontiers à la ſeconde. Le Coadjuteur & Lionne ſe trouverent chez le Comte de Montréſor, pour convenir des moyens d'éxécuter cette entrepriſe : ils demeurerent d'accord, qu'il le falloit tenter; mais ils ne réſolurent rien pour le temps, ni pour la maniere de l'éxécuter. Or ſoit que Lionne en craignît les ſuites pour l'Etat, ou que voulant empêcher le retour du Cardinal, il conſiderât la liberté de Monſieur le Prince, comme le plus grand obſtacle qu'on y pût apporter; il découvrit un jour au Maré-

chal de Grammont, qu'il croyoit ſon ami, tout ce qui avoit été réſolu contre Monſieur le Prince chez le Comte de Montréſor : le Maréchal ne conſerva pas mieux le ſecret que Lionne, car il le dit à Chavigny, après l'avoir engagé par toutes ſortes de ſermens à ne le point reveler (a) : mais Chavigny en avertit à l'heure même Monſieur le Prince. Il crût quelque temps, qu'on faiſoit courir le bruit de l'arrêter pour l'obliger à quitter Paris ; & que ce ſeroit une foibleſſe d'en prendre l'allarme (b), voyant

(a) *Tant eſt vraye la maxime de Tacite, que plus les amis ſont illuſtres, moins ils ſont fideles.* Amicorum quanto quis clarior, minùs fidus. *Hiſt.* 3.

(b) *La plûpart des Grands négligent d'examiner le fond des affaires, & de cette nonchalance leurs ennemis en prennent occaſion de les perdre.* Segnitia ducis, *dit Paterculle en parlant de la conſpiration d'Arminius contre Varus*, in occaſionem

avec quelle chaleur le peuple prenoit ſes interêts, & ſe trouvant inceſſamment accompagné d'un nombre infini d'Officers d'armée, de ceux de ſes troupes, de ſes domeſtiques, & de ſes amis particuliers. Dans cette confiance (a) il ne changea rien en ſa conduite, que de n'aller plus au Louvre; mais cette précaution ne le pût garantir de ſe livrer lui même entre les mains du Roi par une imprudence, qu'on ne peut aſſez blâmer (b). Car il ſe trouva par hazard au

ſceleris uſus eſt, haud imprudenter ſpeculatus, neminem celeriùs opprimi, quàm qui nihil timeret; & frequentiſſimum initium eſſe calamitatis, ſecuritatem.

(a) Ubi vires ſuas reſpexerat, ſecuritate. *Hiſt.* 1.

(b) Effecit quod miſerrimum eſt, ut quod accidit, id etiam meritò accidiſſe videatur, & caſus in culpam tranſeat. *Paterc. Hiſt.* 2.

Cours dans ſon caroſſe, au même temps que le Roi y paſſoit en revenant de la Chaſſe, ſuivi de ſes Gardes & de ſes Chevaux-legers. Cette rencontre, qui devoit perdre Monſieur le Prince, ne produiſit à l'heure aucun effet; le Roi continua ſon chemin, ſans que pas un de ceux qui étoient auprès de lui, osât lui donner conſeil; & Monſieur le Prince ſortit du *Cours*, pour ne lui pas donner le temps de former quelque deſſein contre lui. On peut croire, qu'ils furent ſurpris également d'une ſi extraordinaire avanture, & qu'ils connurent bientôt après, que chacun d'eux avoit fait une faute conſiderable (a); le Roi de n'avoir pas pris ſur le champ la réſolution de l'arrêter; & Monſieur le Prince, de s'être expoſé en

(a) Uterque pari culpa, *Tacit. Hiſt.* 4.

un tel péril ſans l'avoir connu, que lorſqu'il ne le pouvoit plus éviter. La Reine & les *Frondeurs* ſe conſolerent aiſément d'une ſi belle occaſion perdue, dans l'eſpérance de voir bien-tôt réüſſir leur projet.

Cependant, les avis continuels, qu'on donnoit de toutes parts à Monſieur le Prince, commencerent à lui perſuader qu'on ſongeoit en effet à s'aſſurer de ſa perſonne. Dans cette vûe-là il ſe reconcilia avec Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault; mais il ne laiſſa pas d'être quelque-temps ſans prendre de nouvelles précautions pour ſe garantir, quoiqu'on pût faire, pour l'y faire réſoudre (a). Enfin, ſa deſtinée voulut, qu'après avoir réſiſté ſi opiniâtrement à tant de conjectures apparentes, & à tant

(a) Prævalebant fata conſiliis. *Paterc. Hiſt.* 2.

d'avis certains, il prit l'allarme ſans ſujet, & fit par une nouvelle faute ce qu'il avoit refuſé de faire par le conſeil de ſes amis : car étant couché dans ſon lit, & cauſant avec Vineuil, il reçût un billet d'un Gentilhomme nommé le Boucher, qui l'avertiſſoit, que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes, & qu'elles alloient marcher vers le Fauxbourg Saint-Germain. Cette nouvelle lui fit croire, qu'elles devoient inveſtir l'Hôtel de Condé ; de ſorte que ſans ſonger, qu'on employoit ſouvent ces Compagnies à garder les portes, pour faire payer les entrées, (comme en effet elles n'étoient commandées alors, que pour ce deſſein-là,) il crût qu'on en vouloitt à ſa perſonne, & qu'il devoit ſortir de Paris en diligence (a). Il monta donc à cheval avec

(a) *Voyez ſon Manifeſte à la fin de ces Mémoires.*

toute la précipitation poſſible, & étant ſeulement ſuivi de ſix ou ſept, il ſortit par le Fauxbourg Saint-Michel, & demeura quelque temps dans le grand chemin, pour attendre des nouvelles du Prince de Conti qu'il avoit envoyé avertir: mais une ſeconde allarme plus ridicule encore que la premiere, l'obligea d'abandonner ſon poſte. Il eſt vrai, qu'il entendit un aſſez grand nombre de chevaux, qui marchoient au trot vers lui; de ſorte que croyant, que c'étoit un eſcadron, qui le cherchoit, il ſe retira vers Fleuri près de Meudon: mais il ſe trouva que ces troupes, qui lui firent quitter le champ de bataille, n'étoient autre choſe, que des coquetiers qui marchoient toute la nuit (a) pour

(a) Orta ſeditio ludicro initio..... Conclamatum repente, legionem ad prælium venire, ſed erant agminis coactores: agniti dempſere ſolicitudinem. *Hiſt.* 2.

arriver à Paris. Dès que Monſieur le Prince de Conti ſçut que Monſieur ſon frere étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucault, qui alla joindre Monſieur le Prince : mais Mr. le Prince l'obligea à l'heure même de retourner à Paris, pour rendre compte de ſa part à Monſieur le Duc d'Orléans du ſujet de ſa ſortie, & de ſa retraite à Saint Maur.

Ce départ de Monſieur le Prince produiſit dans le monde ce que les grandes nouvelles ont acoutûmé de produire : chacun fit des projets différens : l'apparence d'un changement donna de la joye au peuple (a), & de la crainte à ceux qui

Avanture auſſi plaiſante, que celle des Bourguignons, qui prirent des chardons pour des lances. Commines, ch. 11. du 1. Livre de ſes Mémoires.

(a) Vulgus; ut mos eſt, cujuſque motus novi cupidum. *Ann.* 1. Ut eſt vulgus mutabile ſubitis. *Hiſt.* 1.

étoient établis : le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & les *Frondeurs* crûrent que l'éloignement de Monſieur le Prince les uniſſoit avec la Cour, & augmentoit leur conſidération par le beſoin qu'on auroit d'eux : la Reine prévoyoit ſans doute les malheurs, qui ménaçoient l'Etat ; mais elle ne pouvoit s'affliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Mr. le Prince craignoit les ſuites d'une ſi grande affaire, & ne pouvoit ſe réſoudre d'embraſſer un ſi vaſte deſſein. Il ſe défioit de la legéreté de ceux qui le pouſſoient à la guerre, & jugeoit bien qu'ils ne lui aideroient pas long-temps à en ſoutenir la peſanteur. Le Duc de Bouillon ſe détachoit ſans éclat de ſes interêts, & le Maréchal de Turenne s'étoit déja expliqué de n'y prendre déſormais aucune part. Le Duc de Longueville vouloit demeu-

rer en repos ; outre qu'il étoit trop mal ſatisfait de Madame ſa femme, pour contribuer à une guerre, dont il la croyoit la principale cauſe. Le Maréchal de la Mothe s'étoit dégagé de la parole qu'il avoit donnée de prendre les armes. Enfin, tant de raiſons, & tant d'exemples auroient ſans doute porté Mr. le Prince à ſuivre l'inclination qu'il avoit de s'accommoder avec la Cour, s'il eût pû prendre confiance aux paroles de la Reine, & à celles du Cardinal : mais l'horreur de ſa priſon lui étoit encore trop préſente, pour s'y expoſer ſur de tels gages, dont ſa propre expérience lui avoit fait ſi ſouvent connoître la valeur. D'ailleurs Madame de Longueville, qui étoit tout de nouveau preſſée par ſon mari, de l'aller trouver en Normandie, ne pouvoit éviter ce voyage, ſi le traité de Mr. le Prince étoit achevé. Parmi tant de ſentimens

contraires, le Duc de la Rochefoucault vouloit tout à la fois garantir Madame de Longueville de la persécution de son mari, & porter Mr. le Prince à traiter avec la Cour.

Les choses étoient néanmoins éloignées de cette disposition-là; dans les premiers jours, que Mr. le Prince arriva à St. Maur, il avoit refusé de parler en particulier au Maréchal de Grammont, qui étoit venu de la part du Roi lui demander le sujet de son éloignement, & le convier de retourner à Paris, lui promettant toute sûreté. Monsieur le Prince lui répondit devant tout le monde, que bien que le Cardinal Mazarin fut éloigné de la Cour, & que Servien, le Tellier, & Lionne s'en fussent retirés par ordre de la Reine, l'esprit & les maximes du Cardinal y régnoient encore; & qu'ayant souffert une si rude & si injuste prison, il avoit éprouvé que son

innocence ne pouvoit établir ſa ſûreté (a) : qu'il eſperoit la trouver dans la retraite, où il conſerveroit les mêmes ſentimens qu'il avoit fait paroître tant de fois pour le bien de l'Etat, & pour la gloire du Roi. Le Maréchal de Grammont fut ſurpris & piqué de ce diſcours, ayant crû entrer en matiere avec Mr. le Prince, & commencer quelque négociation entre la Cour & lui ; mais il ne pouvoit pas raiſonnablement ſe plaindre, que Monſieur le Prince refusât d'ajoûter foi aux paroles, qu'il lui venoit porter pour ſa ſûreté ; puiſque Lionne l'avoit choiſi, pour lui confier la réſolution qu'on avoit priſe chez le Comte de Montréſor, de l'arrêter une ſeconde fois. Madame la Princeſſe, Mr. le Prince de Conti & Madame de Longue-

(a) Plerumque innocentes recentî invidiæ impares. *Ann.* 2.

ville ſe rendirent à St. Maur auſſitôt que Mr. le Prince, & dans les premiers jours cette Cour ne fut pas moins groſſe & moins remplie de perſonnes de qualité, que celle du Roi : tous les divertiſſemens même s'y rencontrerent, pour ſervir à la politique ; & les bals, les comédies, le jeu, la chaſſe, & la bonne chere y attiroient un nombre infini de ces gens incertains, qui s'offrent toûjours dans les commencemens des partis (a), & qui les trahiſſent ou les abandonnent d'ordinaire ſelon leur crainte (b) ou leur interêt. On jugea néanmoins, que ce grand nombre pourroit rompre les meſures qu'on auroit pû prendre d'attaquer Saint Maur, & que cette foule

(a) Ut in novo obſequio ad cuncta belli munia acres erant. *Hiſt.* 3.

(b) Proſperis rebus certaturi ad obſequium, adverſam fortunam ex æquo detractabant. *Hiſt.* 2.

inutile & incommode en toute autre rencontre, pouvoit ſervir en celle-ci, & donner quelque réputation aux affaires (a).

Jamais la Cour n'avoit été partagée de tant de diverſes intrigues, qu'elle l'étoit alors : les penſées de la Reine, comme j'ai dit, ſe bornoient au retour du Cardinal ; les *Frondeurs* propoſoient celui de Mr. de Châteauneuf, car il leur ſembloit fort néceſſaire pour bien des deſſeins : ils jugeoient qu'étant une fois rétabli, il pourroit plus aiſément traverſer ſous main le retour du Cardinal, & occuper ſa place s'il venoit à tomber. Le Maréchal de Villeroi contribuoit autant qu'il lui étoit poſſible, à y diſpoſer la Reine ; mais cette affaire-là, comme toutes les autres, ne ſe pouvoit

(a) Magna pars ibi congregata, quod defenſoribus auxilium ob multitudinem erat. *Hiſt.* 3.

réſoudre ſans le conſentement du Cardinal.

Pendant qu'on attendoit ſes ordres à la Cour ſur les choſes préſentes, Monſieur le Prince balançoit encore ſur le parti qu'il devoit prendre, & ne pouvoit ſe déterminer ni à la paix ni à la guerre. Le Duc de la Rochefoucault, voyant tant d'incertitude dans l'eſprit de ce Prince, crût qu'il ſe devoit ſervir de cette conjoncture, pour garantir Madame de Longueville d'aller en Normandie, & pour porter Mr. le Prince à écouter les propoſitions d'accommodement. Dans cette penſée il fit voir à Madame de Longueville, qu'il n'y avoit que ſon éloignement, qui la pût empêcher de faire le voyage qu'elle craignoit; que Monſieur le Prince ſe pouvoit aiſément laſſer de la protection qu'il lui avoit donnée juſques alors, ayant un prétexte auſſi ſpecieux,

que celui de réconcilier une femme avec ſon mari ; & ſur tout s'il croyoit s'attacher par-là Monſieur de Longueville ; qu'on l'accuſoit de fomenter elle ſeule tout le déſordre ; qu'elle ſe trouveroit reſponſable en pluſieurs façons, & envers ſon frere & envers le monde, d'allumer une guerre, dont les événemens ſeroient funeſtes à ſa famille, où à l'Etat, & qu'elle avoit preſque également interêt à la conſervation de l'une & de l'autre. Il lui repréſentoit encore, que les exceſſives dépenſes que Monſieur le Prince ſeroit obligé de ſoûtenir, ne lui laiſſeroient ni le pouvoir, ni peut-être la volonté de ſubvenir à la ſienne ; & que ne tirant rien de Mr. de Longueville, elle ſe trouveroit réduite à une inſupportable néceſſité ; & qu'enfin pour remédier à tant d'inconvéniens, il étoit d'avis qu'elle priât Monſieur le Prince de

trouver bon, que Madame la Princeſſe, le Duc d'Anguien, & elle ſe retiraſſent à Montrond; pour ne l'embarraſſer point dans une marche précipitée (a), s'il ſe trouvoit obligé de partir; & pour n'avoir pas le ſcrupule de participer à la périlleuſe réſolution qu'il alloit prendre, ou de mettre le feu dans le Royaume par une guerre civile; ou de confier ſa vie, ſa fortune, & ſa liberté à la foi douteuſe du Cardinal Mazarin. Ce conſeil fut approuvé de Madame de Longueville; & Mr. le Prince voulut qu'il fût ſuivi bien-tôt après.

Le Duc de Nemours commençoit à revenir de ſon premier emportement, & bien que toutes ſes paſſions ſubſiſtaſſent encore, il ne s'y laiſſoit pas conduire avec toute l'impétuoſité

(a) Ineſſe mulierum comitatui, quæ pacem luxu, bellum formidine morentur. *Ann.* 3.

qu'il avoit fait d'abord. Le Duc de la Rochefoucault voulut ſe ſervir de cette occaſion pour le faire entrer dans ſes ſentimens : il lui fit connoître, que jamais leurs interêts ne pouvoient ſe rencontrer dans une guerre civile : que Mr. le Prince pouvoit bien détruire leur fortune par de mauvais ſuccès ; mais qu'il n'étoit pas de condition à profiter des bons : que la même réfléxion qui empêchoit Monſieur le Prince de prendre les armes, l'empêcheroit auſſi de les quitter, s'il les prenoit une fois : qu'il ne trouveroit pas aiſément ſa ſûreté à la Cour, après l'avoir offenſée, puiſqu'il n'y en avoit pû rencontrer en un temps, où il n'avoit encore rien fait contre elle : qu'enfin, outre tout ce qu'il avoit à ménager dans l'humeur difficile de Mr. le Prince, il devoit conſiderer qu'en l'éloignant de Paris, il s'en éloignoit auſſi lui-même,

& mettroit ſa deſtinée entre les mains de ſon rival. Ces raiſons trouverent le Duc de Nemours diſpoſé à les recevoir ; & ſoit qu'elles lui euſſent donné des vûes qu'il n'avoit pas encore, ou que par une legéreté ordinaire aux perſonnes de ſon âge, il ſe portât à vouloir le contraire de ce qu'il avoit voulu (a), il ſe réſolut enfin de contribuer à la paix avec le même empreſſement qu'il avoit eu juſques-là pour la guerre. Il prit donc des meſures avec le Duc de la Rochefoucault, pour agir de concert dans ce même deſſein.

Cependant, la Reine étoit de plus en plus animée contre Monſieur le Prince ; les *Frondeurs* cherchoient à ſe venger de lui par toutes ſortes de moyens, mais ils perdoient leur crédit parmi le peuple, par l'opi-

(a) Ubi formido inceſſiſſet, facilis mutatu. *Hiſt.* 2.

nion qu'on avoit de leur liaiſon avec la Cour. La haine du Coadjuteur éclata particulierement contre le Duc de la Rochefoucault : il lui attribuoit, comme j'ai dit, la rupture du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe ; & croyant toutes choſes permiſes pour le perdre, il n'oublioit rien pour y engager le Duc de Longueville par des voyes extraordinaires & honteuſes. Son caroſſe fut même attaqué trois fois la nuit, ſans qu'on ait pû ſçavoir quels gens avoient part à de ſi fréquentes rencontres. Néanmoins toute cette animoſité ne l'empêchoit pas de travailler à ſon but, conjointement avec le Duc de Nemours : & Madame de Longueville même y donna les mains, dès qu'elle fut aſſurée d'aller à Montrond. Mais les eſprits étoient trop échauffés pour écouter la raiſon ; & tous les partis ont éprouvé à la fin, que ni

les uns, ni les autres n'avoient bien connu leurs véritables interêts. La Cour même, que la fortune ſeule a ſoûtenue, a fait ſouvent des fautes conſidérables ; & dans la ſuite on a vû, que l'une & l'autre cabale s'étoit plus maintenue par les menquemens de celle qui lui étoit oppoſée, que par ſa bonne conduite (a). Cependant, Monſieur le Prince employoit tous ſes ſoins à juſtifier ſes intentions au Parlement & au peuple, & voyant bien que la guerre qu'il alloit entreprendre manquoit de prétexte, il eſſayoit d'en trouver dans le procédé de la Reine, qui avoit rappellé auprès d'elle Servien & le Tellier, après les avoir éloignés à ſa recommandation. Il tâchoit auſſi de perſuader au monde, que leur retour étoit moins pour

(a) Fortuna non minùs ſæpe quam ratio affuit. *Hiſt.* 3. Non minùs vitiis hoſtium quam virtute ſuorum. *Hiſt.* 4.

l'offenſer, que pour concerter celui du Cardinal. Ces bruits ſemés parmi le peuple y faiſoient quelqu'impreſſion. Le Parlement étoit plus partagé que jamais ; le Premier Préſident étoit devenu ennemi de Mr. le Prince, croyant qu'il avoit contribué à lui ôter les Sceaux ; & ceux qui étoient gagnés par la Cour, ſe joignoient à lui : mais la conduite des *Frondeurs* étoit plus réſervée ; ils n'oſoient paroître bien intentionnés pour le Cardinal ; toutefois ils le vouloient ſervir en effet.

Les choſes étoient en ces termes, lorſque Monſieur le Prince quitta Saint Maur pour retourner à Paris, croyant être en état de s'y maintenir contre la Cour, & que cette conduite fiere & hardie donneroit de la réputation à ſes affaires. Il fit partir en même temps Madame la Princeſſe, Mr. le Duc d'Anguien, & Madame de Longueville, pour

aller à Montrond, dans la réſolution de s'y rendre bien-tôt après, & de repaſſer en Guienne, où l'on étoit bien diſpoſé à le recevoir. Il avoit envoyé le Comte de Tavanes à ſes troupes, qui ſervoient dans l'armée de Champagne, avec ordre de les faire marcher en corps à Stenay auſſi-tôt qu'il le lui manderoit; il avoit pourvû à ſes Places, & avoit deux cent mille écus d'argent comptant: ainſi il ſe prépara à la guerre, bien qu'il n'en eût pas encore entierement formé le deſſein. Néanmoins dans cette ville il eſſayoit d'engager des gens de qualité dans ſes interêts, & entr'autres le Duc de Bouillon & le Maréchal de Turenne. Ils étoient l'un & l'autre particulierement amis du Duc de la Rochefoucault, qui n'oublia rien pour leur faire prendre le même parti, qu'il ſe voyoit obligé de ſuivre. Le Duc de Bouillon lui pa-

rut alors irréſolu, voulant trouver ſes ſûretés & ſes avantages, parce qu'il ſe défioit preſque également de la Cour & de Monſieur le Prince, & vouloit voir l'affaire engagée, avant que de ſe déclarer. Au contraire, le Maréchal de Turenne lui parla toûjours d'une même maniere depuis ſon retours de Stenay. Il lui dit, qu'il ne s'étoit jamais ni loué, ni plaint de Monſieur le Prince, pour ne pas donner lieu à des éclairciſſemens dans leſquels il ne vouloit point entrer; qu'il croyoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de Monſieur le Prince; mais qu'il prétendoit auſſi que l'engagement qu'il avoit avec lui, dût finir avec ſa priſon; & qu'ainſi il pouvoit prendre des liaiſons nouvelles ſelon ſon inclination, ou ſes interêts. Il ajoûta encore, que Monſieur le Prince ne l'avoit ménagé ſur rien depuis ſon retour à Paris;

Paris; & que bien loin de prendre ſes meſures de concert avec lui, & lui faire part de ſes deſſeins, il s'en étoit non-ſeulement éloigné; mais encore il avoit mieux aimé laiſſer périr ces mêmes troupes, qui venoient de combattre pour lui, & qui étoient à Monſieur de Turenne, que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers-d'hyver. Ce furent les raiſons, avec leſquelles le Maréchal de Turenne refuſa de ſuivre une ſeconde fois la fortune de Monſieur le Prince. Mais le Duc de Bouillon, qui vouloit éviter de s'expliquer avec lui, ſe trouvoit bien embarraſſé pour s'empêcher de répondre préciſément: Mr. le Prince & lui avoient choiſi le Duc de la Rochefoucault, pour être médiateur entr'eux; mais il ne voulut être garant des paroles, ni de l'un, ni de l'autre, & qu'il jugeoit bien qu'un poſte comme ce-

lui-là, eſt toûjours délicat parmi des gens, qui doivent convenir ſur tant d'importans & differens articles (a); il les engagea à ſe dire eux-mêmes leurs ſentimens en ſa préſenſence. Il atriva contre l'ordre de ſemblables éclairciſſemens (b), que

(a) *Il ne faut point ſe mêler d'être arbitre entre les Grands, qu'on ne ſoit aſſez fort, pour mettre à la raiſon celui, qui ne voudra pas déférer au jugement du Médiateur.* Arbitria captans, *dit Patercule*, quibus ii ſe debent interponere, qui non parentem coërcere poſſunt. *Hiſt.* 2.

(b) *Qui, ſelon la remarque de Tacite, aigriſſent plutôt les eſprits qu'ils ne les adouciſſent.* Paulatim inde, *dit-il, en parlant de l'entrevue d'Arminius & Flavius ſon frere*, ad jurgia prolapſi. *Ann.* 2. *Dans un autre endroit du même livre, il dit que ces ſortes d'entretiens ſont toûjours mêlés de je ne ſçai quoi, qui montre que l'on a du reſſentiment; ou du moins qu'on le diſſimule.* Sermo, qualem ira & diſſimulatio gignit. *& puis il ajoute :* diſceſſeruntque apertis odiis; *& ils ſe ſéparerent ennemis declarés,* (Germanicus & Piſon).

leur converſation finit ſans aigreur, & qu'ils demeurerent ſatisfaits l'un & l'autre ſans être liés, ni engagés à rien. Il ſembloit alors, que le principal but de la Cour, & de Monſieur le Prince fût de ſe rendre le Parlement favorable; les *Frondeurs*, affectoient de paroître ſans autre interêt que celui du public; mais ſous ce prétexte ils choquoient Monſieur le Prince en toutes choſes, & s'oppoſoient directement à tous ſes deſſeins. Dans les commencemens ils agiſſoient encore avec quelque retenue; mais ſe voyant ouvertement appuyés de la Cour, le Coadjuteur trouva de la vanité à paroître ennemi déclaré de Monſieur le Prince (a): dès-lors non-ſeulement il s'oppoſa ſans garder de meſures à tout ce qu'il pro-

(a) Ut magnis inimicitiis clareſceret. *Hiſt.* 2.

poſoit ; mais encore il n'alla plus au Palais, ſans être ſuivi de ſes amis, & d'un grand nombre de gens armés. Ce procédé fier & inſolent déplût avec raiſon à Monſieur le Prince ; & il ne trouva pas moins inſupportable de ſe faire ſuivre au Palais, pour diſputer le pavé avec le Coadjuteur, que d'y aller ſeul & d'expoſer ainſi ſa vie & ſa liberté entre les mains de ſon plus dangereux ennemi. Il crût donc, qu'il devoit préférer ſa ſûreté à tout le reſte, & ſe réſolut de n'aller plus au Parlement ſans être accompagné de tout ce qui étoit dans ſes interêts. La Reine fut bien-aiſe de voir naître ce nouveau ſujet de diviſion entre deux hommes, que dans ſon cœur elle haiſſoit preſque également ; elle s'imaginoit aſſez quelles en pourroient être les ſuites, pour eſperer d'être vengée de l'un par l'autre, ou de les voir périr tous

deux : néanmoins elle donnoit toutes les appatences de ſa protection au Coadjuteur, & elle voulut qu'il fût eſcorté par une partie des Gendarmes & des Chevaux-legers du Roi, & par des Officiers & des ſoldats du Régiment des Gardes. Mr. le Prince étoit ſuivi d'un grand nombre de perſonnes de qualité, & de pluſieurs Officiers, & d'une foule de gens de toutes ſortes de profeſſions, qui ne le quittoient plus depuis ſon retour de Saint Maur. Cette confuſion de gens de différent parti, qui ſe trouvoient tous enſemble dans la grand'ſalle du Palais, fit appréhender au Parlement de voir arriver un déſordre, qui pourroit envelopper tous les particuliers dans un même péril, & que perſonne ne ſeroit capable d'appaiſer. Le Premier Préſident, pour prévenir ce mal, réſolut de prier Monſieur le Prince de ne ſe

plus faire accompagner venant au Palais ; & même un jour que Mr. le Duc d'Orléans ne s'y étoit point trouvé, & que Monſieur le Prince & Monſieur le Coadjuteur s'y rendirent avec tous leurs amis, leur nombre, avec l'aigreur qui parut dans les eſprits, augmenta la crainte du Premier Préſident. Mr. le Prince ayant dit quelques paroles piquantes, qui s'adreſſoient au Coadjuteur, celui-ci répondit ſans s'étonner, & oſa dire publiquement que ſes ennemis au moins ne l'accuſeroient pas d'avoir manqué à ſes promeſſes ; & que peu de perſonnes ſe trouvoient aujourd'hui éxemptes de ce défaut (a). Il déſignoit par-là Monſieur le Prince, & lui reprochoit non ſeulement d'avoir manqué aux engagemens qu'il avoit pris avec les *Frondeurs* pour le mariage

(a) Rixantes flagitia invicem objectavere, neuter falſo. *Hiſt.* 1.

de ſon frere avec Mademoiſelle de Chevreuſe ; mais encore le voyage de Noiſi, lorſque Mr. le Prince de Conti, Madame & Mademoiſelle de Longueville, & Meſſieurs de Rets y jetterent les fondemens de la guerre de Paris ; & que Monſieur le Prince promit de ſe mettre à leur tête, non pas pour chaſſer le Cardinal, ſelon l'intention publique, mais ſeulement pour faire ſa condition meilleure avec lui, & avoir ainſi le mérite de le garantir du mal, qu'une cabale ſi puiſſante lui pouvoit faire (a). Ces bruits ſemés dans le monde par les partiſans du Coadjuteur, & renouvellés encore avec tant d'audace devant le Parlement aſſemblé, & devant Mr. le Prince même, le devoient apparemment trouver plus ſenſible à cette

(a) Quo gliſcentibus periculis ſubſidii laus augeretur. *Ann.* 15.

injure qu'il ne le parût alors ; mais il fut maître de ſon reſſentiment, & ne répondit rien (a) au diſcours du Coadjuteur. En même temps on vint avertir le Premier Préſident, que la grand'ſalle étoit remplie de gens armés, & qu'étant piqués dans des interêts ſi oppoſés, il alloit arriver quelque grand malheur, ſi l'on n'y apportoit promptement du remède. Alors le Premier Préſident dit à Monſieur le Prince, que la Compagnie lui ſeroit obligée, s'il lui plaiſoit de faire retirer ceux qui l'avoient ſuivi ; qu'on étoit aſſemblé pour remédier aux déſordres de l'Etat, & non pas pour les augmenter ; & que perſonne ne croiroit, que la liberté d'opiner fût auſſi entiere qu'elle devoit être, tant qu'on verroit le Palais qui devoit être l'aſi-

(a) Quæ quanquam acerba, tolerabantur tamen. *Ann.* 2. Quale magnæ iræ ſilentium eſt. *Hiſt.* 1.

le de la Juſtice, ſervir de Place-d'armes à tout ce qui étoit capable d'éxercer le tumulte & la ſédition. Monſieur le Prince offrit ſans héſiter, de faire retirer ſes amis, & pria le Duc de la Rochefoucault de les faire ſortir ſans déſordre. Le Coadjuteur ſe leva, & dit qu'il alloit auſſi renvoyer les ſiens; & en effet, il ſortit de la Grand'Chambre, pour leur aller parler. Le Duc de la Rochefoucault marchoit à huit ou dix pas derriere lui, & il étoit encore dans le parquet des Huiſſiers, quand le Coadjuteur parut dans la grand'ſalle: à ſa vûe tout ce qui tenoit ſon parti, mit l'épée à la main, ſans en ſçavoir la raiſon; & les amis de Monſieur le Prince firent la même choſe. Chacun ſe rangea du côté qu'il ſervoit, & en un inſtant les deux troupes ne furent ſéparées que de la longueur de leurs épées, ſans que parmi tant

de braves gens, & animés par tant de haines différentes, il s'en trouvât aucun qui allongeât un coup d'epée, ou qui tirât un coup de piſtolet (a). Le Coadjuteur voyant un ſi grand déſordre, s'en voulut retirer, & retourner dans la Grand'Chambre: mais en arrivant à la porte qui va de la ſalle au parquet des Huiſſiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit rendu maître. Il eſſaya néanmoins de l'ouvrir avec effort; mais comme elle ne s'ouvroit que par la moitié, & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, il la referma dans le temps que le Coadjuteur rentroit, en ſorte qu'il l'arrêta ayant la tête paſſée du côté du parquet & le corps dans la ſalle. Cette occaſion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault après tout

(a) Utrimque infenſi, arma primò expediere, dein mutua formidine, non ultra jurgium proceſſum eſt. *Ann.* 2.

ce qui s'étoit passé entr'eux ; les raisons générales & particulieres le poussoient à perdre son plus mortel ennemi : outre la facilité de s'en venger, en vengeant Mr. le Prince de la honte & du reproche qu'il venoit d'endurer, il voyoit encore que la vie du Coadjuteur devoit répondre de l'événement du désordre qu'il avoit causé : mais il considéroit aussi qu'on ne se battoit point encore dans la salle, & que personne ne venant contre lui, pour défendre le Coadjuteur, il n'avoit pas le même prétexte de l'attaquer qu'il auroit eu, si le combat eût été commencé. Les gens même de Mr. le Prince, qui étoient près du Duc de la Rochefoucault, ne s'imaginoient point de quel poids étoit le service qu'ils pourroient rendre à leur maître en cette conjoncture. Enfin, l'un pour ne vouloir point faire une action qui parût cruelle ;

& les autres pour être irréſolus dans une grande affaire, & incapables de la ſoûtenir (a), ils donnerent temps à Champlatreux, fils du Premier Préſident, d'arriver avec ordre de dégager le Coadjuteur, & de le tirer ainſi du plus grand péril, où il ſe ſoit jamais trouvé. Le Duc de la Rochefoucault le voyant entre les mains de Champlatreux, retourna dans la Grand'Chambre prendre ſa place; & le Coadjuteur y arriva dans le même temps avec tout le trouble, qu'un accident comme celui qu'il venoit d'éviter, lui devoit cauſer. Il commença par ſe plaindre à l'aſſemblée de la violence de la Rochefoucault, & dit qu'il avoit été près d'être aſſaſſiné, & qu'on ne l'avoit tenu à la porte que pour l'expoſer à tout ce que ſes ennemis

(a) Inutili cunctatione agendi tempora conſumentes. *Hiſt.* 3.

auroient voulu entreprendre contre ſa perſonne. Le Duc de la Rochefoucault répondit qu'il falloit ſans doute que la peur lui eût ôté la liberté de juger de ce qui s'étoit paſſé dans ce moment-là ; qu'autrement il auroit vû qu'il n'avoit pas eu deſſein de le perdre, puiſqu'il ne l'avoit pas fait, ayant eu long-temps ſa vie entre ſes mains ; qu'en effet, il s'étoit rendu maître de la porte, & l'avoit empêché d'entrer, n'ayant pas crû pour remédier à ſa crainte, devoir expoſer Monſieur le Prince & le Parlement à une ſédition, que ſes gens avoient émûe en le voyant arriver. Ce diſcours fut même ſuivi de quelques menaces outrageuſes qu'il lui fit publiquement ; de ſorte que le Duc de Briſſac, beau-frere du Duc de Rets, ſe crût obligé de répondre. Le Duc de la Rochefoucault & lui réſolurent enſemble de ſe battre le jour

même ſans ſecond : mais comme le ſujet de leur querelle fut publié, elle fut accordée à l'heure même par Mr. le Duc d'Orléans. Cette affaire, qui apparemment devoit produire tant de ſuites, finit même ce qui pouvoit le plus contribuer aux déſordres ; car le Coadjuteur évita de retourner au Palais (a) ; & ainſi ne ſe trouvant plus où étoit Monſieur le Prince, il n'y eut plus lieu de craindre d'accident pareil à celui qui avoit été ſi près d'arriver. Néanmoins, comme la fortune a ſouvent plus de part aux événemens que la conduite des hommes, elle fit rencontrer Mr. le Prince & le Coadjuteur dans le temps qu'ils ſe cherchoient le moins, & en un état bien différent de celui où ils avoient été au Palais ; car un jour que Mr. le

(a) Quæ caſus obtulerat in ſapientiam vertenda ratus. *Ann.* 1.

Prince en ſortoit, ayant le Duc de la Rochefoucault dans ſon caroſſe, & ſuivi d'une foule innombrable de peuple, il rencontra le Coadjuteur revêtu de ſes habits Pontificaux, & menant la proceſſion avec pluſieurs châſſes & reliques. D'abord Mr. le Prince s'arrêta, pour rendre plus de déférence à l'Egliſe, & le Coadjuteur continuant ſon chemin ſans s'émouvoir, ſe voyant vis-à-vis de Monſieur le Prince, lui fit une profonde révérence, & lui donna ſa bénédiction, & au Duc de la Rochefoucault auſſi : elle fut reçue de l'un & de l'autre avec toutes les apparences de reſpect, bien que pas un des deux ne ſouhaitât qu'elle eût l'effet que le Coadjuteur deſiroit. En ce même temps, le peuple qui ſuivoit Mr. le Prince, émû par une telle rencontre, cria mille injures au Coadjuteur, & ſe prépa-

roit à le mettre en piéces (a), ſi Monſieur le Prince n'eût fait deſcendre ſes gens pour appaiſer ce tumulte, & remettre chacun en ſon devoir.

GUERRE DE GUIENNE.

CEPENDANT, toutes choſes contribuoient à augmenter les défiances & les ſoupçons de Mr. le Prince. Il voyoit que la majorité du Roi alloit rendre ſon autorité abſolue; il connoiſſoit l'aigreur de la Reine contre lui, & voyoit bien que le conſidérant comme un obſtacle au retour du Cardinal, elle n'oubliroit rien pour le perdre, ou

(a) Manus intentantes . . . ſimul ingruunt: jamque exitii certus, adcurſu (eorum) qui cum (principe) advenerant, protectus eſt. *Ann.* 1.

pour l'éloigner. L'amitié de Mr. le Duc d'Orléans lui paroiſſoit un appui bien foible & bien douteux, pour le ſoûtenir dans un temps ſi difficile ; & il ne pouvoit croire qu'elle fut long-temps ſincere, puiſque le Coadjuteur avoit toûjours beaucoup de crédit auprès de lui.

Tant de ſujets de craindre pouvoient bien avec raiſon empêcher Monſieur le Prince de ſe trouver au Parlement le jour que le Roi y devoit être déclaré majeur ; mais tout cela n'auroit pû encore le porter a rompre avec la Cour, & à ſe retirer dans ſes Gouvernemens, ſi l'on eût laiſſé les choſes dans les termes où elles étoient, ou continué de l'amuſer de quelque négociation. Mr. le Duc d'Orléans vouloit empêcher une rupture ouverte, croyant ſe rendre néceſſaire aux deux partis, & vouloit preſqu'également éviter

de ſe brouiller avec l'un ou avec l'autre : mais la Reine étoit d'un ſentiment bien contraire : nul retardement ne pouvoit ſatisfaire ſon eſprit irrité, & elle recevoit toutes les propoſitions de traité, comme autant d'artifices, pour faire durer l'éloignement du Cardinal. Dans cette vûe, elle propoſa de rétablir Monſieur de Châteauneuf dans les affaires, de redonner les Sceaux au Premier Préſident Molé, & les Finances à la Vieuville. Elle crut avec raiſon, que le choix de ces trois Miniſtres, ennemis particuliers de Monſieur le Prince, acheveroit de lui ôter toute eſpérance d'accommodement.

Ce deſſein eut auſſi bien-tôt le ſuccès qu'elle avoit ſouhaité ; car il fit connoître à Monſieur le Prince qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour, & avança ainſi en un moment toutes les réſolutions

qu'il n'avoit pas priſes de lui-même. Il alla à Trie chez le Duc de Longueville, après avoir écrit au Roi les raiſons qui l'empêchoient de ſe trouver auprès de ſa perſonne le jour de ſa majorité. Cette lettre lui fut rendue par Monſieur le Prince de Conti, qui reſta à Paris pour aſſiſter à cette cérémonie. Le Duc de la Rochefoucault y demeura auſſi ſous le même prétexte ; mais en effet, pour conclure avec le Duc de Bouillon qui offroit de ſe déclarer pour Mr. le Prince, & de joindre à ſes interêts le Maréchal de Turenne, & le Marquis de la Force, auſſi-tôt que Monſieur le Prince auroit été reçu dans Bordeaux, & que le Parlement ſe ſeroit déclaré pour lui, en donnant un arrêt d'union. Le Duc de la Rochefoucault lui promit pour Mr. le Prince les conditions ſuivantes :

De lui donner la Place de Stenay avec ſon domaine, pour en jouïr aux mêmes droits que Monſieur le Prince, juſqu'à ce qu'il lui eût fait rendre Sedan, ou qu'il l'eût mis en poſſeſſion de la récompenſe que la Cour lui avoit promiſe pour l'échange de cette Place.

De lui ceder ſes prétentions ſur le Duché d'Albret.

De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place, & de ne point faire de traité, ſans y comprendre l'article du rang de ſa Maiſon.

De lui fournir une ſomme d'argent dont ils conviendroient pour lever des troupes & pour faire la guerre.

Le Duc de la Rochefoucault lui propoſoit encore d'envoyer Mr. de Turenne à Stenay, à Clermont, & à Damvilliers, pour y commander les vieilles troupes de Mr. le

Prince qui s'y devoient retirer, leſquelles jointes à celles que les Eſpagnols y devoient envoyer de Flandre, feroient occuper le même poſte à Mr. de Turenne, que Madame de Longueville & lui y avoient tenu durant la priſon des Princes. Il eut charge de Mr. le Prince de lui dire enſuite, que ſon deſſein étoit de laiſſer Monſieur le Prince de Conti, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours à Bourges & à Montrond pour y faire des levées, & ſe rendre maîtres du Berry, du Bourbonnois, & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Mr. le Prince iroit à Bordeaux, où il étoit appellé par le Parlement, & par le peuple & où les Eſpagnols lui fourniroient des troupes, de l'argent, & des vaiſſeaux, ſuivant le traité du Marquis de Sillery avec le Comte de Fuenſaldaigne, pour faciliter la levée des troupes qu'il devoit faire en

Guienne : que le Comte du Doignon entroit dans ſon parti avec les Places de Brouage, de Ré, d'Oléron, & de la Rochelle ; que le Duc de Richelieu feroit des levées en Xaintonge & au pays d'Aunis ; le Marquis de la Force en Guienne ; le Duc de la Rochefoucault en Poitou & en Angoumois ; le Marquis de Monteſpan en Gaſcogne ; Mr. d'Arpajoux en Roüergue ; & que Mr. de Marſin, qui commandoit l'armée de Catalogne, ne manqueroit pas de reconnoiſſance. Tant de belles apparences fortifierent le Duc de Bouillon dans le deſſein qu'il avoit de s'engager avec Mr. le Prince, & il en donna ſa parole au Duc de la Rochefoucault aux conditions que j'ai dites. Cependant, Mr. le Prince ne pût engager ſi avant le Duc de Longueville, ni en tirer aucune parole poſitive, ſoit qu'il fût irréſolu, ou qu'il ne voulût pas appuyer un

parti, que ſa femme avoit formé, ou enfin qu'il crût qu'étant engagé avec Monſieur le Prince, il ſeroit entraîné plus loin qu'il n'avoit accoûtumé d'aller.

Mr. le Prince arrivant à Chantilly, apprit qu'on prenoit des meſures contre lui, & que malgré les inſtances de Mr. le Duc d'Orléans, la Reine n'avoit pas voulu retarder de vingt-quatre heures la nomination des trois Miniſtres. Voyant donc la néceſſité de ſe retirer en lieu de sûreté, il en donna avis à Mr. le Duc d'Orléans, & manda à Mr. le Prince de Conti, & aux Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, de ſe rendre le lendemain à Eſſone, pour prendre enſemble le chemin de Montrond. Ce départ que tout le monde prévoyoit depuis ſi long-temps que Monſieur le Prince jugeoit néceſſaire à ſa sûreté, & que la Reine avoit toûjours

ſouhaité comme un acheminement au retour du Cardinal, ne laiſſa pas d'étonner les uns & les autres; chacun ſe repentit d'avoir mis les choſes au point où elles étoient, & la guerre civile leur parut alors avec tout ce que ſes événemens ont d'horrible & d'incertain. Il fut même au pouvoir de Monſieur le Duc d'Orléans de ſe ſervir utilement de cette conjoncture, & Mr. le Prince demeura un jour entier à Angerville chez le Préſident Perrault, pour y attendre ce que ce Duc lui vouloit propoſer. Mais comme les moindres circonſtances ont d'ordinaire trop de part aux plus grandes affaires, il arriva en celle-ci, que Mr. le Duc d'Orléans ayant diſpoſé la Reine à donner quelque ſatisfaction à Mr. le Prince, ſur le ſujet des trois Miniſtres, il ne voulut pas prendre la peine de lui écrire de ſa main à l'heure même, & différa d'un

d'un jour de lui en donner avis. De ſorte que Croiſſi, qui lui devoit porter cette dépêche à Angerville, où il étoit en état d'entendre à un accommodement, le trouva arrivé à Bourges, où les applaudiſſemens des peuples & de la Nobleſſe avoient ſi fort augmenté ſes eſpérances, qu'il crût que tout le Royaume alloit imiter cet exemple, & ſe déclarer pour lui.

Le voyage de Croiſſi ayant donc été inutile, Mr. le Prince continua le ſien, & arriva à Montrond, où Madame la Princeſſe & Madame de Longueville l'attendoient. Il y demeura un jour pour voir la Place, qu'il trouva la plus belle, & au meilleur état du monde. Ce jour-là même, il dreſſa une ample inſtruction pour traiter avec le Roi d'Eſpagne, où furent compris ſes plus conſidérables amis. Monſieur Lainé fut choiſi pour cette négocia-

tion. Enſuite, Mr. le Prince donna de l'argent à Monſieur ſon frere, & à Monſieur de Nemours, pour faire des levées dans les Provinces voiſines, laiſſant avec eux Vineuil Intendant de Juſtice pour commencer à lever la taille ſur le Berri & ſur le Bourbonnois. Il recommanda fort de ménager la ville de Bourges, & de la maintenir dans la diſpoſition où il l'avoit laiſſée. Le lendemain, il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucault, chez qui il paſſa, & trouva beaucoup de Nobleſſe qui le ſuivit. Il ſe rendit avec aſſez de diligence à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & Mr. le Duc d'Anguien arriverent bien-tôt après. Il y fut reçu de tous les Corps de la ville avec beaucoup de joye, & il eſt difficile de dire, ſi ces peuples bouillans, & accoûtumés à la révolte, furent plus touchés de l'éclat de ſa naiſſance & de ſa réputation,

que de ce qu'ils le conſideroient comme le plus puiſſant ennemi du Duc d'Eſpernon. Il trouva le Parlement dans la même diſpoſition, & qui donna en ſa faveur tous les Arrêts qu'il pût deſirer.

Les choſes étant ſi heureuſement commencées, il crût n'avoir rien de plus important à faire que de prendre tous les revenus du Roi à Bordeaux & de ſe ſervir de cet argent, pour faire promptement ſes levées, jugeant bien que la Cour marcheroit à lui en diligence avec ce qu'elle auroit de troupes, pour ne lui donner pas le temps de mettre les ſiennes ſur pied. Dans cette vûe, il deſtribua ſon argent à tous ceux qui étoient engagés avec lui, & les preſſa tellement d'avancer leurs levées, que cette précipitation leur ſervit de prétexte, pour en faire de mauvaiſes.

Peu de jours après ſon arrivée, le Comte du Doignon le vint trouver, & ſe déclara ouvertement pour ſon parti ; le Duc de Richelieu, & le Marquis de la Force firent la même choſe, & le Prince de Tarente qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui manda qu'il entroit auſſi dans ſes interêts. Monſieur d'Arpajoux fut plus difficile, & il eut encore en cette occaſion la même conduite, dont il avoit déja reçû des récompenſes durant la priſon des Princes ; car il demanda des conditions qu'on ne lui pût accorder, & traita avec la Cour, quand il vit tomber les affaires de Monſieur le Prince.

Cependant, le Duc de la Rochefoucault donne avis au Duc de Bouillon de ce qui s'étoit paſſé au Parlement de Bordeaux, & lui mande que les conditions qu'il avoit deſirées étant accomplies, on atten-

doit l'éxécution de ſes promeſſes. Ce Duc évita aſſez long-temps de répondre nettement, voulant tout à la fois ſe ménager avec la Cour, qui lui faiſoit de grandes avances, & ne point rompre avec Monſieur le Prince, dont il pouvoit avoir beſoin. Il voyoit auſſi que Mr. de Turenne qu'il avoit crû inſéparable de ſes interêts, lui refuſoit de ſe joindre à ceux de Mr. le Prince: que le Prince de Tarente y étoit entré ſans lui; & que le Marquis de la Force demeuroit uni avec Mr. de Turenne. Il jugeoit encore, que n'étant pas ſuivi de ſon frere, ni des autres que j'ai nommés dont il avoit répondu au Duc de la Rochefoucault, ſa conſidération & ſa ſûreté ſeroient moindres dans le parti qu'il alloit prendre; & que Mr. le Prince ne témoigneroit pas plus de reconnoiſſance pour les choſes que Mr. de Turenne & lui pourroient

faire à l'avenir, que pour ce qu'ils avoient fait par le paſſé. Il voyoit de plus qu'il faudroit refaire un nouveau traité avec Mr. le Prince, moins avantageux que celui dont ils étoient déja convenus. Enfin, toutes ces raiſons jointes aux promeſſes de la Cour, & appuyées de toute l'induſtrie de Madame de Bouillon, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon mari, l'empêcherent de ſuivre ſon premier deſſein, & de ſe déclarer pour Monſieur le Prince; mais pour ſortir de cet embarras, il voulut ſe rendre médiateur de ſon accommodement avec la Cour. Et après avoir eu des conférences particulieres avec la Reine ſur ce ſujet, il renvoya Gourville, qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucault, offrir à Mr. le Prince tout ce qu'il avoit demandé pour lui, & pour ſes amis, avec la diſpoſition du Gouverne-

ment de Blaye, ſans éxiger de lui d'autres conditions que celles que Servien & de Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de traité qui ſe fit à Paris à la ſortie de ſa priſon.

D'ailleurs Monſieur de Châteauneuf faiſoit faire d'autres propoſitions d'accommodement par le même Gourville; mais comme elles alloient à empêcher le retour du Cardinal, il ne pouvoit pas balancer par ſes offres celles que la Reine lui avoit fait faire par le Duc de Bouillon. Il s'engageoit ſeulement à demeurer inſéparablement uni à Monſieur le Prince après la chûte du Cardinal, & à lui donner dans les affaires toute la part qu'il pouvoit deſirer. On lui offroit encore de la part de la Cour, de conſentir à une entrevûe de lui & de Mr. le Duc d'Orléans à Richelieu, pour y éxaminer enſemble les conditions

d'une paix ſincere, dans laquelle il ſembloit que la Cour vouloit agir de bonne foi. Mais pour le malheur de la France, & pour celui de Mr. le Prince, il ferma l'oreille à tant de partis avantageux, irrité de ce que les offres de la Reine ſe faiſoient par l'entremiſe du Duc de Bouillon. Car il s'étoit attendu que ce Duc & ſon frere ſeroient d'un grand poids dans ſon parti, d'autant que perſonne ne pouvoit ſoûtenir comme eux les poſtes de Bellegarde & de Stenay; & d'ailleurs les vieilles troupes qu'il y avoit laiſſées, pour être commandées par Monſieur de Turenne, devenoient par-là inutiles, & couroient fortune de ſe diſſiper, ou d'être défaites. Il conſidéroit encore que les meſures qu'il avoit priſes avec les Eſpagnols, du côté de ſes Places de Champagne, n'auroient aucun effet, & que ſes troupes, & les Eſpagnols même

n'auroient aucun autre Chef qui pût remplir ce poſte avec la même eſtime qu'on avoit pour Mr. de Turenne. Toutes ces raiſons touchoient ſenſiblement Mr. le Prince, & bien qu'il eſſayât de cacher ſon reſſentiment, il ne laiſſa pas de répondre aſſez ſéchement au Duc de Bouillon, qu'il n'étoit pas honnête d'écouter des propoſitions qu'on ne vouloit pas effectuer ; qu'il ſe déclarât comme il avoit promis ; que Mr. de Turenne ſe rendît à la tête de ſes troupes, qui avoient marché à Stenay, & qu'alors il ſeroit en état d'entendre les offres de la Cour, & de faire un traité glorieux. Gourville fut chargé de cette réponſe, & de dire à Mr. le Duc d'Orléans les raiſons qui lui faiſoient refuſer l'entrevûe de Richelieu. Les principales étoient que le but de cette conférence n'étoit pas de faire la paix mais ſeulement de l'empêcher

de pouvoir faire la guerre : que dans le temps où tous les Corps de l'Etat étoient ſur le point de ſe déclarer contre la Cour, & que les Eſpagnols préparoient des ſecours conſidérables d'hommes, d'argent & de vaiſſeaux, on le vouloit engager à une négociation publique, dont le ſeul bruit empêcheroit ſes levées, & lui débaucheroit tous ceux qui étoient prêts de ſe joindre à ſon parti. Outre ces raiſons générales, il y en avoit encore de particulieres qui ne lui permettoient pas de confier ſes interêts à Mr. le Duc d'Orléans, dont la liaiſon étroite avec le Coadjuteur de Paris, ſon ennemi déclaré, lui étoit ſuſpecte, ainſi que celle de ce Prélat avec la Cour ; qui venoit de lui promettre le Chapeau de Cardinal. Incident, qui lui fit prendre une étrange réſolution. Car voyant que le Coadjuteur, & par interêt & par vanité,

affectoit de le traverſer ſans ceſſe, il forma le deſſein de le faire enlever dans Paris. Quelqu'impoſſible que parût cette entrepriſe, Gourville s'en chargea, après en avoir reçu un ordre ſigné de Monſieur le Prince ; & ſans doute le Coadjuteur eût été pris un ſoir qu'il alla à l'Hôtel de Chevreuſe, s'il en fût ſorti dans ſon carroſſe ; mais l'ayant renvoyé avec ſes gens, il n'y eut pas moyen de ſçavoir certainement celui qui le ramena. De ſorte que l'affaire fut retardée de quelques jours & découverte enſuite ; car il eſt très-rare que ceux dont on eſt obligé de ſe ſervir en de telles rencontres, ayent aſſez de diſcrétion, pour ſe contenter de la connoiſſance qu'on leur veut donner, ou aſſez de fidélité & de ſecret pour l'éxécuter sûrement.

Les choſes ſe diſpoſoient ainſi de tous côtés à faire la guerre : Mr. de

Châteauneuf qui étoit alors Chef du Conſeil, avoit fait marcher la Cour à Bourges, & la préſence du Roi avoit d'abord mis cette ville dans ſon obéïſſance : au bruit de ces heureux commencemens, Mr. le Prince de Conti, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours furent obligés de partir de Montrond avec leurs troupes pour ſe retirer en Guienne. Ils laiſſerent le Chevalier de Riviere à l'extrémité, & le même jour il mourut, regretté de tous ceux qui le connoiſſoient ; car outre qu'il avoit toutes les qualités néceſſaires à un Gentilhomme, on verra peu de perſonnes de ſon âge, qui ayent donné autant de preuves de conduite, de fidélité, & de déſintéreſſement en des rencontres auſſi hazardeuſes, que celles où il s'étoit trouvé.

Le Marquis de Pergan demeura pour commander dans la Place, qui

étoit bloquée par un petit Corps d'armée logé à Saint Amand, dont Palluau étoit Lieutenant-Général. La Cour s'étoit enſuite avancée à Poitiers; & Mr. de Châteauneuf inſiſtoit, pour la faire marcher à Angoulême, jugeant que la guerre n'ayant autre prétexte que le retour du Cardinal, il falloit profiter de ſon abſence, & qu'il ſuffiſoit pour les interêt de l'Etat, & encore plus pour les ſiens particuliers, de faire durer ſon éloignement. Il repréſentoit encore, que la préſence du Roi étoit un puiſſant remede pour retenir les peuples dans la naiſſance des déſordres (a); qu'en s'approchant de Mr. le Prince, qui n'étoit point aſſuré de la Guienne, ni du Parlement de Bordeaux, on diſſiperoit aiſément ſes deſſeins, qui au contraire, s'affermiroient par l'éloigne-

(a) Sueti adversum fortuita aſpectu Principis refoveri. *Tac. Ann.* 15.

ment de la Cour. Mais les conſeils de Châteauneuf étoient trop ſuſpects au Cardinal, pour être ſuivis à Poitiers, ſans avoir été éxaminés à Cologne : & comme il falloit attendre ſes ordres, leur retardement & leur diverſité cauſerent des irréſolutions continuelles, & tinrent la Cour incertaine à Poitiers, juſqu'à ſon retour, qui fut bien-tôt après.

De l'autre part, le Baron de Batteville étoit arrivé dans la riviere de Bordeaux avec la flotte d'Eſpagne, compoſée de huit vaiſſeaux de guerre, & de quelques brûlots. Il fortifioit Talmont, où il y avoit un Corps d'infanterie de quinze cent hommes. La ville de Xaintes s'étoit renduë ſans réſiſtance ; Taillebourg qui a ſon port ſur la Charante, étoit aſſez bien fortifié, & Mr. le Prince étoit maître de la riviere juſqu'à Angoulême, excepté Coignac. Le Comte de Jonſac, Lieutenant

de Roi en Xaintonge, & Gouverneur particulier de Coignac, s'y étoit retiré, afin que cette Place lui aidât à rendre sa condition meilleure dans le parti où il entreroit, ne sçachant auquel il se devoit joindre. Dans cette incertitude, il entra en commerce de lettres avec Mr. le Prince, & lui écrivit assez de choses, pour lui donner lieu de croire qu'il ne demandoit qu'à sauver les apparences, & qu'il remetroit bientôt sa ville entre ses mains, si l'on faisoit mine de l'assiéger. Cette espérance plutôt que l'état des forces de Mr. le Prince, qui étoient alors très-petites, lui fit prendre la résolution de marcher à Coignac. Il voyoit de quelle importance il lui étoit de donner réputation à ses armes; mais il sçavoit bien aussi, que manquant de troupes, & de tout ce qu'il faut pour faire un siége, il n'y avoit que celui-là

ſeul, où il pût prétendre de réüſſir. De ſorte que fondant toutes ſes eſpérances ſur ce Gouverneur, il fit partir le Duc de la Rochefoucault de Bordeaux, pour aſſembler ce qui ſe trouveroit ſur pied, qui n'étoit en tout, que trois régimens d'infanterie & trois cent chevaux, avec ordre d'aller inveſtir Coignac, où le Prince de Tarente ſe devoit rendre avec ce qu'il avoit de troupes. Le bruit de leur marche s'étant répandu dans le pays, on retira en diligence à Coignac tout ce qui pût être tranſporté de la Campagne, & beaucoup de Nobleſſe s'y retira auſſi, pour témoigner ſon zele au ſervice du Roi, & plus apparemment encore, pour garder eux-mêmes ce qu'ils y avoient fait porter. Ce nombre conſidérable de Gentilshommes retint aiſément les Bourgeois, & les fit réſoudre à fermer les portes de la ville, dans l'eſpé-

rance d'être bien-tôt ſecourus par le Comte d'Harcourt, Général des troupes du Roi, qui s'avançoit vers eux. Mais comme ils avoient peu de confiance au Comte de Jonſac, & qu'ils le ſoupçonnoient preſque également d'être foible, & d'être gagné par Mr. le Prince, ils l'obſervérent de ſi près, qu'on peut dire qu'il ſe réſolut enfin de défendre la Place, parce qu'on lui ôta le pouvoir de la rendre.

Ce fut en cela ſeul que la Nobleſſe témoigna quelque vigueur; car durant huit jours, que les gens de Mr. le Prince demeurerent devant Coignac, ſans armes, ſans munitions, ſans Officiers, & ſans diſcipline, & outre cela, fatigués par des pluyes continuelles, qui emporterent le pont de bateaux qu'on avoit fait ſur la Charante, pour la communication des quartiers; jamais ceux de dedans ne ſe prévalu-

rent de ces déſordres, ſe tenant renfermés avec les Bourgeois, & ſe contentant de faire tirer par derriere les murailles. Mr. le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit ſur le point de ſe rendre, partit de Bordeaux, & ſe rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de ſon arrivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort Maréchal de Camp, étoit retranché dans un Fauxbourg de l'autre côté de la riviere avec cinq cent hommes, ſans qu'il pût être ſecouru, marcha à lui avec deux mille hommes de pied des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & avec les Gendarmes & les Chevaux-Legers du Roi, les Gardes & de la Nobleſſe. Il força Nort dans ſon quartier, ſans trouver preſque de réſiſtance, & ſecourut ainſi Coignac à la vûe de Mr. le Prince, qui étoit

logé au-delà de la riviere. Le Comte d'Harcourt ſe contenta d'avoir ſauvé la Place, & laiſſa retirer Monſieur le Prince, ſans le ſuivre.

Bien que ce ſuccès fût peu conſidérable de ſoi-même, il augmenta néanmoins les eſpérances du Comté d'Harcourt, & donna de la réputation à ſes armes. Il ſe crût même en état de faire des progrès, & ſçachant que le Marquis d'Eſtiſſac avoit remis la Rochelle en l'obéïſſance du Roi, excepté les tours qui ferment le port, il fit deſſein d'y aller avec ſes troupes, s'aſſurant ſur la bonne volonté des habitans, & ſur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les tours, & y tenoit une Garniſon Suiſſe, ſe défiant preſque de tout le monde, & croyant trouver parmi cette nation plus de fidélité, que dans la

rent de ces déſordres, ſe tenant renfermés avec les Bourgeois, & ſe contentant de faire tirer par derriere les murailles. Mr. le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit ſur le point de ſe rendre, partit de Bordeaux, & ſe rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de ſon arrivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort Maréchal de Camp, étoit retranché dans un Fauxbourg de l'autre côté de la riviere avec cinq cent hommes, ſans qu'il pût être ſecouru, marcha à lui avec deux mille hommes de pied des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & avec les Gendarmes & les Chevaux-Legers du Roi, les Gardes & de la Nobleſſe. Il força Nort dans ſon quartier, ſans trouver preſque de réſiſtance, & ſecourut ainſi Coignac à la vûe de Mr. le Prince, qui étoit

logé au-delà de la riviere. Le Comte d'Harcourt ſe contenta d'avoir ſauvé la Place, & laiſſa retirer Monſieur le Prince, ſans le ſuivre.

Bien que ce ſuccès fût peu conſidérable de ſoi-même, il augmenta néanmoins les eſpérances du Comté d'Harcourt, & donna de la réputation à ſes armes. Il ſe crût même en état de faire des progrès, & ſçachant que le Marquis d'Eſtiſſac avoit remis la Rochelle en l'obéïſſance du Roi, excepté les tours qui ferment le port, il fit deſſein d'y aller avec ſes troupes, s'aſſurant ſur la bonne volonté des habitans, & ſur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les tours, & y tenoit une Garniſon Suiſſe, ſe défiant preſque de tout le monde, & croyant trouver parmi cette nation plus de fidélité, que dans la

ſienne propre. Mais la ſuite lui fit bien-tôt voir, que ſes meſures étoient fauſſes; car la peur & l'interêt, qui rendent ces ſortes de gens auſſi infideles que les autres, fournirent aux Suiſſes des prétextes de faire encore plus que ce qu'il avoit apprehendé des François. Il eſt certain, que cette défiance du Comte du Doignon fut la ruïne du parti de Mr. le Prince, qui ſans cela auroit marché d'abord à la Rochelle avec toutes ſes troupes, pour rétablir ſes anciennes fortifications, & pour y faire le ſiége de la guerre, avec toute la commodité, qu'une ſituation, comme celle-là lui pouvoit apporter: au lieu que pour ménager l'eſprit jaloux & incertain de cet homme, il fut contraint de demeurer inutile à Tonay-Charante, & de voir perdre la Rochelle, ſans oſer même propoſer de la ſecourir. Il eſt vrai

auſſi, que le peu de réſiſtance de la Garniſon des tours ne lui donna pas grand loiſir d'en former le deſſein; car le Comte d'Harcourt étant arrivé avec ſes troupes à la Rochelle, aſſiſté du Marquis d'Eſtiſſac, pourvû nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, il trouva les habitans diſpoſés à lui donner toute l'aſſiſtance qu'il en pouvoit attendre. Cependant les tours étoient en état de l'arrêter quelque temps, ſi les Suiſſes euſſent été auſſi braves & auſſi fideles, que ce Comte l'avoit crû. Mais au lieu de répondre à ce qu'il en attendoit, ils crûrent ſe devoir racheter par une trahiſon; & après une réſiſtance de trois jours, le Comte d'Harcourt leur ayant mandé qu'il ne leur feroit point de quartier, s'ils ne poignardoient Baſſe, leur Commandant, ils n'eurent point d'horreur d'un tel ordre, & com-

mencerent à l'éxécuter : mais Baſſe, croyant trouver plus de compaſſion auprès du Comte d'Harcourt, que parmi ſes propres Soldats, ſe jetta tout bleſſé qu'il étoit du haut des tours dans le Port, où ce Général le fit achever en ſa préſence, ſans ſe laiſſer fléchir par les prieres des Officiers, qui domandoient ſa grace, ni par un ſpectacle ſi pitoyable. La perte de cette Place nuiſit à la réputation des armes de Mr. le Prince ; car on attribua au peu de confiance qu'il avoit en ſes troupes ce qui n'étoit qu'un égard qu'il avoit fallu avoir aux ombrages du Comte du Doignon. Il fut vivement touché de cette nouvelle, & s'imaginant, que toutes les autres Places ſuivroient cet exemple, il ſe retira à Brouage, d'où il ne ſortit plus juſqu'à ce qu'il eût fait ſon traité avec la Cour, dont apparemmment il a eu ſujet de ſe repentir.

Le Comte d'Harcourt encouragé par ces bons ſuccès, & fortifié par des troupes, qui avoient joint ſon armée, ſe réſolut de Marcher à Mr. le Prince, qui étoit à Tonay-Charante. Mais lui jugeant bien, par le nombre, & par le peu de diſcipline de ſes troupes, qu'il étoit de beaucoup inferieur à l'Armée du Roi, ne crût pas la devoir attendre dans le lieu où il étoit, & paſſant de nuit la riviere ſur un pont de bateaux, il ſe retira à la Bergerie, qui n'eſt qu'à demi-lieuë de Tonay-Charante. Les ennemis ſe contenterent d'avoir défait deux eſcadrons le jour d'auparavant, & lui donnerent tout le temps qui fut neceſſaire, pour faire ſauter la tour de Tonay-Charante, & ſe retirer à la Bergerie ſans être pouſſé. Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle occaſion de le combattre dans ſa retraite, & à demi paſſé,

Il en eut encore le même jour une plus avantageuſe, dont il ne ſçût pas ſe prévaloir ; car il arriva que Mr. le Prince ſe repoſa entierement ſur un Maréchal de Camp, à qui il avoit donné ordre de brûler, ou de briſer le pont de bateaux ; & ſur cette aſſurance, il mit ſes troupes en divers quartiers dont quelques-uns étoient éloignés du ſien d'une lieuë & demie, ſans craindre qu'on pût aller à lui, la riviere étant entre deux. Mais l'Officier, au lieu de ſuivre éxactement ſon ordre, ſe contenta de détacher les bateaux, & de les laiſſer aller au cours de l'eau. De ſorte qu'étant repris par les gens du Comte d'Harcourt, ils refirent le pont dans une heure, & à l'inſtant même il fit paſſer trois cent chevaux & quelque infanterie, pour garder la tête du pont. Cette nouvelle fut portée à Mr, le Prince à la Bergerie, & il crût

crût d'autant plus que le Comte d'Harcourt marcheroit au milieu de ſes quartiers, pour les tailler en piéces l'un après l'autre, qu'il jugeoit que c'étoit le parti qu'il avoit à prendre. Cela l'obligea de mander à ſes troupes de quitter leurs quartiers, & de revenir en diligence à la Bergerie, & de ce pas il marcha vers Tonay-Charante avec les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, ſes Gardes, & ce qui ſe trouva d'Officiers & de Volontaires auprès de lui, pour voir le deſſein des ennemis, & tâcher de les amuſer juſqu'à ce que ceux de ſes gens, qui étoient plus éloignés, le fuſſent venu joindre. Il trouva vrai l'avis qu'on lui avoit donné, & que les trois cent chevaux étoient en bataille dans la prairie qui borde la riviere : mais il vit bien que les ennemis n'avoient pas eu le deſſein qu'il avoit appréhendé,

ou qu'ils avoient perdu le temps de l'éxécuter, puiſque n'étant pas paſſés lorſqu'ils le pouvoient ſans en être empêchés, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils le fiſſent en ſa préſence. L'on eſcarmoucha quelque temps ſans perte conſidérable de part & d'autre, & l'infanterie étant arrivée, il fit faire un long retranchement vis-à-vis du pont de bateaux, laiſſant la prairie & la riviere entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux armées demeurerent plus de trois ſemaines dans les mêmes logemens, ſans rien entreprendre; & elles ſe contenterent de vivre l'une & l'autre dans un pays fertile & où toutes choſes étoient en abondance.

Cependant, les longueurs du Duc de Bouillon, & toute ſa conduite, firent bien juger à Monſieur le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec lui, ni avec Mr. de

Turenne ; & pour cette raiſon, il s'emporta contre eux avec une aigreur extrême, quoique leurs engagemens euſſent été différens. Car il eſt vrai que le Duc de Bouillon étoit convenu avec le Duc de la Rochefoucault, & enſuite avec Mr. Laîné, de toutes les conditions que j'ai dites, & qu'il crût s'en pouvoir dégager pour les raiſons que j'ai marquées. Mr. de Turenne au contraire, s'étant entierement ſéparé des interêts de Monſieur le Prince, dès ſa ſortie de priſon, ignoroit même, à ce qu'il a dit depuis, les traités & les engagemens du Duc de Bouillon.

Monſieur le Prince ſe voyant dans la néceſſité d'envoyer promptement un homme pour ſoûtenir le poſte, qu'il avoit deſtiné à Mr. de Turenne, jetta les yeux ſur le Duc de Nemours, dont la naiſſance & la valeur extrême pouvoient en quel-

que ſorte ſuppléer à la capacité de Mr. de Turenne. Il le fit donc partir en diligence pour aller en Flandre ; mais n'ayant pû ſupporter les incommodités de la Mer, il fut contraint d'aller par terre, avec beaucoup de temps & de péril, à cauſe des troupes qui ramenoient le Cardinal en France. Il renvoya auſſi le Duc de la Rochefoucault à Bordeaux, pour diſpoſer Monſieur le Prince de Conti à s'en aller à Agen affermir les eſprits des peuples, qui commençoient à changer de ſentiment ſur le nouveau progrès des armes du Roi. Il le chargea encore de propoſer au Parlement de Bordeaux, de conſentir que le Baron de Batteville & les Eſpagnols fuſſent mis en poſſeſſion de la Ville & du Château de Bourg, qu'ils offroient de fortifier.

Sur ces entrefaites, Fontrailles vint trouver Monſieur le Prince de

la part de Mr. le Duc d'Orléans, pour voir l'état de ſes affaires, & pour l'informer que le Parlement de Paris étoit prêt de ſe joindre à S. A. R. pour empêcher le retour du Cardinal Mazarin, & que dans cette affaire, Sadite Alteſſe vouloit agir de concert avec lui. Fontrailles lui propoſa auſſi une réconciliation avec le Coadjuteur, diſant, que Mr. le Duc d'Orléans la deſiroit ardemment. Monſieur le Prince ne répondit rien de poſitif ſur cet article, ſoit qu'il ne pût pas prendre de meſures certaines avec le Coadjuteur; ſoit qu'il crût que celles qu'il prendroit, ne ſeroient pas approuvées de Madame de Longueville & du Duc de la Rochefoucault, à qui il avoit promis de ne ſe point reconcilier avec le Coadjuteur, que de leur conſentement. Il dit néanmoins à Fontrailles, qu'il feroit ce que Mr. d'Or-

léans ſouhaitoit quand les choſes ſeroient plus avancées, & lorſque cette réconciliation pourroit être utile au bien commun du parti.

Dans ce même temps, le Comte de Marſin joignit Monſieur le Prince à la Bergerie, & lui amena mille hommes de pied & trois cent chevaux des meilleures troupes de l'armée de Catalogne qu'il commandoit. Pluſieurs ont blâmé cette action comme une trahiſon: pour moi, ſans la condamner ni la défendre, je dirai ſeulement que Marſin s'étant attaché depuis long-temps à Monſieur le Prince il avoit reçû de lui le Gouvernement de Bellegarde qui étoit une de ſes Places, & qu'enſuite il l'avoit non ſeulement maintenu dans le ſervice, mais même il avoit obtenu par ſon crédit la Vice-Royauté de Catalogne & le Gouvernement de Tortoſe, où il ſervoit le Roi avec beaucoup

de fidelité & de bonheur. Cependant Monſieur le Prince fut arrêté priſonnier ſans que Marſin, qui fut auſſi arrêté, fût chargé d'autre crime, que d'être ſa créature. On donna même ſon Gouvernement de Tortoſe à Launay-Gringeliniere, qui le laiſſa prendre peu après. La priſon de Marſin dura autant que celle de Monſieur le Prince, & après en être ſorti, il demeura quelque temps ſans charge & ſans emploi: mais les affaires de Catalogne dépériſſant, & la Cour ne ſçachant où trouver un homme capable de les ſoûtenir, Marſin fut propoſé une ſeconde fois par Monſieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault en fit l'ouverture de ſa part à Mr. le Tellier, ſans que Marſin fît aucune diligence de ſon côté. Il ne lui fut pas poſſible de retarder ſon voyage de Catalogne, pour attendre l'événement des choſes douteu-

ſes qui ſe paſſoient à la Cour, & qui devoient plus apparemment ſe terminer par un accommodement, que par une guerre civile. Il partit donc pour ſon nouvel emploi, dont il avoit toute l'obligation à Monſieur le Prince, qui lui avoit encore donné tout nouvellement le Gouvernement de Stenay, vacquant par la mort de la Mouſſaye. Ainſi l'action de Marſin peut avoir deux faces bien différente : ceux qui le regarderont abandonnant une Province que le Roi lui avoit confiée, le trouveront infidele : ceux qui le conſidéreront courant à ſes preſſantes & quaſi indiſpenſables obligations, le trouveront un fort honnête-homme (a). Peu de gens

(a) *M. de la Rochefoucault parle ici plûtôt ſelon les interêts de ſon parti, que ſelon la raiſon & la politique. Car y a-t-il un devoir plus indiſpenſable, que celui de préférer l'interêt du Prince à l'inte-*

de bon ſens oſeront dire, qu'il eſt coupable ; peu de gens de bon ſens oſeront le déclarer innocent. Enfin, ceux qui lui ſeront contraires, & ceux qui lui ſeront favorables, s'accorderont à le plaindre, les uns d'une faute qu'il a faite par une néceſſité inévitable ; les autres de ce qu'il a dégagé ſes grands devoirs par une faute.

La Cour étoit alors à Poitiers, comme j'ai dit, & Mr. de Châteauneuf occupoit en apparence la premiere place dans les affaires, bien

vêt d'un particulier ? A qui le Conte de Marſin étoit-il plus obligé, au Roi qui lui avoit donné le Gouvernement de Catalogne, ou à Monſieur le Prince, qui l'avoit aidé de ſa recommandation ? Celui qui aura recommandé, ſera donc de meilleure condition que le Prince. Pour moi, je ſuis perſuadé que ſous le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, le Comte de Marſin auroit paſſé pour criminel de leze-Majeſté dans toutes les formes.

que le Cardinal en fût toûjours le maître en effet. Néanmoins, la façon d'agir de ce Vieillard, ferme & décisive, familiere & directement opposée à celle du Cardinal, commençoit à faire approuver son Ministére, & gagnoit même quelque créance dans l'esprit de la Reine. Le Cardinal en étoit trop bien averti pour lui laisser prendre de plus profondes racines, & il y a apparence qu'il jugea que son retour étoit un remede absolument nécessaire au mal qu'il appréhendoit pour son particulier, puisque dans tout le reste il s'accommodoit mal aux interêts de l'Etat; & qu'en effet il acheva de fournir à Mr. le Duc d'Orléans, & au Parlement de Paris, le prétexte de se déclarer contre la Cour. Le Maréchal d'Hocquincourt eut ordre d'aller recevoir le Cardinal Mazarin sur la frontiere de Luxembourg avec deux mille

chevaux, & de l'eſcorter juſques où ſeroit le Roi. Il traverſa le Royaume, ſans avoir trouvé d'empêchement, & arriva à Poitiers auſſi maître de la Cour qu'il l'avoit jamais été. On affecta de donner peu de part à ce retour à Mr. de Châteauneuf, ſans toutefois rien changer aux apparences dans le reſte, ni lui donner aucunes marques de défaveur. Le Cardinal même lui fit quelques avances; mais lui, craignant de ſe commettre, & jugeant bien qu'il ne pourroit être ni sûr, ni honnête à un homme de ſon âge & de ſon expérience, de demeurer dans les affaires ſous ſon ennemi, & qu'il ſeroit ſans ceſſe expoſé à toutes les mortifications qu'il lui voudroit donner, il prit prétexte de ſe retirer ſur ce que la réſolution étant priſe par ſon avis, de faire marcher le Roi à Angoulême, on changea ce deſſein ſans le lui com-

muniquer, & on prit en même temps celui d'aller faire le ſiége d'Angers, bien qu'il fût de ſentiment contraire: de ſorte qu'ayant pris congé du Roi, il ſe retira à Tours. La Cour partit bien-tôt après, pour aller à Angers, où le Duc de Rohan avoit fait ſoulever le peuple: & cette Province s'étoit déclarée pour Monſieur le Prince, dans le même temps que Mr. le Duc d'Orléans & le Parlement de Paris ſe joignirent à lui contre les interêts de la Cour.

Il ſembloit que toute la France étoit en ſuſpens, pour attendre l'événement de ce ſiége, qui pouvoit produire de grandes ſuites, ſi ſa défenſe eût été aſſez vigoureuſe, ou aſſez longue pour arrêter le Roi. Car outre que Mr. le Prince eût pû s'aſſurer des meilleures Places des Provinces voiſines, il eſt encore certain que l'exemple de Mr. le Duc

d'Orléans & du Parlement, auroit été ſuivi par les plus conſidérables Corps du Royaume. En effet, ſi la Cour eût été contrainte de lever ce ſiége, elle ſe fût trouvée en de grandes extrémités, & la perſonne du Roi eût été bien expoſée, ſi cela fût arrivé dans le temps que le Duc de Nemours entra en France avec l'armée de Flandre & les vieilles troupes de Mr. le Prince, ſans trouver de réſiſtance. Cette armée paſſa la Seine à Mante, où le Duc de Beaufort avec les troupes de Mr. le Duc d'Orléans ſe joignit au Duc de Nemours, & tous enſemble marcherent avec un Corps de ſept mille hommes de pied, & trois mille chevaux vers la riviere de Loire, où ils étoient aſſurés des villes de Blois & d'Orléans. Mais ſoit que Angers ne fût pas en état de ſe défendre, par la diviſion des Bourgeois; ſoit que le Duc de Rohan ne voulut pas ha-

zarder ſa vie & ſa fortune ſur la foi chancelante d'un peuple étonné ; il remit la Place entre les mains du Roi, ſans beaucoup de réſiſtance, & eut permiſſion de ſe retirer à Paris auprès de Mr. le Duc d'Orléans.

Les choſes étoient en ces termes, lorſque Mr. le Prince partit de la Bergerie, après y avoir demeuré plus de trois ſemaines, ſans que le Comte d'Harcourt, qui étoit de l'autre côté de la riviere à Tonay-Charante, & maître du pont de bateaux, eût rien entrepris contre lui. Néanmoins, comme il étoit de beaucoup inférieur à l'armée du Roi en nombre & en bonté de troupes, il voulut éviter les occaſions d'être contraint de venir à un combat ſi inégal. De ſorte qu'il alla à la Bernette, éloignée de trois lieuës des troupes du Roi, afin d'avoir plus de temps pour prendre ſon parti, ſi l'on marchoit droit à lui.

il y demeura quelque temps, ſans qu'il ſe paſsât rien de conſidérable : mais voyant, que bien loin de faire des progrès dans le pays où il étoit, il ne ſe trouvoit pas ſeulement en état d'y reſter en préſence du Comte d'Harcourt, il tourna toutes ſes penſées à conſerver la Guienne, & à fortifier les villes qui tenoient ſon parti. Il réſolut donc d'y marcher avec ſon armée, & crût pouvoir maintenir quelque temps la Xaintonge, en laiſſant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places, les Eſpagnols à Talmont, & le Prince de Tarente dans Xaintes & Taillebourg, pour en hâter les Fortifications. Ayant ainſi donné ſes ordres, il fit marcher ſon infanterie & ſes bagages à Talmont, pour aller par mer à Bordeaux, & après avoir fait la premiere journée une fort grande traite avec toute ſa cavalerie, il s'arrêta la ſeconde à Saint

Andras à quatre lieuës de Bordeaux, croyant être hors la portée des ennemis. Mais le Comte d'Harcourt qui l'avoit ſuivi avec une diligence extrême, arriva à la vûe de ſon quartier, lorſqu'il y ſongeoit le moins, & l'auroit aſſurément forcé, ſi les premieres troupes euſſent entré dedans ſans marchander; au lieu qu'elles ſe mirent en bataille vis-à-vis de Saint Andras, pendant que les autres attaquerent le quartier de Baltazar, qui les repouſſa avec vigueur, & vint joindre Mr. le Prince qui étoit monté à cheval au premier bruit. Ils furent quelque temps en préſence, mais la nuit étant obſcure, il n'y eut point de combat, & Mr. le Prince ſe retira ſans rien perdre, plus redevable de ſon ſalut à la trop grande précaution de ſes ennemis, qu'à la ſienne propre. Le Comte d'Harcourt ne le ſuivit pas plus avant, & Monſieur

le Prince persistant dans le dessein qu'il avoit d'aller à Bergerac, & de le faire fortifier, passa à Libourne (a); dont le Comte de Maure étoit Gouverneur, & y laissa ses ordres pour continuer quelques dehors. Le Maréchal de la Force arriva au même temps que lui à Bergerac, avec son fils le Marquis de Castelnau, qui commandoit dans la Place; & le Duc de la Rochefoucault, qui étoit revenu de la haute Guienne avec Mr. le Prince de Conti, s'y rendit aussi.

Ce fut en ce même temps, que commencerent à paroître à Bordeaux les factions & les partialités, qui ont ruiné le parti de Monsieur le Prince en Guienne, qui ont divisé sa maison, & séparé de ses interêts ses plus proches, & qui l'ont

(a) *Ville très-marchande bâtie par Edouard, Roi d'Angleterre, vers l'an 1286.*

enfin réduit à chercher une retraite parmi les Eſpagnols, à qui il a ſauvé pluſieurs fois la Flandre. Je dirai en ſon lieu, le plus ſuccinctement que je pourrai, les cauſes d'un ſi grand changement, lorſque j'en rapporterai les effets. Maintenant je paſſe au récit de ce que Monſieur le Prince fit durant cet intervale. Son principal ſoin étoit de réparer promptement les Places de Guienne, mais il s'attachoit particulierement à mettre Bergerac en état de ſe défendre; il y employa quelques jours avec beaucoup d'application, pendant leſquels il reçut nouvelles que ſes affaires dépériſſoient en Xaintonge; que le Comte du Doignon étoit renfermé dans ſes Places, n'oſant en ſortir pour ſes défiances ordinaires; que le Prince de Tarente de ſon côté avoit reçû quelque déſavantage dans un combat, qui s'étoit donné auprès

de Pons ; que Xaintes, qu'il croyoit en état de ſoûtenir un grand ſiége par les travaux qu'on y avoit faits ; & par la Garniſon qui étoit compoſée de ſes meilleures troupes, s'étoit toutefois rendue ſans faire grande réſiſtance ; & que Taillebourg étoit aſſiegé & prêt de ſuivre l'exemple de Xaintes. Il fut encore informé que le Marquis de St. Luc aſſembloit un Corps pour s'oppoſer à celui de Monſieur le Prince de Conti, qui avoit pris Caudecoſte & quelque autre Ville de peu d'importance. Ce dernier mal étoit le ſeul, où il pouvoit apporter quelque remede ; mais comme le Marquis étoit encore éloigné de Monſieur de Conti, il crût ne devoir pas paſſer dans la haute Guienne, ſans être informé plus particuliérement de l'état des affaires de Bordeaux : de ſorte qu'il manda à Madame la Princeſſe & à Madame de Longueville de ſe ren-

dre à Libourne, où il arriva en même temps qu'elles. Il y demeura un jour seulement, & donna les ordres qui dépendoient de lui pour empêcher le progrès du mal que la division commençoit à faire naître dans son parti & dans sa famille. Il partit ensuite avec le Duc de la Rochefoucault pour aller joindre le Prince de Conti, qui étoit à Staffort, à quatre lieuës au-dessus d'Agen; mais ayant appris par un Courier près de Libourne, que St. Luc marchoit vers Staffort, il crût que sa presence y seroit d'un grand secours. Il y alla donc en diligence, & trouva Monsieur de Conti qui rassembloit ses quartiers, dans la créance que Saint Luc le devoit combatre. Comme ce Marquis étoit à Miradoux avec les régimens de Champagne & de Lorraine, & que sa cavalerie étoit logée séparément dans des villages & des fermes,

il ſe reſolut en un inſtant de marcher toute la nuit, pour lui enlever ſes quartiers de cavalerie, & partit à l'heure même avec le Duc de la Rochefoucalt : & bien que le chemin fût long & mauvais, il arriva devant le jour à un pont, où les ennemis avoient un Corps de Garde de douze ou quinze maîtres. Il les fit pouſſer d'abord, & ceux qui ſe ſauverent, donnerent l'allarme à toutes leurs troupes, & les firent monter à cheval. Quelques eſcadrons firent ferme près de Miradoux ; mais il les rompit ſans peine. Il y eut ſix régimens défaits, il prit beaucoup d'équipage & de priſonniers, & puis il ſe retira à Miradoux, qui eſt une petite ville ſituée ſur la hauteur d'une montagne, dont elle n'occupe que la moitié, & qui pour toutes fortifications n'a qu'un méchant foſſé, & une ſimple muraille où les maiſons ſont atta-

chées. Dès que le jour fut venu, Saint Luc mit toutes ſes troupes en bataille dans l'eſplanade, qui eſt devant la porte de la ville. Mr. le Prince attendit au bas de la montagne celles que Monſieur de Conti lui amenoit, leſquelles arriverent bien-tôt après : mais comme la montée eſt aſſez droite & fort longue, & que les terres y ſont graſſes en hyver, & coupées par des foſſés & par des ſillons, Mr. le Prince vit bien qu'il ne pouvoit aller en bataille aux ennemis, ſans ſe mettre en deſordre, & ſe rompre lui-même avant que d'arriver à eux. Il ſe contenta donc ſur l'heure de faire avancer ſon infanterie, & de chaſſer avec beaucoup de feu les ennemis, de quelques poſtes qu'ils avoient occupés. Il y eut auſſi deux ou trois eſcadrons qui combattirent, & toute la journée ſe paſſa en eſcarmouches, ſans que St. Luc quittât

la hauteur, ni que Mr. le Prince entreprît de l'aller attaquer en un lieu si avantageux, n'ayant point de Canon, & n'en pouvant avoir que le lendemain. Il donna ses ordres pour en faire venir deux piéces; & cependant, jugeant bien que le bruit de son arrivée étonneroit plus ses ennemis, que l'avantage qu'il avoit remporté sur eux; il donna la liberté à quelques prisonniers, pour en porter la nouvelle à Saint Luc; ce qui fit bien-tôt l'effet qu'il avoit desiré: car les soldats en prirent l'épouvante, & la consternation fut si grande parmi les Officiers, qu'à peine attendirent-ils la nuit, pour cacher leur retraite, & se sauver à Leytoure. Monsieur le Prince qui avoit prévû cette retraite, mit des Corps de Garde si près des ennemis, qu'il fut averti dès le moment qu'ils marcherent; mais on peut dire que son extrême

diligence l'empêcha de les défaire entierement ; car ſans attendre que l'infanterie fût engagée dans le chemin, où il lui auroit été facile de la tailler en piéces, il la chargea ſur le bord du foſſé de Miradoux, & en entrant l'épée à la main dans les bataillons de Champagne & Lorraine, il les renverſa dans le foſſé, demandant quartier, & jettant leurs armes. Mais comme on ne pouvoit aller à cheval à eux, ils eurent moyen de rentrer dans Miradoux, bien moins pour défendre la Place que pour ſauver leur vie. Mr. le Prince de Conti combattit toûjours auprès de Mr. le Prince, qui ſuivit le Marquis de Saint Luc & le reſte des fuyards juſqu'auprès de Leytoure, & revint inveſtir Miradoux, où Marins Maréchal de Camp & Cominges Meſtre de Camp, étoient entrés avec pluſieurs Officiers. Monſieur le Prince

les

les fit ſommer, croyant que des gens battus qui étoient ſans munitions de guerre & ſans vivres, n'entreprendroient pas de défendre une ſi méchante Place. En effet, ils offrirent d'abord de la rendre; mais Monſieur le Prince, qui ne vouloit pas laiſſer ſauver une ſi bonne infanterie, & qui comptoit pour rien d'être maître d'un lieu de nulle conſidération, s'attacha à les vouloir faire priſonniers de guerre, ou à les obliger à ne ſervir de ſix mois: mais ces conditions leur parurent ſi rudes, qu'ils aimerent mieux ſe défendre, & réparer ainſi la honte du jour précedent, que de l'augmenter par une telle capitulation. Ils trouverent même que les habitans avoient des vivres, & jugerent bien que Mr. le Prince n'étoit pas en état de faire des lignes: ils crûrent qu'on pourroit aiſément leur envoyer de

la poudre, de la mêche & du plomb, comme en effet le Marquis de Saint Luc y en fit entrer la nuit suivante, & continua toûjours de les rafraîchir des choses necessaires tant que le siége dura, quelque soin qu'on prît de l'empêcher. Cependant, Mr. le Prince renvoya Mr. de Conti à Bordeaux, & connut bien-tôt, qu'il auroit mieux fait de recevoir Miradoux aux conditions qu'on lui avoit offertes, que de s'engager à un siége, manquant comme il faisoit, de toutes choses & n'étant pas même assuré d'avoir du Canon. Néanmoins, comme on est souvent oblige de continuer de sens froid ce que l'on a commencé en colere; il voulut soûtenir son dessein jusqu'au bout, croyant étonner les ennemis. Il tira donc d'Agen deux piéces, l'une de dix livres, & l'autre de douze, avec un très-petit nombre de bou-

lets de calibre : mais il crut qu'il y en auroit assez pour faire brêche, & les emporter d'assaut, avant que le Comte d'Harcourt, qui marchoit à lui, pût être arrivé. En effet, on prit des maisons assez près de la porte, où l'on mit les deux piéces en batterie : elles firent d'abord beaucoup d'effet dans la muraille, mais aussi les boulets manquerent bien-tôt ; de sorte qu'on étoit contraint de donner de l'argent à des soldats pour aller chercher dans le fossé les boulets qu'on avoit tirés. Les ennemis se défendirent assez bien pour le peu de munition qu'ils avoient, & ils firent deux sorties avec beaucoup de vigueur. Enfin, la brêche commençoit à paroître raisonnable, & la muraille étant tombée avec des maisons qui y tenoient, avoit fait une grande ouverture ; mais tout ce débris servit d'un nouveau retranchement

aux assiégés ; car le toit de la maison, où se fit la brêche, étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu, & se retrancherent de l'autre côté ; de sorte que cette Cave ardente devint un fossé qui ne se pouvoit passer. Cet obstacle retint Mr. le Prince, & il ne voulut pas hazarder une attaque, qui auroit sans doute rebuté ses troupes, & augmenté le courage des ennemis. Il résolut de faire battre un autre endroit, où les maisons n'avoient point de caves ; & il y avoit un jour que l'on commençoit à y tirer, lorsqu'il reçût avis que le Comte d'Harcourt marchoit à lui, & qu'il arriveroit le lendemain à Miradoux. Leurs forces étant trop differentes pour hazarder un combat, cela le fit résoudre à lever le Siége, & à se retirer à Staffort, où il arriva sans avoir été poursuivi. Cette Ville n'est ni plus grande, ni meilleure

que Miradoux, mais comme le Comte d'Harcourt étoit au-delà de la Garonne, & qu'il ne la pouvoit passer qu'à un lieu nommé Auvilars, Mr. le Prince ayant l'autre côté du pays libre, sépara les quartiers, dans la créance que c'étoit assez d'en mettre quelques-uns près d'Auvilars, & de commander qu'on détachât continuellement des partis de ce côté-là, pour être averti de tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. Mais il ne prévit pas que de nouvelles troupes & de nouveaux Officiers éxécutent d'ordinaire ce qui leur est commandé, d'une maniere bien différente de ce qu'ont accoûtumé de faire des gens éprouvés : & cet ordre qui auroit suffi pour mettre un Camp en sureté, pensa causer la perte de Monsieur le Prince, & l'exposer à la honte d'être surpris & défait.

Car enfin de tous les partis commandés, pas un ne ſuivit ſon ordre, & au lieu d'apprendre des nouvelles du Comte d'Harcourt, ils allerent piller les villages voiſins; de ſorte qu'il paſſa la riviere, & marcha en bataille au milieu des quartiers de Monſieur le Prince, & arriva à un quart de lieuë de lui, ſans que perſonne en prît l'allarme, ni lui en vînt donner avis. Enfin des gens pouſſés lui ayant apporté cette nouvelle avec le trouble ordinaire, il monta à cheval, ſuivi de Marſin, du Duc de la Rochefoucault, & du Marquis de Monteſpan, pour voir le deſſein des ennemis; mais il n'eut pas fait cinq cent pas qu'il vit leurs eſcadrons qui ſe détachoient pour aller attaquer ſes quartiers. Dans cette extrémité, il n'eut point d'autre parti à prendre, que d'envoyer faire monter à cheval ſes quartiers les plus éloignés,

& de venir joindre ce qu'il avoit d'infanterie campée ſous Staffort qu'il fit marcher à Bouë, pour y paſſer la Garonne en bateau, & ſe retirer à Agen. Il envoya tous ſes bagages au Port-Sainte-Marie, & laiſſa un Capitaine & ſoixante Mouſquetaires à Staffort, & une piéce de canon de douze livres qu'il ne put emmener.

Le Comte d'Harcourt ne ſe ſervit pas mieux de cet avantage, qu'il avoit fait de ceux qu'il avoit eu à Tonay-Charante & à Saint Andras; car au lieu de ſuivre Mr. le Prince, & de le charger dans le deſordre d'une retraite ſans Cavalerie, & contraint de paſſer la Garonne, pour ſe mettre à couvert, il s'arrêta pour inveſtir le quartier le plus proche de Staffort nommé le Pergan, où étoient logés trois ou quatre cent chevaux des Gardes de Monſieur le Prince & des Généraux,

& lui donna ainſi douze ou treize heures, dont il perdit la plus grande partie à Bouë à faire paſſer la riviere à ſes troupes avec un deſordre incroyable, & toûjours en état d'être taillé en piéces, ſi on l'eût attaqué. Quelque temps après que Mr. le Prince fut arrivé à Agen avec toute ſon infanterie, on vit quelques eſcadrons paroître de l'autre côté de la riviere, qui s'étoient avancés pour prendre des bagages, qui étoient prêts de paſſer l'eau: mais ils furent repouſſés avec vigueur par ſoixante maîtres du régiment de Monteſpan, qui donnerent tout le temps néceſſaire à des bateaux, chargés de Mouſquetaires, d'arriver, & de faire retirer les ennemis. Ce jour même, Monſieur le Prince ſçût que ſa cavalerie étoit arrivée à Sainte-Marie ſans avoir combattu ni rien perdu de ſon équipage, & que ſes Gardes ſe défendoient encore

dans le Perigord, ſans qu'il y eût toutefois apparence de les pouvoir ſecourir. En effet, ils ſe rendirent priſonniers de guerre, le lendemain: & ce fut tout l'avantage, que le Comte d'Harcourt retira d'une occaſion où ſa fortune & la négligence des troupes de Monſieur le Prince, lui avoient offert une entiere victoire. Ces mauvais ſuccès furent bien-tôt ſuivis de la ſédition d'Agen, & obligerent Monſieur le Prince à tourner ſes principales eſperances du côté de Paris, & d'y porter la guerre, comme je dirai ci-après.

SUITE
DE LA
GUERRE
DE GUIENNE,
Et la derniere de Paris.

LA guerre ſe ſoûtenoit dans la Guienne, bien plus par la vigilance & par la réputation du Prince de Condé, que par le nombre & par la valeur de ſes troupes; & le Comte d'Harcourt avoit déjà rétabli par ſa conduite & par ſa fortune tout, le déſavantage que la défaite du Marquis de St. Luc à Miradoux avoit apporté aux armes du Roi. Le ſié-

ge de Miradoux étoit levé, les Gardes du Prince de Condé & trois ou quatre cent chevaux avoient été pris dans le quartier du Pergan, & le Prince de Condé lui-même avec le reſte de ſes troupes, avoit été contraint de quitter Staffort, de paſſer la riviere de Garonne à Boüe, & de ſe retirer à Agen : mais les diviſions de cette Ville firent aſſez connoître à ce Prince qu'elle ne demeureroit dans ſon parti, qu'autant qu'elle y ſeroit retenue par ſa preſence, ou par une forte Garniſon. Ce fut auſſi pour s'en aſſurer par ce dernier moyen, que le Prince de Condé réſolut d'y faire entrer le régiment d'Infanterie de Conti, & de ſe rendre maître d'une des Portes de la Ville, pour ôter au peuple la liberté de refuſer la Garniſon ; mais comme ce deſſein ne fut pas ſecret, il fut bien-tôt répandu dans la Ville. A l'heure même

les Bourgeois prirent les armes, & firent des barricades. Le Prince de Condé en étant averti, monta à cheval, pour empêcher la sédition par sa présence & pour demeurer maître de la porte de Grave jusqu'à ce que le Régiment s'en fût emparé; mais l'arrivée des troupes augmenta le desordre, au lieu de l'appaiser; elles entrerent & firent alte dans la premiere rue; & bien que le Prince de Condé & le Prince de Conti & tous les Officiers vouluſſent appaiſer le desordre, ils ne pûrent empêcher que toutes les rues ne fuſſent barricadées en un inſtant. Le peuple neanmoins conſerva toûjours du reſpect pour le Prince de Condé, & pour les Officiers Généraux; mais l'aigreur augmentoit auſſi dans tous les lieux, où ils n'étoient point. Les choſes ne pouvant plus demeurer en cet état-là, les troupes, comme j'ai dit, tenoient la porte de Grave;

& la moitié de la rue qui y aboutit; le peuple étoit ſous les armes, toutes les rues étoient barricadées, & des Corps de Garde par tout. La nuit approchoit, qui eût augmenté le deſordre; & le Prince de Condé ſe voyoit réduit à ſortir honteuſement de la Ville, ou à la faire piller & brûler; mais l'un ou l'autre de ces partis ruinoit apparemment ſes affaires; car s'il quittoit Agen, les troupes du Roi y étoient reçues; s'il le brûloit, ce traitement ſoulevoit contre lui toute la Province, dont les plus conſiderables villes tenoient encore ſon parti. Ces raiſons le porterent à tenter quelque accommodement, qui ſauvât ſon autorité en apparence, & qui lui ſervît de prétexte de pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault parla aux principaux des Bourgeois; & les diſpoſa d'aller à l'Hôtel de Ville, pour députer

quelqu'un d'entr'eux vers Monſieur le Prince pour lui demander pardon, & le ſupplier de venir à l'aſſemblée leur preſcrire les moyens de lui conſerver Agen dans la ſoûmiſſion & la fidélité qu'ils lui avoient jurée. Monſieur le Prince y alla, & leur dit que ſon intention avoit toûjours été de leur laiſſer la liberté toute entiere ; & que les troupes n'étoient entrées, que pour ſoulager les Bourgeois dans la garde de la Ville : mais que puiſqu'ils ne le deſiroient pas ainſi, il ſe contentoit de les faire ſortir, pourvû que la Ville fît un Régiment d'Infanterie à ſes dépens, dont on lui nommeroit les Officiers. On accepta facilement toutes les conditions, on défit les barricades, les troupes ſortirent & la Ville fut tranquille, & ſoûmiſe en apparence, comme elle l'avoit été avant la ſédition. Le Prince de Condé ne pouvant ſe fier

à ces apparences fit quelque ſéjour à Agen, pour remettre la Ville en ſon état ordinaire; & ce fut en ce temps-là qu'il reçût nouvelles, que l'armée de Flandre, commandée par le Duc de Nemours, & les troupes du Duc d'Orleans commandées par le Duc de Beaufort, s'étoient jointes, & marchoient vers la riviere de Loire. Cette joye fut néanmois mêlée d'inquietude: d'un côté il voyoit au milieu de la France une armée d'Eſpagne, qu'il y avoit ſi long-temps attenduë, & qui pourroit venir ſecourir Montrond, ou le venir joindre en Guienne: mais en même temps il ſçût que la diviſion des Ducs de Nemours & de Beaufort (a), étoit venue à une extrémité très-dangereuſe. Ils ne pouvoient compâtir enſemble; & leurs forces ſeparées n'étoient pas

(a) Invidia diſcordes. *Hiſt.* 2.

ſuffiſantes pour tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, & fortifiée par les troupes que le Cardinal avoit amenées, & encore plus par le voiſinage de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de paſſer la riviere de Loire, pour ſecourir Montrond, & marcher auſſi-tôt vers la Guienne; & ceux que le Duc de Beaufort recevoit du Duc d'Orleans, y étoient entierement oppoſés. Mr. ne pouvoit conſentir que l'armée s'éloignât ſi fort de Paris, & apprehendoit que le peuple ou le Parlement ne changeaſſent de ſentiment, dès qu'ils verroient l'armée de Mr. de Nemours paſſer en Guienne, & celle du Roi demeurer dans leur voiſinage. Le Coadjuteur de Paris, qui avoit alors plus de part que perſonne à la confiance de Monſieur, appuyoit ce conſeil,

& augmentoit encore les craintes (a) & les irrésolutions naturelles de ce Prince. En retenant l'armée au-deçà de la riviere de Loire, non seulement il la rendoit inutile au Prince de Condé, de qu'il étoit ennemi, mais il se rendoit lui-même plus considérable à la Cour, en faisant voir, qu'étant maître de la conduite de Monsieur, il pouvoit aussi avancer ou retarder les progrès de l'armée, & se servoit ainsi de toutes sortes de moyens, pour obtenir le Chapeau de Cardinal. Chavigny de son côté n'avoit pas de moindres desseins; il prétendoit gouverner Monsieur, en lui faisant connoître qu'il gouvernoit Monsieur le Prince; & s'asûroit aussi de se rendre maître de la conduite de Monsieur le Prince, en lui faisant voir qu'il l'étoit de celle de

(a) Novos terrores cumulat. *Ann.* 4.

Monſieur. Ses projets ne s'arrêtoient pas là ; dès le commencement de la guerre il avoit pris des meſures pour être négociateur de la paix, & s'étoit uni avec le Duc de Rohan, croyant qu'il lui pouvoit être également utile auprès de Monſieur, & de Monſieur le Prince : il croyoit auſſi avoir pris toutes les précautions néceſſaires envers le Cardinal, par le moyen de Fabert Gouverneur de Sedan ; & comme il ne mettoit point de bornes à ſon ambition & à ſes eſpérances, il ne douta point, qu'en faiſant la paix particuliere, il ne fût choiſi pour aller avec le Cardinal Mazarin conclure la générale. Il crût même qu'en ſe ſervant de la conſidération que Monſieur le Prince lui pouvoit donner parmi les Eſpagnols, il auroit tout le mérite des bons ſuccès, & que le Cardinal au contraire ſeroit chargé de la honte & du blâme

des mechans évenemens : & qu'ainſi il rentreroit dans les affaires, ou avec la gloire d'avoir fait la paix, ou avec l'avantage d'avoir fait connoître que le Cardinal l'auroit empêchée. Dans cette vûe-là il écrivit pluſieurs fois au Prince de Condé, pour le preſſer de quitter la Guienne ; il lui repréſentoit le beſoin que l'armée avoit de ſa préſence ; que la laiſſant détruire, toutes ſes reſſources étoient perdues ; & que faiſant des progrès dans le cœur du Royaume, & à la vûe du Roi, il rétabliroit en un moment non ſeulement la Guienne, mais tout le reſte de ſon parti. Le Prince de Condé ſe laiſſa perſuader facilement aux raiſons de Chavigni : mais le principal motif qui l'y porta, fut l'envie de quitter la Guienne dans un temps, où la foibleſſe de ſes troupes l'obligeoit ſans ceſſe à lâcher le pied devant le Comte d'Har-

court. Il communiqua ſon deſſein au Duc de la Rochefoucault & à Marſin; l'un & l'autre lui repreſenterent également ce qu'il y avoit à en craindre & à en eſperer ſans lui donner de conſeil là-deſſus; mais tous deux lui demanderent inſtamment de le ſuivre. Il choiſit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner, & laiſſa Marſin auprès du Prince de Conti, ſe repoſant entierement ſur lui du ſoin de maintenir ſon parti en Guienne, & de conſerver Bordeaux, non ſeulement parmi les diviſions qu'on avoit fomentées dans le peuple & dans le Parlement, mais auſſi pour empêcher que les divers interêts du Prince de Conti & de Madame de Longueville n'augmentaſſent leur mésintelligence, & ne hâtaſſent la perte de cette ville, où les affaires étoient en l'état que je vais dire.

Le peuple y étoit diviſé en deux cabales ; les riches Bourgeois en compoſoient une, dont les ſentimens étoient de maintenir l'autorité de leurs Magiſtrats, & de ſe rendre ſi puiſſans & ſi néceſſaires dans la ville, que Mr. le Prince & le Parlement les conſidéraſſent comme ceux qui pouvoient le plus contribuer à leur conſervation. L'autre cabale étoit formée par les moins riches & les plus ſéditieux de la ville, leſquels s'étant aſſemblés pluſieurs fois ſans deſſein en un lieu proche du château du Ha, nommé *l'Hornée*, en prirent enfin le nom. Le Parlement n'étoit pas plus uni que le peuple ; ceux de ce corps qui étoient contre la Cour, s'étoient diviſés en deux factions : l'une s'appelloit *la grande Frondé*, & l'autre *la petite*. Bien que toutes deux s'accordaſſent à être dans les interêts de Monſieur le Prince,

elles étoient fort opposées dans tout le reste : au commencement, *l'Hermé* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde*, & s'en étoit aussi séparée plusieurs fois, selon les divers interêts qui ont accoûtumé de faire agir les gens de cette sorte ; mais à la fin le Prince de Conti, & la Duchesse de Longueville, s'étant malheureusement divisés, augmenterent à un tel point le crédit & l'insolence de cette faction pour se l'acquerir, qu'ils avancerent la perte du parti, en desespérant le Parlement & le reste du peuple, & en donnant lieu à plusieurs conjurations, & à toutes les autres intelligences de la Cour, qui ont enfin remis Bordeaux dans l'obéïssance du Roi. Je ne parlerai qu'en passant des sujets qui ont causé tous ces desordres, sans entrer dans le particulier de beaucoup de choses qui se peuvent écrire. Mr. le Prince de Conti,

s'étant laiſſé perſuader par ſes gens gagnés par le Cardinal Mazarin, de rompre avec éclat avec la Ducheſſe de Longueville, ſur des prétextes que la bienſéance & les interêts du Sang lui devoient faire cacher (a), ils fomenterent en haine l'un de l'autre la fureur de *l'Hormée*, & ſacrifierent en tant de rencontres les plus grands avantages du parti, à leurs paſſions & à leurs aigreurs particulieres, qu'au lieu d'établir leur autorité, & de ſe rendre par-là néceſſaires à Mr. le Prince, comme chacun d'eux en avoit le deſſein, ils donnerent cours aux deſordres & aux ſéditions du peuple, qui furent ſi près de les envelopper, qu'ils les réduiſirent enfin à la néceſſité d'abandonner Mr. le Prince, & de ſubir toutes les conditions, que le

(a) Socium delationis extitiſſe miraculo erat, quia ſuam ipſe nobilitatem, ſuum ſanguinem perditum ibat. *Ann.* 4.

Cardinal voulut leur impoſer. Le Duc de la Rochefoucault étant perſuadé par pluſieurs expériences, que leur commune grandeur dépendoit de leur union, s'étoit trouvé plus en état que perſonne de la maintenir entre eux depuis la guerre de Paris : mais alors Madame de Longueville crût mieux trouver ſes avantages à changer ſon plan ; & il arriva que les moyens dont elle ſe ſervit pour en venir à bout, la brouillerent avec ſes freres. Monſieur le Prince de Conti étoit porté à la Paix par l'ennui & par la laſſitude qu'il avoit d'une guerre, où il ne s'étoit engagé que pour complaire à Madame de Longueville, & dont il ſe repentit du moment qu'il fut mal avec elle (a). Il a allegué depuis, pour ſe juſtifier, que Monſieur le Prince, après avoir ſigné

(a) Mobilitate ingenii. *Hiſt.* 1. & 3.

ſigné un écrit, où il lui promettoit de ne point traiter ſans lui faire avoir le Gouvernement de Provence, s'étoit abſolument relâché ſur ſes interêts. Mais la veritable cauſe de ſon détachement, fut cette animoſité contre Madame ſa ſœur, dont je viens de parler, & qui le jettoit dans un emportement de colere & de jalouſie contre elle, qui eût été plus ſupportable à un amant qu'à un frere (a). Dautre côté, encore que Monſieur le Prince parlât moins que lui de la conduite de Madame de Longueville, il n'en étoit pas plus avantageuſement perſuadé en ſon cœur; il ſçavoit la liaiſon qu'elle avoit faite avec le Duc de Nemours, & ce qu'elle avoit penſé produire contre ſes vrais interêts; & il craignoit enco-

(a) Fratrum non inceſtum; ſed incuſtoditum amorem ad infamiam traxit. *Ann.* 12.

re, qu'elle ne fût capable d'en prendre de nouvelles, qui lui pourroient peut-être causer de plus grands embarras. Pour augmenter celui où se trouvoit alors Madame de Longueville, il y avoit de plus qu'elle se croyoit irréconciliable avec son mari, par les mauvais Offices qu'on lui avoit rendus auprès de lui, & par l'impression qu'il avoit, qu'elle n'eût trop de part en cette guerre. Elle avoit aussi tenté inutilement de se raccommoder à la Cour par la Princesse Palatine. Se voyant donc également ruinée de tous les côtés, elle crut ne se pouvoir rétablir qu'en formant un parti dans Bordeaux, qui fut assez puissant pour lui donner une nouvelle considération envers la Prince de Condé, ou envers la Cour. Dans cette vûe, elle ne trouva rien de si propre à son dessein, que de se joindre avec *l'Hormée*, & d'y engager les plus consi-

dérables. Au contraire, Mr. le Prince de Conti, pour ſatisfaire ſa vengeance, ne ſongeoit qu'à ruïner le crédit de Madame ſa ſœur, parmi les plus conſidérables de cette même faction, pour ſe les acquerir, aimant mieux leur ſouffrir & leur permettre toutes ſortes d'excès plutôt que de les laiſſer regagner par une perſonne contre laquelle il étoit ſi fort aigri. De ſorte que Mr. le Prince, qui prévoyoit ce qu'une ſi grande oppoſition de ſentimens alloit produire dans ſon parti, & qui jugeoit encore que l'aigreur & la diviſion augmenteroient par ſon éloignement, laiſſa Marſin, comme j'ai dit, pour remédier autant qu'il pourroit, à de ſi grands deſordres, & en tout événement, pour empêcher que le Prince de Conti & la Ducheſſe de Longueville n'entrepriſſent rien qui lui pût préjudicier durant ſon abſence. Après donc

qu'il eut réglé avec Marſin, & avec Laiſné, ce qui regardoit l'armée de Guienne, les Rebelles de Bordeaux, & celles de ſa famille, il fit venir le Prince de Conti à Agen; & en lui laiſſant la conduite de toutes choſes, le pria de ſuivre les avis de Marſin & de Laiſné. Il témoigna auſſi en apparence beaucoup de confiance au Préſident Viole; mais en effet il ne croyoit laiſſer perſonne à Bordeaux, qui fût véritablement dans ſes interêts, que les deux premiers que je viens de nommer.

Les choſes étant en cet état, il ſe prépara à partir d'Agen pour aller joindre l'armée de Mr. de Nemours. Ce voyage étoit fort long & plein de difficultés qu'on ne pouvoit vraiſemblablement ſe promettre de ſurmonter: le Comte d'Harcourt étoit près d'Agen, & il y avoit dans la ville trop de gens gagnés de la Cour, pour ne l'avertir pas du dé-

part de Mr. le Prince : ceux mêmes de ſon parti avoient ſoupçonné ſon voyage, & le bruit en avoit couru avant qu'il fut réſolu : le chemin étoit de près de ſix vingt lieuës qu'il falloit faire ſur les mêmes chevaux. Le Comte d'Harcourt pouvoit non-ſeulement faire ſuivre Mr. le Prince par des partis, mais encore donner avis en poſte à la Cour de ſa marche, & mander aux villes, & aux garniſons de s'oppoſer à ſon paſſage : de plus il ne pouvoit confier cette affaire à beaucoup de gens : & un petit nombre n'étoit pas capable de le ſuivre avec ſûreté : il falloit encore perſuader à tout le monde qu'il alloit à Bordeaux, & empêcher les Officiers de l'armée de l'y accompagner, ſous des prétextes qui ne fiſſent rien imaginer de ſon deſſein. Pour cet effet, il laiſſa le Prince de Conti à Agen, & feignant de vouloir aller à Bor-

deaux pour deux ou trois jours ſeulement, il donna ordre à tous les Officiers & à tous les Volontaires, de demeurer à Agen auprès de ſon frere. Il en partit le jour des Rameaux à midi avec le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marſillac, Guitault, Chavaignac, Gourville, & un Valet de chambre. Le Marquis de Lévy l'attendoit avec des chevaux à Languais, maiſon du Duc de Boüillon, où étoit auſſi Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault. Comme le Marquis de Lévy avoit un Paſſeport du Comte d'Harcourt, pour ſe retirer chez lui en Auvergne avec ſon train, le Prince de Condé, & ceux qui l'accommpagnoient, paſſerent à ſa ſuite, comme s'ils euſſent été les mêmes domeſtiques, dont les noms étoient écrits dans ſon paſſeport, bien qu'il fut à la fin réſolu de ne s'en point ſervir.

Ce qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extraordinaire diligence, avec laquelle on marcha jour & nuit, & preſque toujours ſur les mêmes chevaux, & ſans demeurer jamais deux heures en un même lieu, ou pour dormir ou pour repaître. On logea chez deux ou trois Gentilshommes amis du Marquis de Lévy, pour ſe repoſer quelques heures, & pour acheter des chevaux; mais ces Gentilshommes ſoupçonnoient ſi peu Mr. le Prince d'être ce qu'il étoit, que dans un de leurs repas, où l'on dit d'ordinaire ſes ſentimens avec plus de ſincérité qu'ailleurs (a), il apprit des nouvelles de ſes proches qu'il avoit peut-être ignorées juſques-là. Enfin, après avoir pris ſon chemin par la Vicomté de Turenne, & par Char-

(a) Quo tempore ad ſimplices cogitationes patet animus . . . . . & nuda omnium mens. *In Germ.*

lus en Auvergne, il arriva le samedi au soir au Bec-d'Alier (a) à deux lieues de la Charité, où il passa la riviere de Loire sans aucun empêchement, quoiqu'il y eût deux Compagnies de cavalerie dans la Charité commandées par Bussy Rabutin. De-là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir Son Alteſſe Royale, & Chavigny de ſa marche; il paſſa le jour de Pâques dans Cônes, où l'on faiſoit garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout qu'il alloit avec ſes Compagnons ſervir ſon quartier auprès du Roi. Néanmoins jugeant qu'il ne pouvoit ſuivre long-temps le grand chemin de la Cour ſans être connu, il réſolut de le quitter pour prendre celui de Châtillon. Il penſa même avoir ſujet de ſe repentir de ne l'avoir pas fait plutôt; car ayant

(a) *Oſtium, ſeu os Elaveris.*

rencontré deux Couriers, il y en eut un qui reconnut Guitault, & bien qu'il ne s'arrêtât pas pour lui parler, il parut assez d'émotion sur son visage, pour faire juger qu'il soupçonnoit que Mr. le Prince fût là. Il s'en éclaircit bien-tôt après; car ayant rencontré le Valet-de-chambre de Monsieur le Prince qui étoit demeuré derriere, il l'arrêta, & faisant semblant de le vouloir tuer, il apprit que son soupçon étoit bien fondé. Cet accident fit résoudre Mr. le Prince non-seulement à quitter le grand chemin à l'heure même; mais encore à laisser Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault dans des mâssures proches d'un pont, pour tuer le Courier, en cas qu'il prît ce chemin-là, qui paroissoit celui qu'il devoit tenir pour aller porter à la Cour l'avis de la marche du Prince de Condé; mais la fortune de cet

homme lui en fit prendre un autre, & lui fit porter en diligence à Gien la nouvelle de ce qu'il avoit vû. On dépêcha à l'heure même Sainte Maure avec vingt maîtres choisis, pour aller attendre Mr. le Prince sur le chemin de Châtillon à l'armée de Monsieur de Nemours, avec ordre de le prendre vif ou mort. Le Prince de Condé, qui jugea bien, que cette rencontre feroit indubitablement découvrir son passage, marcha en diligence vers Châtillon; mais comme il falloit faire ce jour-là trente-cinq lieuës sur les mêmes chevaux, la nécessité de repaître nous fit perdre beaucoup de temps, & donna à Sainte Maure celui qu'il lui falloit pour nous joindre. Un autre accident pensa faire prendre encore Monsieur le Prince; car étant arrivé au canal de Briare, il rencontra les Maréchaux de Logis de deux ou trois régimens

de cavalerie, qui venoient au logement en ce lieu-là ; & comme le corps y arrivoit par différens côtés, il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Chavaignac qui connoissoit près de là un Gentilhomme nommé *la Brusterie*, le voulut aller chercher, & mena Guitault avec lui, pour porter quelque chose à manger au Prince de Condé ; mais comme cette journée-là étoit destinée aux avantures, dans l'instant que Chavaignac sortoit de cette maison, pour aller chercher le maître, & pour dire à Guitault d'y entrer, un Officier des régimens que j'ai dit, y arriva, & tout ce que pût faire la maîtresse de la maison, dans la crainte de voir arriver du desordre chez elle, par la rencontre de gens de différent parti, fut d'envoyer sa fille au-devant de Guitault pour l'avertir qu'il étoit entré chez elle un Officier des troupes du Roi.

Comme cela ſe paſſoit ainſi, Mr. le Prince qui attendoit des nouvelles de Chavaignac & de Guitault, n'avoit pû demeurer au lieu où ils l'avoient laiſſé, à cauſe de l'arrivée des troupes. Il avoit envoyé ſon Valet de chambre à Châtillon, pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte ; & ainſi il n'avoit avec lui que le Duc de la Rochefoucault, & le Prince de Marſillac. Ils marcherent neanmoins toûjours vers Châtillon. Le Prince de Marſillac marchoit cent pas devant Monſieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault alloit après lui à même diſtance, afin qu'étant averti par l'un des deux, il eût quelque avantage pour ſe ſauver. Ils n'eurent pas fait grand chemin en cet état-là, qu'ils entendirent tirer des coups de piſtolet du côté où étoit allé le Valet de chambre, & en même temps virent paroître qua-

tre Cavaliers ſur leur main gauche, qui marchoient au trot vers eux : ils ne douterent point alors, qu'ils ne fuſſent ſuivis ; & prenant le parti de charger les quatre hommes, qui venoient, ils y tournerent dans le deſſein de ſe faire tuer plûtôt que d'être pris. Mais s'en étant approchés, ils reconnurent Chavaignac qui les cherchoit avec trois Gentils-hommes ; & tous enſemble arriverent à Châtillon ſans aucun danger. Le Prince de Condé y apprit des nouvelles de l'armée qu'il vouloit joindre, & ſçût qu'elle étoit vers Lory près de la Forêt d'Orléans, à huit lieuës de Châtillon ; il ſçut encore qu'il y avoit dix ou douze Chevaux-legers de la Garde du Roi, & quelques Officiers logés dans la ville de Châtillon ; & cela l'obligea d'en partir en diligence ſur la minuit avec un guide pour Lory. Ce guide penſa être cauſe

de ſa perte ; car après avoir long-temps marché, il reconnut qu'il n'étoit qu'à une petite lieuë de Gien ; de ſorte que voulant quitter ce chemin-là, pour prendre celui de Lory, Monſieur le Prince paſſa à trente pas du lieu où Sainte Maure l'attendoit : & ſoit que celui-ci ne le connût pas, ou qu'il n'ôsât le charger, rien ne s'oppoſa à ſon paſſage, & il arriva à Lory, où il apprit des nouvelles certaines de ſon armée, qui n'étoit qu'à deux lieuës de lui. Bien qu'il ſe cachât avec les mêmes précautions qu'il avoit fait ailleurs, il fut reconnu, & le Duc de la Rochefoucault auſſi, par pluſieurs habitans du lieu, deſquels il y en avoit beaucoup qui étoient domeſtiques du Roi & de Monſieur. Mais cela lui ſervit, au lieu de lui nuire ; car il y en eut quelques-uns qui monterent à cheval avec lui, & l'accompagnerent

juſqu'à l'armée. Il en rencontra l'avant-garde dans le commencement de la Forêt d'Orléans ; quelques Cavaliers vinrent au *qui vive* avec lui ; mais l'ayant reconnu, ce fut une joye & une ſurpriſe pour toute l'armée, qui ne ſe pouvoit exprimer. Jamais elle n'avoit eu tant de beſoin de ſa préſence qu'alors ; & jamais elle ne l'avoit moins attendue. L'aigreur augmentoit tous les jours entre les Ducs de Nemours & de Beaufort & l'on voyoit périr avec certitude la ſeule reſſource du Parti, par la diviſion des chefs (a), lorſque la préſence du Roi, & de ſon armée, les devoit le plus obliger à préférer l'interêt public à leurs querelles particulieres (b). Il étoit trop im-

(a) Rebus turbaris, malum extremum diſcordia acceſſit. *Ann.* 4.

(b) Prava certamina communi utilitate abolere, & poſitis odiis in medium conſulere *Hiſt.* 2. Privata odia publicis utilitatibus remittere, *Ann.* 1.

portant à Monſieur le Prince de les terminer, pour n'y travailler pas avec tout l'empreſſement imaginable; & il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que ſon arrivée leur ôtant le commandement, leur ôtoit auſſi la principale ſource de leur jalouſie & de leur haine. Les choſes étant ainſi, l'armée marcha à Lory, où l'on ſe repoſa un jour; il s'en paſſa encore trois ou quatre durant leſquels on alla à Montargis, qui ſe rendit ſans réſiſtance. On quitta de bonne heure ce lieu-là, parce qu'il étoit rempli de bled & de vin, dont on ſe pouvoit ſervir au beſoin: & on le fit encore, pour donner un exemple de douceur, qui pût produire quelque effet avantageux pour le parti dans les autres villes. L'armée partit de Montargis, & alla à Châteaurenard; Gourville à arriva en même temps de Paris, pour rapporter au

Prince les ſentimens de ſes amis ſur ſa conduite envers Monſieur, & envers le Parlement. Les avis furent bien differens ; car une partie lui conſeilloit de demeurer à l'armée, lui repréſentant, que les réſolutions de Monſieur & du Parlement dépendroient toûjours de l'évenement de cette guerre ; & que tant qu'il ſeroit à la tête d'une armée victorieuſe, la puiſſance du Roi réſideroit entre ſes mains : au lieu qu'allant à Paris il ôtoit à ſes troupes toute la réputation que ſa preſence leur avoit donnée, n'en pouvant laiſſer le commandement qu'aux mêmes perſonnes, dont la diviſion & l'incapacité avoient été ſur le point de produire tant de déſordre (a). Chavigny au contraire

(a) Remanentium frangeretur animus, quando ſuſpecti duces ; & ipſe, cui uni apud militem fides, imperia ducum in incerto relinqueret. *Hiſt.* 2.

mandoit positivement à Monsieur le Prince, que sa presence étoit necessaire à Paris; que les cabales de la Cour, & du Cardinal de Rets, augmentoient tous les jours dans le Parlement; & qu'enfin elles entraîneroient indubitablement Mr. le Duc d'Orléans, si Mr. le Prince ne venoit lui-même le retirer de la dépendance où il étoit, & mettre le Duc de Rohan & Chavigny en possession d'une place, qu'ils ne pouvoient plus disputer sans lui au Cardinal de Rets. La fin des uns & des autres étoit, préferablement à toutes choses, d'entreprendre quelque chose de considerable sur l'armée du Roi, & tout dépendoit d'un heureux événement. Dans ce temps-là, le Prince de Condé reçût avis que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt étoit encore dans des quartiers séparés, assez proche de Châ-

teau-renard, & que lendemain elle ſe devoit rejoindre à celle du Maréchal de Turenne. Cela le fit réſoudre de marcher à l'heure même avec toute ſon armée, droit à celle du Maréchal d'Hoquincourt, avant qu'il eût eu le temps de raſſembler ſes troupes, & de ſe retirer vers le Maréchal de Turenne ; & le ſuccès répondit à ſon attente. Il entra d'abord dans deux quartiers, qui donnerent l'allarme aux autres ; mais cela n'empêcha pas, qu'on n'en enlevât cinq tout de ſuite : les quatre premiers ne firent preſque point de réſiſtance ; mais le Maréchal d'Hoquincourt s'étant mis en bataille avec huit cent chevaux ſur le bord d'un ruiſſeau, qu'on ne pouvoit paſſer qu'un à un ſur une digue fort étroite & fort rompue, fit mine de vouloir diſputer ce paſſage au-delà duquel étoient les autres quartiers qu'on

alloit attaquer : mais dès que le Duc de Nemours & trois ou quatre autres eurent passé le défilé, le Maréchal qui jugeoit bien que toute l'armée devoit être là, se retira derriere le quartier, & le laissa piller, se contentant de se remettre en bataille, pour essayer de prendre son temps, & de charger pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de résistance que les autres ; mais comme les maisons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aisé au Maréchal d'Hoquincourt de discerner à la clarté, le nombre des troupes qui étoient passées ; & voyant qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cent. Le Prince de Condé voyant fondre sur lui cette Cavalerie, fit promptement un escadron de ce qu'il avoit avec lui, & marcha aux ennemis avec

un nombre ſi inégal, qu'il ſemble que le hazard avoit fait trouver en ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'Officiers Généraux dans ſon armée, pour lui faire voir ce qu'un mauvais évenement étoit capable de lui faire perdre. Il avoit compoſé le premier rang, où il étoit, des Ducs de Nemours, de Beaufort, & de la Rochefoucault, du Prince de Marſillac, du Marquis de Clinchant qui commandoit les troupes d'Eſpagne; du Comte de Tavanes Lieutenant-Général, de Guitault, de Gaucourt, & de quelques autres Officiers: les deux eſcadrons firent leur décharge d'aſſez après, ſans que pas un pliât; mais deux autres ayant chargé auſſi-tôt près celui du Prince, le Duc de Nemours eut un coup de piſtolet au travers du corps, & ſon cheval fut tué. L'eſcadron du Prince de Condé, ne pouvant ſoûtenir deux charges

ſi près à près, ſe rompit, & ſe retira cent pas en deſordre vers le quartier qui étoit en feu ; mais le Prince & les Officiers Généraux qui étoient avec lui, ayant pris la tête de l'eſcadron, l'arrêterent. Les ennemis ſe contenterent de l'avoir fait plier ſans l'enfoncer : il y eut ſeulement quelques Officiers & quelques Cavaliers qui avancerent ; & le Prince de Marſillac, qui ſe trouva douze ou quinze pas derriere l'eſcadron qui plia, tourna à un Officier & le tua de coups d'épée entre les deux eſcadrons. Le Prince de Condé, comme j'ai dit, arrêta le ſien & lui fit tourner tête aux ennemis, qui ne l'avoient oſé pouſſer, de crainte qu'il ne fût ſoûtenu par de l'infanterie. Ce deſordre avoit donné temps à un eſcadron de trente maîtres de paſſer le défilé : le Prince de Condé ſe mit auſſi-tôt à la tête avec le Duc de la Rochefoucault,

& attaquant le Maréchal d'Hoquincourt par le flanc, le fit charger en tête par l'escadron où il avoit laissé le Duc de Beaufort. Cela acheva de renverser les ennemis, dont une partie se jetta dans Bleneau ; & on poussa le reste trois ou quatre lieuës vers Auxerre, sans qu'ils essayassent de se rallier. Ils perdirent tout leur bagage, & on leur prit trois cent chevaux. Cette déroute eût été plus grande, sans l'avis qui fût donné au Prince de Condé, que l'armée du Maréchal de Turenne paroissoit.

Cette nouvelle le fit retourner à son Infanterie, qui s'étoit débandée pour piller (a) ; & après avoir rallié ses troupes, il marcha vers le Maréchal de Turenne, qui mit son armée en bataille dans de fort gran-

(a) Obstitit vincentibus pravum inter ipsos certamen hoste omisso spolia confectandi. *Hist.* 4.

des plaines, & plus près de la portée du mousquet d'un bois de très-grande étendue, par le milieu duquel l'armée du Prince de Condé devoit passer pour aller à lui. Ce passage étoit de soi assez large pour pouvoir faire marcher deux escadrons de front; mais comme il étoit fort marécageux, & qu'on avoit fait plusieurs fossés pour le dessecher, on ne pouvoit arriver à la plaine, qu'en défilant. Le Prince de Condé la voyant occupée par les ennemis, jetta son Infanterie à droit & à gauche dans le bois qui la bordoit, pour en éloigner les ennemis; & cela fit l'effet qu'il avoit desiré: car le Maréchal de Turenne, craignant d'être incommodé par la mousqueterie, quitta son poste pour en aller prendre un autre qui étoit un peu plus éloigné, & plus élevé que celui de Monsieur le Prince. Mais le mouvement,

qu'il

qu'il fit pour cela, fit croire à Mr. le Prince, qu'il ſe retiroit vers Gien, & qu'on le déferoit aiſément dans le déſordre de ſa retraite avant qu'il pût y arriver. Pour cet effet il fit avancer ſa cavalerie, & ſe hâta de faire paſſer le défilé à ſix eſcadrons pour entrer dans la plaine; mais le Maréchal de Turenne jugeant bien le déſavantage qu'il auroit de combattre Monſieur le Prince dans la plaine, avec des troupes victorieuſes & plus fortes que les ſiennes, prit le parti de retourner l'épée à la main ſur ces ſix eſcadrons, pour défaire ce qui ſeroit paſſé, & pour arrêter le reſte des troupes au delà du défilé. Monſieur le Prince, qui jugea de ſon intention, fit repaſſer ſa Cavalerie; & ainſi le défilé les empêchant de pouvoir aller l'un à l'autre ſans un très-grand déſavantage, l'on ſe contenta de faire avancer l'artillerie de

deux côtés, & de ſe canoner fort long-temps; mais le ſuccès n'en fut pas égal; car outre que celle de Monſieur de Turenne étoit en plus grand nombre & mieux ſervie que celle de ſes ennemis, elle avoit encore la hauteur (a) ſur les troupes de Monſieur le Prince, leſquelles étant ſerrées dans le paſſage, qui ſéparoit le bois, il n'y eut preſque point de coups inutiles (b); & on y perdit plus de ſix-vingt Cavaliers, & pluſieurs Officiers, entre leſquels fut Maré frere du Maréchal de Grancey. On paſſa ainſi le reſte de la journée. Au coucher du ſoleil, le Maréchal de Turenne ſe retira vers Gien; le maréchal d'Hoquincourt,

(a) Confertus pedes, diſpoſitæ cuncta prælio proviſa. *Ann.* 4.

(b) Neque feriendi, neque declinandi providentia nihil prodeſſe vertus. *Hiſt.* 4 *Et c'étoit un carnage plûtôt qu'un Combat.* Cædes magis quàm pugna. *Hiſt.* 3.

qui l'avoit joint depuis ſa défaite, demeura à l'arriere-garde; & étant allé avec quelques Officiers, pour retirer l'eſcadron le plus près du défilé, il fut reconnu de Monſieur le Prince, qui lui envoya dire, qu'il ſeroit bien-aiſe de le voir, & qu'il pouvoit avancer ſur ſa parole. Il fit ce que Monſieur le Prince deſira, & s'avançant avec quelques Officiers, il rencontra Monſieur le Prince, ſuivi des Duc de la Rochefoucault & Beaufort, & de deux ou trois autres. La converſation ſe paſſa en civilités & en railleries du côté de Monſieur le prince, & en juſtifications de celui du Maréchal, ſur ce qui lui venoit d'arriver, ſe plaignant de Mr. de Turenne, bien qu'on pût dire avec juſtice, qu'il fit ce jour-là deux actions belles & hardies, dont le ſuccès fut cauſe de ſon ſalut & de celui de la Cour: car dès qu'il ſçut que la bri-

gade du Maréchal d'Hoquincourt, qui le devoit venir joindre le lendemain, étoit attaquée, il marcha avec très-peu de gens dans le lieu, où on le trouva en bataille; & attendit tout le jour le reſte de ſes troupes, s'expoſant par-là à être inévitablement défait: Mr. le Prince eût été à lui, au lieu de ſuivre deux ou trois lieuës, comme il fit, les troupes qu'il avoit défaites la nuit: il ſauva encore ce même jour-là les reſtes de l'armée du Roi avec beaucoup de valeur & de conduite, lorſqu'il retourna ſur les ſix eſcadrons de Monſieur le Prince, qui avoient paſſé le défilé, & arrêta par cette action, une armée qui ſans doute l'auroit taillé en piéces, ſi elle avoit pû ſe mettre en bataille dans la même plaine, où il étoit. L'armée du Roi étant retirée, Monſieur le Prince fit prendre à la ſienne le chemin de Chatillon, & al-

la cette nuit loger dans les quartiers, ſur le canal de Briare, près la Bruſſerie. Il ſe rendit le lendemain à Chatillon avec toutes ſes troupes, dont il laiſſa deux jours après le Commandement à Clinchant, & au Comte de Tavanes, pour aller à Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Ce voyage étoit de plus grande importance, qu'il ne lui parut alors; & je ſuis perſuadé, que l'envie ſeule d'aller à Paris, & d'y recevoir l'applaudiſſement général que méritoit le ſuccès d'un ſi périlleux voyage, & d'une ſi grande victoire, lui fit approuver les raiſons de Chavigni, qui deſiroit en effet d'être appuyé de la perſonne & de l'autorité de Monſieur le Prince, pour occuper la place que le Cardinal de Rets tenoit auprès de Monſieur le Duc d'Orléans. Il eſperoit, comme j'ai déja dit, ſe rendre également con-

ſidérable à ces deux Princes, en perſuadant à l'un & à l'autre, qu'il étoit le veritable ſujet de leur union; & de plus il croyoit que cette voye étoit la plus facile pour réüſſir dans le projet qu'il avoit fait avec Fabert. Il preſſa donc Mr. le Prince de venir à Paris pour s'oppoſer aux efforts que le Cardinal de Rets faiſoit ſur l'eſprit de Monſieur, & pour profiter de la bonne diſpoſition du Parlement, qui avoit donné un Arrêt, par lequel il mettoit à prix la tête du Cardinal Mazarin. De quelque façon que Monſieur le Prince fût perſuadé des avis de Chavigny, il ne laiſſa pas de les ſuivre; il fut reçû à Paris avec tant d'acclamations & de témoignages de la joye publique, qu'il ne crût pas avoir ſujet de ſe repentir de ſon voyage. Les choſes demeurerent quelque temps en ces termes; mais comme l'armée manquoit de fourrage vers

Châtillon & Montargis, & qu'on n'osoit ni l'éloigner ni l'approcher de Paris, on la fit marcher à Estampes, où l'on crût qu'elle pouvoit séjourner un temps considérable, avec sûreté & abondance de toutes choses. Le Duc de Nemours n'étoit pas encore guéri de sa blessure, lorsqu'on vint donner avis au Prince de Condé, que quelques troupes du Roi commandées par le Comte de Miossens & le Marquis de Saint Mesgrin, Lieutenants-Généraux, marchoient de Saint Germain à Saint Cloud avec deux canons, à dessein de chasser cent hommes du régiment de Condé, qui s'étoient retranchés sur le pont, & en avoient rompu une arche. Cette nouvelle fit aussi-tôt monter à cheval Monsieur le Prince avec ce qu'il rencontra auprès de lui; mais ce bruit s'étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité, le

vinrent trouver à Boulogne, & furent ſuivis de huit ou dix mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi ſe contenterent de tirer quelques coups de canon, & ſe retirerent ſans avoir eſſayé de ſe rendre maîtres du pont; mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne diſpoſition des Bourgeois, leur ayant donné des Officiers, les fit marcher vers St. Denis, où il avoit appris qu'il y avoit une garniſon de deux cent Suiſſes; les troupes y arriverent à l'entrée de la nuit, & ceux de dedans en ayant pris l'allarme, la donnerent promptement aux aſſiégeans. Car, Monſieur le Prince, étant au milieu de trois cent chevaux compoſés de tous les braves & de tous les intrépides de ſon parti, s'en vit abandonné (a), dès qu'on eut tiré quelques mouſ-

(a) Ante diſcrimen feroces, in periculo pavidi. *Hiſt.* I.

quetades, & demeura lui ſeptiéme. Le reſte ſe renverſa en déſordre ſur l'infanterie des Bourgeois, qui s'ébranla, & qui eut ſans doute ſuivi l'exemple de la Nobleſſe, ſi Mr. le Prince, & ce qui étoit demeuré auprès de lui, ne l'eût arrêtée, & ne l'eût faite entrer dans St. Denis par des vieilles brêches qui n'étoient point défendues. Alors toutes ces perſonnes de condition, qui l'avoient abandonné, revinrent le trouver, chacun alléguant une raiſon particuliere pour excuſer ſa fuite (a), bien que la honte en dût être commune. Les Suiſſes voulurent défendre quelques barricades dans la ville; mais étant preſſés ils ſe retirerent dans l'Abbaye, où ils ſe rendirent deux heures après priſonniers de guerre. On ne fit au-

(a) Diverſas fugæ cauſſas obtendentes. *Ann.* 13. Suum quiſque flagitium aliis objectantes. *Hiſt.* 2.

cun desordres aux habitans, ni aux Couvents, & Mr. le Prince se retira à Paris, laissant Deslandes Capitaine de Condé avec deux cent hommes dans Saint Denis, qui fut repris dès le soir même par les troupes du Roi : mais Deslandes se retira dans l'Eglise, où il se tint trois jours. Bien que cette action-là ne fût considérable de soi par aucune circonstance, elle ne laissa pas de disposer les Bourgeois en faveur de Mr. le Prince ; & ils lui donnoient des louanges d'autant plus volontiers, que chacun le prenoit pour témoin de son courage, & du péril qu'il croyoit avoir couru dans cette occasion. Cependant le Duc de Rohan & Chavigny voulurent suivre leur premier dessein, & profiter d'une conjoncture si favorable, pour faire des propositions d'accommodement : ils croyoient, que la Cour accompliroit de bonne foi,

toutes les choſes dont Fabert ne leur avoit fait des ouvertures, que pour les engager avec le Cardinal, qui ſe vouloit ſervir d'eux pour entraîner Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince dans cet abîme de négociations, dont on n'a jamais vû le fond, & qui a toûjours été ſon ſalut, auſſi-bien que la perte de ſes ennemis (a). En effet, dès que les premiers jours de l'arrivée de Mr. le Prince furent paſſés, les intrigues & les cabales ſe renouvellerent de tous côtés; & ſoit qu'il fût laſſé d'avoir ſoutenu une guerre ſi pénible, ou que le ſéjour de Paris lui donnât l'envie & l'eſpérance de la paix, il quitta enfin pour un temps toutes les autres penſées, pour chercher les moyens de la faire auſſi

(a) Tentatis per colloquium & promiſſa, poſtquàm pax & concordia ſpeciosis & irritis nominibus jactata ſunt, conſilia curaſque in eos vertit. *Hiſt.*

avantageuſe qu'il l'avoit projettée. Mr. de Rohan & Chavigny lui en donnerent de grandes eſpérances, pour l'obliger à ſe repoſer ſur eux du ſoin de cette négociation & à les laiſſer aller ſeuls avec Goulas à St. Germain chargés de ſes interêts & de ceux de Mr. le Duc d'Orléans. On propoſa auſſi d'y envoyer Mr. de la Rochefoucault; & Monſieur le Prince le ſouhaitoit pour beaucoup de raiſons; mais il s'excuſa ſur l'opinion qu'il eut, ou que la paix étoit déja conclue entre Mr. & la Cour par l'entremiſe ſecrette de Chavigny ſans la participation de Mr. le Prince; ou qu'elle ne ſe concluroit point alors, non ſeulement parce que les prétentions de Mr. le Prince étoient trop grandes, mais encore parce que le Duc de Rohan & Chavigny vouloient aſſurer les leurs, par préférence à tout le reſte. Ainſi le Duc de Rohan, Chavigny,

& Goulas allerent à Saint Germain avec charge expresse de ne point voir le Cardinal Mazarin, & de ne rien traiter avec lui. Les demandes de Mr. consistoient principalement à l'éloignement du Cardinal; mais celles de Mr. le Prince étoient plus étenduës, parce qu'ayant engagé dans son parti la ville & le Parlement de Bordeaux, & un grand nombre de personnes de qualité, il avoit fait des traités particuliers avec eux, où il s'engageoit de n'en faire point avec la Cour, sans y comprendre leurs interêts, en la maniere que je dirai ci-après. Personne ne doutoit du succès du voyage de ces Messieurs; il n'y avoit pas aussi d'apparence, qu'un homme habile comme Chavigny connoissant la Cour & le Cardinal Mazarin par tant d'expériences, se fut engagé à une négociation du poids de celle-là, l'ayant ménagée trois

mois, ſans être aſsûré de l'événement. Cette opinion ne dura pas long-temps, & l'on apprit par le retour des Députés, que non ſeulement ils avoient traité avec le Cardinal Mazarin, contre les ordres exprès qu'ils en avoient; mais même, qu'au lieu de demander pour Mr. le Prince ce qui étoit porté dans leur inſtruction, ils n'avoient inſiſté principalement, que ſur l'établiſſement d'un Conſeil néceſſaire, preſque en la même forme de celui que le feu Roi avoit ordonné en mourant; moyennant quoi ils devoient porter Mr. le Prince à conſentir, que le Cardinal Mazarin, ſuivi de Chavigny, allât traiter la Paix générale au lieu de Monſieur le Prince; & qu'il pût revenir en France après la concluſion. Comme ces propoſitions étoient fort éloignées des interêts & des ſentimens de Mr. le Prince, il les reçut auſſi

avec aigreur contre Chavigny, & réſolut de ne lui donner plus deſormais aucune connoiſſance de ce qu'il traiteroit ſecretement avec la Cour. Pour cet effet, il chargea Gourville d'une inſtruction dreſſée en la préſence de la Ducheſſe de Châtillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, qui portoit ce qui s'enſuit.

Le premier point étoit : » Qu'on » ne veut plus de négociation paſſé » aujourd'hui ; & qu'on veut une » réponſe poſitive ſur tous les points, » de ouï, ou de non ; n'étant pas » poſſible de ſe relâcher ſur aucun. » On veut agir ſincerement, & par » conſéquent on ne veut promettre » que ce qu'on veut éxécuter ; mais » auſſi l'on veut être aſſuré de ce » que la Cour promettra.

» 2°. On ſouhaite que le Cardi- » nal Mazarin ſorte préſentement » du Royaume, & qu'il aille à » Bouillon :

» 3°. Que le pouvoir soit donné » à Monsieur & à Mr. le Prince de » faire la paix générale, & qu'ils y » puissent travailler présentement : »

» 4°. Qu'à cet effet on convien- » ne de conditions justes & raison- » nables, & que Mr. le Prince puis- » se envoyer en Espagne pour de- » meurer d'accord du lieu de la » Conférence : »

» 5°. Qu'on fasse un Conseil com- » posé de personnes non suspectes, » dont on conviendra : »

» 6°. Qu'on ôte le Surintendant, » & qu'on régle les Finances par un » bon Conseil : »

» 7°. Que tous ceux qui ont ser- » vi Monsieur, ou Mr. le Prince, » soient rétablis dans leurs biens, » & dans leurs Charges, Gouver- » nemens, pensions & assignations, » & soient réassignés sur des bons » fonds, & Monsieur & Messieurs » les Princes aussi. »

» 8°. Que Mr. le Duc d'Orléans » sera satisfait sur les choses qu'il » peut désirer pour lui, & pour ses » amis :

» 9°. Que les troupes & les Officiers, qui ont suivi Messieurs les » Princes, seront traités comme ils » étoient auparavant, & auront les » mêmes rangs qu'ils avoient.

» 10°. Qu'on octroyera à Messieurs de Bordeaux les choses qu'ils » demandoient avant cette guerre, » & pour lesquelles ils avoient des » Députés à la Cour :

» 11°. Qu'on accordera quelque décharge de Tailles dans la » Guienne, dont on conviendra de » bonne foi :

» 12°. Qu'on donnera à Mr. le » Prince de Conti la permission de » traiter du Gouvernement de Provence avec Mr. d'Angoulême, & » celle de lui donner la Champagne » en échange, ou de la vendre à qui

» il voudra pour lui en donner l'argent : & que pour le ſurplus, on l'aſſiſtera d'une ſomme d'argent, dont on conviendra :

» 13°. Qu'on donnera à Mr. de Nemours le Gouvernement d'Auvergne :

» 14°. Qu'on donnera au Préſident Viole la permiſſion de traiter d'une charge de Préſident au Mortier ou de Secrétaire-d'Etat ; & parole, que ce ſera la premiere ; & une ſomme d'argent dès cette heure, pour lui en faciliter la récompenſe :

» 15°. Qu'on accordera à Monſieur de la Rochefoucault le brevet qu'il demande, pareil à celui de Meſſieurs de Bouillon & de Guimené, & le Gouvernement d'Angoumois & de Xaintonge, ou la ſomme de ſix-vingt mille écus ; & la permiſſion de traiter dudit Gouvernement, ou de tel autre qu'il voudra :

» 16°. Qu'on donnera au Prince » Tarente un brevet pour ſon rang, » pareil à celui de Mr. de Bouillon; » & qu'on l'en mettra en poſſeſſion, » & qu'on le dédommagera des per- » tes qu'il a ſouffertes à la priſe & » au raſement de Taillebourg, ſui- » vant le mémoire qu'il en don- » nera :

» 17°. Qu'on fera Meſſieurs de » Marſin & du Doignon Maréchaux » de France :

» 18°. Qu'on donnera des Let- » tres de Duc à Mr. de Monteſpan :

» 19°. Qu'on rétablira Mr. de » Rohan dans ſon Gouvernement » d'Anjou & d'Angers, & qu'on lui » donnera le pont de Cé avec le » reſſort de Saumur :

» 20°. Qu'on donnera à Mr. de » la Force le Gouvernement à Ber- » gerac & Sainte-Foi, & la ſurvi- » vance de Monſieur de Caſtelnau, » ſon fils :

» 21°. Qu'on assurera Monsieur « le Marquis de Sillery, de le faire » Chevalier de l'Ordre à la pre- » mière promotion, & qu'on lui en » donnera un brevet, avec une som- » me de cinquante mille écus, pour » acheter un Gouvernement : mo- » yennant quoi l'on promet de po- » ser les armes ; & de consentir de » bonne-foi à tous les avantages du » Cardinal Mazarin, & à son re- » tour dans trois mois, ou dans le » temps que Mr. le Prince ayant » ajusté les points de la paix géné- » rale avec les Espagnols, sera sur » le lieu de la Conférence avec les » Ministres d'Espagne, & qu'il au- » ra mandé, que la paix est prête » d'être signée ; laquelle il ne signe- » ra qu'après le retour du Cardinal » Mazarin ; mais que l'argent men- » tionné par le traité, sera donné » avant son retour. «

Le Cardinal écouta les propoſitions de Gourville, & y parût très-facile, ſoit qu'il eût intention de les accorder, ou qu'il voulût que les difficultés vinſſent d'ailleurs; mais le Duc de Bouillon qui craignoit que la paix ne ſe fit ſans qu'il eût la Duché d'Albret, qu'on devoit retirer de Mr. le Prince, pour faire une partie de la récompenſe de Sedan, dit au Cardinal, que puiſqu'il trouvoit juſte de faire des graces à tous les amis de Monſieur le Prince qui étoient ſes ennemis jurés, il croyoit qu'il étoit encore plus raiſonnable de faire juſtice à tous ſes amis, qui l'avoient aſſiſté & maintenu contre Monſieur le Prince: qu'il ne trouvoit rien à redire à ce qu'on vouloit faire pour les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, Marſin, & les autres; mais qu'il penſoit qu'ayant un interêt auſſi conſidérable que la Duché d'Albret, on ne devoit rien

conclure ſans obliger Mr. le Prince à le ſatisfaire là-deſſus.

De quelque eſprit que partiſſent ces raiſons du Duc de Bouillon, elles empêcherent le Cardinal de paſſer outre ; & il renvoya Gourville vers Mr. le Prince pour lever cette difficulté. Mais comme dans toutes les grandes affaires les retardemens ſont d'ordinaire très-conſidérables, ils le devoient être particulierement dans celle-ci qui étoit compoſée non-ſeulement de tant d'interêts différens, & regardée par tant de cabales oppoſées qui la vouloient rompre ; mais qui par-deſſus tout cela étoit conduite par le Prince de Condé d'une part, & par le Cardinal Mazarin de l'autre ; leſquels pour avoir pluſieurs qualités directement contraires (a), ne laiſ-

(a) Neque ſperaſſe corruptiſſimo ſæculo tantam moderationem reor ; ut qui pacem belli amore turbaverant bellum

ſoient pas de convenir en pluſieurs choſes, & particulierement à traiter toutes ſortes d'affaires ſans y avoir de prétentions limitées; ce qui fait que lorſqu'on leur accorde ce qu'ils demandent, ils croyent toûjours en pouvoir obtenir davantage (a) & ſe perſuadent tellement que tout eſt dû à leur bonne fortune, que la balance ne peut jamais être aſſez égale entr'eux, ni demeurer aſſez long-temps en cet état-là, pour leur donner loiſir de réſoudre un traité & de le conclure. D'autres obſtacles ſe joignirent encore à ceux-ci : l'interêt du Cardinal de Rets étoit d'empêcher la paix, parce qu'étant faite ſans ſa participation, & Monſieur le

pacis caritate deponerent, neque (homines) moribus diſſonos in hunc conſenſum potuiſſe coaleſcere. *Hiſt.* 2.

(a) Multa concedendo nihil aliud efficitur, quàm ut acrius (alia) expoſcantur. *Hiſt.* 4.

Duc d'Orléans & Monſieur le Prince étant unis avec la Cour, il demeuroit expoſé & ſans protection: d'ailleurs Chavigni enſuite du mauvais ſuccès de ſa négociation, étant piqué contre la Cour, & contre Mr. le Prince, aimoit mieux que la paix ſe rompît, que de la voir faire par d'autres voyes que la ſienne (a).

Je ne puis dire ſi cette conformité d'interêts, qui ſe rencontra alors entre le Cardinal de Rets & Chavigni, les fit agir de concert pour empêcher le traité de Monſieur le Prince: ou ſi l'un des deux fit agir Mr. le Duc d'Orléans; mais j'ai ſçu depuis par une perſonne que je dois croire, que, dans le temps que Gourville étoit à Saint Germain, Monſieur manda au Cardinal Mazarin

(a) Bonum publicum privatis ſimultatibus impediebat. *Ann.* 14.

zarin par le Duc d'Anville qu'il ne conclût rien avec Mr. le Prince ; qu'il vouloit ſeul avoir le mérite de la paix envers la Cour ; qu'il étoit prêt d'aller trouver le Roi & de donner par-là un exemple, qui ſeroit ſuivi du peuple & du Parlement de Paris. Il y avoit apparence, qu'une propoſition comme celle-là ſeroit écoutée préférablement à toutes les autres ; & en effet, ſoit par celle que j'ai déja dite de la maniere de l'eſprit de Mr. le Prince & du Cardinal Mazarin, ou ſoit, comme je l'ai toûjours crû, que le Cardinal n'a jamais voulu la paix, & qu'il s'eſt ſeulement ſervi des négociations, comme d'un piége où il pouvoit ſurprendre les ennemis (a) ; enfin les choſes furent ſi brouillées & ſi éloignées en peu de temps, que le Duc de la Rochefoucault ne

(a) Simulationem prorſus fuiſſe, ad decipiendos tot illuſtres viros. *Hiſt.* 3.

voulut plus que ſes gens euſſent part à des négociations qui ruïnoient ſon parti, & chargea Gourville de tirer une réponſe poſitive du Cardinal, la ſeconde fois qu'il alla à Saint Germain avec ordre de n'y plus retourner.

Cependant, outre que l'eſprit du Prince de Condé n'étoit pas toûjours de ſoi-même conſtamment arrêté à vouloir la paix, il étoit combattu ſans ceſſe par les divers interêts de ceux qui l'en vouloient détourner. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne ſe croyoient pas vengés, s'il demeuroit en France; & le Cardinal de Rets jugeoit bien, que l'accommodement de Mr. le Prince lui ôtoit tout ſon crédit, & l'expoſoit à ſes ennemis; au lieu que la guerre ne pouvoit durer ſans perdre Mr. le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin; & qu'ainſi demeurant ſeul auprès de Monſieur le

Duc d'Orléans, il pouvoit ſe rendre conſidérable à la Cour, pour en tirer ſes avantages. D'autre part les Eſpagnols offroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & mettoient tout en uſage, pour faire durer la guerre civile; ſes plus proches parens, ſes amis, & ſes domeſtiques mêmes appuyoient ce ſentiment par leur interêt particulier: enfin, tout étoit partagé en cabales pour faire la paix, ou pour continuer la guerre.

Tout ce qu'il y a de plus rafiné & de plus ſérieux dans la politique, étoit expoſé aux yeux de Monſieur le Prince, pour l'obliger à prendre un de ces deux partis, lorſque Madame de Châtillon lui fit naître le deſir de la paix par des moyens plus agréables: elle crût qu'un ſi grand bien devoit être l'ouvrage de ſa beauté; & mêlant de l'ambition avec le deſſein de faire une nouvelle

conquête, elle voulut en même temps triompher du cœur de Mr. le Prince, & tirer de la Cour tous les avantages de la négociation.

Ces raisons-là ne furent pas les seules, qui lui donnerent ces pensées; il y avoit un interêt de vanité & de vangeance qui y eut autant de part que le reste; l'émulation, que la beauté & la galanterie produisent souvent parmi les Dames, avoit causé une aigreur extrême entre Madame de Longueville & Madame de Châtillon (a): elles avoient long-temps caché leurs sentimens; mais enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre: & Madame de Châtillon ne borna pas seulement

(a) Muliebri æmulatione. *Ann.* 2. Nec forma, ætas, opes, multum distabant; & utraque impudica, infamis, violenta, vitiis æmulabantur. Certamen acerrimum utra apud principem prævaleret. *Ann.* 12.

ſa victoire à obliger Monſieur de Nemours de rompre, par des circonſtances très-piquantes & très-publiques, tout le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville: elle voulut encore lui ôter la connoiſſance des affaires, & diſpoſer ſeule de la conduite & des interêts de Monſieur le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup d'engagement avec elle, approuva ce deſſein, & crût que pouvant régler la conduite de Madame de Châtillon envers Monſieur le Prince, elle lui inſpireroit les ſentimens qu'il lui voudroit donner; & qu'ainſi il diſpoſeroit de l'eſprit de Monſieur le Prince par le pouvoir qu'il avoit ſur celui de Madame de Châtillon. Le Duc de la Rochefoucault de ſon côté avoit alors plus de part que perſonne à la confiance de Mr. le Prince, & ſe trouvoit en même temps dans une liaiſon très-étroite

avec le Duc de Nemours & Madame de Châtillon : il connoiſſoit l'irréſolution de Mr. le Prince pour la paix ; & craignant ce qui eſt arrivé depuis, que la cabale des Eſpagnols & celle de Madame de Longueville ne ſe joignissent enſemble, pour éloigner Monſieur le Prince de Paris, où il pouvoit traiter tous les jours ſans leur participation, il crût que le deſſein de Madame de Châtillon pouvoit lever tous les obſtacles de la paix ; & dans cette penſée il porta Monſieur le Prince à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il la diſpoſa auſſi à ménager Monſieur le Prince, & Mr. de Nemours, en ſorte qu'elle les conſervât tous deux ; & fit approuver à Monſieur de Nemours cette liaiſon, qui ne lui devoit pas être ſuſpecte, puiſqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en ſervir, que pour lui donner

la principale part aux affaires. Cette machine étant conduite & réglée par le Duc de la Rochefoucault, lui donnoit la diſpoſition preſque entiére de tout ce qui la compoſoit; & ainſi ces quatre perſonnes y trouvant également leur avantage, elle eût eu ſans doute à la fin le ſuccès qu'il s'étoit propoſé, ſi la fortune ne s'y fût oppoſée par tant d'acci- qu'on ne peut éviter (a)

Cependant, Madame de Châtillon voulut paroître à la Cour avec l'éclat que ſon nouveau crédit lui devoit donner: elle y alla avec un pouvoir ſi général de diſpoſer des interêts de Mr. le Prince, qu'on le prit plutôt pour un effet de ſa complaiſance envers elle, & pour une

(a) *Le ſuccès des affaires, dit Seneque, n'eſt pas de la juriſdiction du ſage. Car ſelon Patercule, la fortune a plus de force que les conſeils.* Prævalent fata conſiliis. *Hiſt.* 2.

envie de flater ſa vanité, que pour une intention véritable de faire un accommodement. Elle revint à Paris avec de grandes eſpérances ; mais le Cardinal tira des avantages ſolides de cette négociation (a) : il gagnoit du temps, il augmentoit les ſoupçons des cabales oppoſées, & amuſoit Mr. le Prince à Paris ſous l'eſpérance d'un traité, pendant qu'on lui ôtoit la Guienne, qu'on lui prenoit ſes Places, & que l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, tenoit la Campagne & que la ſienne étoit retirée dans Eſtampes. Elle ne pût même y demeurer long-temps ſans recevoir une perte conſidérable : ce fut que le Maréchal de Turenne ayant avis, que Mademoiſelle paſſant par Eſtampes avoit voulu voir l'armée en

(a) *Qui reſſembloit à celle de la poule avec le renard.*

bataille, fit marcher ſes troupes, & arriva au Fauxbourg d'Eſtampes, devant que celles de l'armée, qui y étoient logées fuſſent en état de défendre leur quartier : il fut forcé & pillé ; & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt ſe retirerent au leur, après avoir tué mille ou douze cent hommes des meilleures troupes de Mr. le Prince, & emmené pluſieurs priſonniers.

Ce ſuccès augmenta les eſpérances de la Cour, & fit naître le deſſein d'aſſiéger Eſtampes avec toute l'armée, qui étoit dedans. Quelque difficile que parût cette entrepriſe, néanmoins elle fut reſolue ſous l'eſpérance de trouver des troupes étonnées & des Chefs diviſés ; une Place ouverte en pluſieurs endroits, fort mal munie, & hors d'état de pouvoir être ſecourue, que par Mr. de Lorraine, avec qui la Cour croyoit avoir traité. Par-deſſus tout cela

on conſidéra, à mon avis encore moins l'événement du ſiége, que la réputation, qu'un ſi grand deſſein devoir donner aux armes du Roi; car bien que l'on continuât de négocier avec empreſſement, & que Monſieur le Prince eût alors un extrême deſir de la paix, on ne la pouvoit pas toutefois raiſonnablement attendre, juſqu'à ce que le ſuccès d'Eſtampes en eût réglé les propoſitions.

Cependant, les partiſans de la Cour ſe ſervoient de cette conjoncture pour gagner le peuple, & pour faire des cabales dans le Parlement; & bien que Mr. le Duc d'Orléans parût alors très-uni avec Monſieur le Prince, il avoit néanmoins tous les jours conférence particuliere avec le Cardinal de Rets, qui s'attachoit principalement à détruire toutes les réſolutions, que Mr. le Prince lui faiſoit prendre. Le ſiége

d'Eſtampes continuoit toûjours, & quoique les progrès de l'armée du Roi ne fuſſent pas conſidérables, néanmoins les bruits qui ſe répandoient dans le Royaume lui étoient avantageux, & Paris attendoit le ſecours de Mr. de Lorraine comme le ſalut du parti. Il y arriva enfin après tant de remiſes, & après avoir donné beaucoup de ſoupçon de ſon accommodement avec le Roi (a); toutefois ſa preſence diſſipa pour un temps cette opinion, & on le reçût avec une joye extrême. Ses troupes camperent près de Paris, & l'on en ſouffrit les déſordres ſans ſe plaindre.

D'abord il y eut quelque froideur entre Monſieur le Prince & lui pour

(a) Nec defuere, qui cum ſuſpicionibus arguerent tanquam dolo cunctantem, poſt ſecretas epiſtolas, quibus pretium proditionis offerebantur. *Hiſt.* 3.

le rang ; mais voyant que Monſieur le Prince tenoit ferme, il ſe relâcha de ſes prétentions d'autant plus facilement, qu'il n'avoit fait ces difficultés, que pour avoir le temps de faire un traité ſecret avec la Cour, pour lever le ſiége d'Eſtampes ſans hazarder un combat. Néanmoins, comme l'on n'eſt jamais ſi aiſé à être ſurpris, que quand on ſonge trop à tromper les autres, il arriva que Monſieur de Lorraine, croyant rencontrer tous ſes avantages & toutes ſes ſûretés, dans les négociations continuelles, qu'il faiſoit avec la Cour avec beaucoup de mauvaiſe foi, vit tout d'un coup marcher Monſieur de Turenne à lui avec toute l'armée, qui lui manda de décamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre. Les troupes de Mr. de Lorraine n'étoient pas inférieures à celles du Roi, & un hommes qui n'eût eu ſoin que

de ſa réputation, eût pû raiſonnablement hazarder un combat. Mais quelles que fuſſent les raiſons du Duc de Lorraine, elles lui firent préférer le parti de ſe retirer avec honte, & de ſubir ainſi ce que Mr. de Turenne lui voulut impoſer. Il ne dit rien de tout ce qui ſe paſſoit ni à Monſieur, ni à Monſieur le Prince, & le premier avis qu'ils en eurent, fut que leurs troupes étoient ſorties d'Eſtampes, que l'armée du Roi s'en étoit éloignée, & que Mr. de Lorraine ſe retiroit en Flandres, prétendant avoir pleinement ſatisfait aux ordres des Eſpagnols, & à la parole qu'il avoit donnée à Mr. Cette nouvelle ſurprit tout le monde, & fit prendre réſolution à Mr. le Prince d'aller joindre ſes troupes, craignant que celles du Roi ne les chargeaſſent en chemin. Il ſortit de Paris avec douze ou quinze chevaux, & s'expoſant à être rencon-

tré par les partis ennemis, il joignit ſon armée, & la mena loger vers Ville-juive : elle paſſa enſuite à St. Cloud, où elle fit un long ſéjour, pendant lequel non-ſeulement la moiſſon fut perdue ; mais preſque toutes les maiſons de la campagne furent brûlées. Ce qui commença l'aigreur des Pariſiens, dont Mr. le Prince fut prêt de recevoir de funeſtes marques à la journée de Saint Antoine.

Cependant, Gaucourt avoit des conférences ſecretes avec le Cardinal, qui lui témoignoit toûjours de deſirer la paix avec empreſſement ; il étoit convenu des principales conditions ; mais plus il inſiſtoit ſur les moindres, & plus on devoit croire qu'il ne vouloit pas traiter. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les cabales, & de la vraiſemblance à tous les divers bruits qu'on vouloit ſemer. Jamais

Paris n'a été plus agité, & jamais l'eſprit de Mr. le Prince n'a été plus partagé pour ſe réſoudre à la paix où à la guerre. Les Eſpagnols le vouloient éloigner de Paris pour empêcher la paix, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce deſſein pour l'éloigner auſſi de Madame de Châtillon. D'ailleurs Mademoiſelle avoit enſemble le même but que les Eſpagnols & Madame de Longueville; car d'un côté elle vouloit la guerre, pour ſe venger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient qu'elle n'épousât le Roi; & de l'autre elle vouloit ôter Monſieur le Prince à Madame de Châtillon, & avoir plus de part à ſa confiance & à ſon eſtime: & même pour le gagner par ce qui lui étoit de plus ſenſible, elle leva des troupes en ſon nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres.

Ces promeſſes jointes à celles des Eſpagnols, & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'eſprit de Monſieur le Prince les penſées qu'il avoit euës pour la paix. Ce qui, à mon avis, l'en éloigna encore plus, fut non ſeulement le peu de confiance, qu'il crût pouvoir prendre déſormais en la Cour; mais ce qui ſera difficile à croire d'une perſonne de ſa qualité & de ſon mérite, fut une envie démeſurée d'imiter Monſieur de Lorraine en pluſieurs choſes, & particulierement en la maniere de traiter ſes troupes & ſes Officiers; & il ſe perſuada que ſi Mr. de Lorraine dépouillé de ſes Etats, & avec de bien moindres avantages que les ſiens, s'étoit rendu ſi conſidérable par ſon armée & par ſon argent, qu'ayant des qualités infiniment au-deſſus de lui, il feroit des progrès à proportion, & cependant

meneroit, pour y parvenir, une vie entierement conforme à ſon humeur.

C'eſt, à ce qu'on a cru, le véritable motif, qui a entraîné Monſieur le Prince avec les Eſpagnols, & pour lequel il a renoncé à tout ce que ſa naiſſance & ſes ſervices lui avoient acquis dans le Royaume. Il cacha néanmoins ce ſentiment autant qu'il lui fut poſſible, & fit paroître le même deſir pour la paix, laquelle on traitoit toûjours inutilement. La Cour étoit alors à Saint Denis, & le Maréchal de la Ferté avoit joint l'armée du Roi avec les troupes qu'il avoit amenées de Lorraine. Celle de Monſieur le Prince plus foible que le moindre de ces deux corps, qui lui étoient oppoſés, avoit tenu juſques-là le poſte de Saint Cloud, afin de ſe ſervir du Pont, pour éviter un combat inégal; mais l'arrivée du Maréchal

de la Ferté donna moyen aux troupes du Roi de ſe ſéparer, & d'attaquer Saint Cloud par les deux côtez, en faiſant un Pont de bateaux vers Saint Denis; & fit réſoudre Monſieur le Prince à partir de Saint Cloud, dans le deſſein de gagner Charenton, & de ſe poſter dans cette langue de terre, qui fait la jonction de la riviere de Marne, avec la Seine. Il eût pris ſans doute un autre parti, s'il eût eu la liberté de choiſir, & il eût été bien sûr & plus facile, de laiſſer la riviere de Seine à la main gauche, & d'aller par Meudon & par Vaugirard, ſe poſter ſous le Fauxbourg Saint Germain, où peut-être on ne l'eût pas attaqué, de peur d'engager par là les Pariſiens à le défendre. Mais Mr. le Duc d'Orléans n'y voulut jamais conſentir, par la crainte qu'on lui donna, non ſeulement de l'événement d'un combat, qu'il

pouvoit voir des fenêtres du Luxembourg, mais auſſi parce qu'on lui fit croire, que l'artillerie du Roi y feroit de continuelles décharges pour l'en chaſſer. De ſorte que par l'opinion d'un péril imaginaire, Mr. le Duc d'Orléans expoſa ainſi la vie & la fortune de Mr. le Prince à un des grands dangers qu'il ait jamais courus. Il fit donc marcher ſes troupes à l'entrée de la nuit le premier de Juillet 1652, & croyant arriver à Charenton avant que ſes ennemis le puſſent joindre, il fit paſſer ſes troupes par le *Cours* de la Reine Mere, & par le dehors de la ville, depuis la porte Saint Honoré juſqu'à celle de Saint Antoine, pour prendre de-là le chemin de Charenton.

Il voulut éviter de demander paſſage dans Paris, craignant de ne le pas obtenir, & qu'un refus dans un temps comme celui-là ne fit

paroître le mauvais état de ſes affaires. Il craignoit auſſi, que l'ayant obtenu, ſes troupes ne ſe diſſipaſſent dans la ville, & qu'il ne fût plus en ſon pouvoir de les en faire ſortir, quand il en auroit beſoin. La Cour fut auſſi-tôt avertie de ſa marche, & le Maréchal de Turenne partit à l'heure même avec ce qu'il avoit de troupes, pour joindre celles de Mr. le Prince, & pour les arrêter juſqu'à ce que le Maréchal de la Ferté, qui ſuivoit avec les ſiennes, eût le temps d'arriver. Cependant on fit aller le Roi à Charonne, afin que de ce lieu-là, comme de deſſus un théâtre il fût témoin d'une action, qui ſelon les apparances devoit être la perte inévitable de Monſieur le Prince, & la fin de la guerre civile; mais qui fut en effet une des plus périlleuſes occaſions qu'on ait vûës dans la guerre, & celle où les grandes qualités de Monſieur le Prince

parûrent le plus avantageuſement. La fortune même ſembla ſe reconcilier avec lui en cette occaſion, & voulut avoir part à un ſuccès, dont l'un & l'autre parti ont donné la gloire à ſa valeur, & à ſa conduite; car il fut attaqué préciſément dans le temps, auquel il ſe pût ſervir des retranchemens que les Bourgeois du Fauxbourg Saint Antoine avoient fait, pour ſe garantir d'être pillés des troupes de Monſieur de Lorraine; & il n'y avoit que ce lieu dans toute la marche qu'il vouloit faire qui fût retranché, & où il pût s'empêcher d'être entierement défait; quelques eſcadrons même de ſon arriere-garde furent chargés dans le Fauxbourg Saint Martin par des gens, que le Maréchal de Turenne avoit détachés pour l'amuſer; ils ſe retirerent en deſordre dans le retranchement du Fauxbourg Saint Antoine où il s'étoit mis en bataille.

Il n'eût que le temps qui lui étoit néceſſaire pour cela, & pour garnir d'infanterie & de cavalerie tous les poſtes, par leſquels il pouvoit être attaqué; il fut contraint de mettre le bagage de l'armée, ſur le bord du foſſé de Saint Antoine, parce qu'on avoit refuſé de le laiſſer entrer à Paris. On avoit même pillé quelques chariots, & les partiſans de la Cour avoient ménagé, qu'on y verroit l'événement de cette affaire comme d'un lieu neutre.

Le Prince de Condé conſerva auprès de lui ce qui s'y trouva de ſes domeſtiques, ou de perſonnes de qualité, qui n'avoient point de commandement, qui étoient au nombre de trente ou quarante : le Maréchal de Turenne diſpoſa ſes attaques avec toute la diligence & la confiance, que peut avoir un homme qui ſe croit aſſuré de la victoire. Mais comme ſes gens déta-

chés furent à trente pas du retranchement, Mr. le Prince ſortit avec l'eſcadron que j'ai dit, & ſe mêlant l'épée à la main défit entierement le bataillon, qui étoit commandé, prit des Officiers priſonniers, emporta les drapeaux & ſe retira dans ſon retranchement.

D'un autre côté, le Marquis de Saint Meſgrin attaqua le poſte qui étoit défendu par le Comte de Tavanes Lieutenant-Général & Languais Maréchal de Camp: la réſiſtance y fut ſi grande que le Marquis de Saint Meſgrin, voyant que ſon infanterie moliſſoit, emporté de chaleur & de colere, avança avec la Compagnie des Chevaux-legers du Roi dans une ruë étroite, fermée d'une barricade, où il fut tué avec le Marquis de Nantouillet, le Fouilloux & quelques autres. Mancini neveu du Cardinal Mazarin, y fut bleſſé & en mourut quelque temps après.

L'on continuoit les attaques de toutes parts avec une extrême vigueur, & le Prince de Condé chargea une ſeconde fois les ennemis avec le même ſuccès que la premiere ; il ſe trouvoit par tout dans le milieu du feu & du combat, & donnoit les ordres avec une netteté d'eſprit, qui eſt ſi rare & ſi néceſſaire dans ces lieux-là. Enfin les troupes du Roi avoient forcé la derniere barricade de la ruë du *Cours*, qui va au bois de Vincennes, & elles étoient entrées en bataille juſqu'à la Halle du Fauxbourg St. Antoine, lorſque le Prince de Condé y accourut, les chargea, & taillant en pieces tout ce qu'il rencontra, regagna ce poſte (a), & en chaſſa les

(a) Cerialis turbidis rebus intrepidus, & fugientes manu retrahens, promptus inter tela, felici temeritate, recuperatum pontem lecta manu firmavit. *Hiſt.* 4.

les ennemis. Ils étoient néanmoins maîtres d'une ſeconde barricade, qui étoit dans la ruë qui va à Charanton, laquelle étant quarante pas au-delà d'une fort grande Place, qui eſt ſur cette même ruë, le Marquis de Noailles s'en étoit rendu maître; & pour la mieux garder il avoit fait percer les maiſons, & mis des mouſquetaires dans toutes celles de la ruë, pardevant leſquelles il falloit paſſer, pour arriver à la barricade. Le Prince de Condé avoit deſſein de les déloger avec de l'infanterie, & de faire percer d'autres maiſons, pour les chaſſer par un plus grand feu, comme c'étoit en effet le parti qu'on devoit prendre: mais le Duc de Beaufort (a), qui ne s'étoit pas rencontré auprès de Mr. le Prince au commencement de l'attaque, & qui ſentit

(a) Proſperis rebus anxius quod defuiſſet. *Hiſt.* 3.

quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toûjours été, preſſa Mr. le Prince de faire attaquer cette barricade par de l'infanterie déja laſſée & rebutée, laquelle au lieu d'aller aux ennemis, ſe mit en haye contre les maiſons, & ne voulut pas avancer.

Dans ce temps-là un eſcadron des troupes de Flandre avoit été poſté dans une ruë, qui aboutiſſoit à un coin de la place du côté des ennemis, & ne pouvant demeurer davantage de peur d'être coupé quand on auroit gagné les maiſons proches de lui, revint dans la place; le Duc de Beaufort croyant que c'étoient les ennemis, propoſa aux Ducs de la Rochefoucault, & de Nemours qui arriverent en ce lieu-là, de les aller charger, & tous trois étant ſuivis de ce qu'il y avoit de gens de qualité & de volontaires, on pouſſa à eux, & on

s'exposa ainsi inutilement à tout le feu de la barricade, & des maisons de la place ; car en abordant ils se reconnurent pour être d'un même parti ; mais voyant en même temps quelque étonnement parmi ceux qui défendoient la barricade, les Ducs de Nemours, de Beaufort, de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac, y poussèrent & la firent quitter aux ennemis. Ils mirent pied à terre, & la garderent eux seuls sans que l'infanterie, qui étoit commandée voulût les soûtenir.

Le Prince de Condé fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprès de lui de ceux qui les avoient suivis. Cependant les ennemis qui tenoient toutes les maisons de la ruë, voyant la barricade gardée par quatre hommes seulement, l'eussent sans doute, reprise si l'escadron du Prince de Condé ne les en eut

empêchés ; mais n'y ayant point d'infanterie, qui les empêchât de tirer par les fenêtres, ils recommencerent à faire feu de tous côtés, & voyoient en renvers depuis des pieds juſqu'a la tête ceux qui tenoient la barricade (a). Le Duc de Nemours eut treize coups ſur lui dans ſes armes ; le Duc de la Rochefoucault y reçût auſſi une mouſquetade, qui lui perça le viſage au-deſſus des yeux, & lui faiſant à l'inſtant perdre la vûe (b) obligea le Duc de Beaufort & le Prince de

(a) Romani conſpicuam barbatorum aciem, & ſi quis audacia, aut inſignibus effulgens, ad ictum deſtinabant. *Hiſt.* 4.

(b) *Au ſujet de cet accident, il fit graver un portrait de Madame de Longueville avec ces deux vers au bas.*

Faiſant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux.
Mais pour un tel objet, je l'euſſe fait aux Dieux.

Marſillac à ſe retirer avec ſes deux bleſſés. On les pourſuivit ; mais le Prince de Condé avança pour les dégager, & leur donna le temps de monter à cheval ; de ſorte qu'ils laiſſerent auſſi aux troupes du Roi le poſte qu'ils venoient de leur faire quitter. Preſque tous ceux qui avoient été avec eux dans la place, furent tués ou bleſſés ; on y perdit entr'autres les Marquis de Flamarin & de la Rocheguiffart, le Comte de Caſtres, le Comte de Boſſu, Desfourneaux, la Martiniere, la Motte-Guyonne, Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault, de l'Huillere qui étoit auſſi à lui, & beaucoup d'autres, dont on ne peut mettre ici les noms : enfin le nombre des morts ou bleſſés fut ſi grand de part & d'autre, qu'il ſembloit, que chaque parti ſongeât plutôt à réparer ſes pertes qu'à attaquer ſes ennemis.

Cette ſorte de trêve étoit néanmoins plus avantageuſe aux troupes du Roi, rebutées de tant d'attaques, où elles avoient été battuës & repouſſées; car durant ce temps-là le Maréchal de la Ferté avoit marché en diligence, & il ſe préparoit à faire un nouvel effort avec ſon armée fraîche & entiere, lorſque les Pariſiens, qui juſques-là avoient été ſpectateurs d'une ſi grande action, ſe déclarerent en faveur de Monſieur le Prince. Ils avoient été ſi prévenus des artifices de la Cour, & de ceux du Cardinal de Rets, & on leur avoit tellement perſuadé, que la Paix particuliere de Monſieur le Prince étoit faite ſans y comprendre leurs interêts, qu'ils avoient conſideré le commencement de cette action comme une Comédie, qui ſe jouoit de concert avec le Cardinal Mazarin. Monſieur le Duc d'Orléans les con-

ferma même dans cette penſée, en ne donnant aucun ordre dans la Ville, pour ſecourir Monſieur le Prince. Le Cardinal de Rets étoit auprès de lui, qui augmentoit encore le trouble & l'irréſolution de ſon eſprit, en formant des difficultés ſur tout ce qu'il vouloit entreprendre.

D'autre part, la porte St. Antoine étoit gardée par une Colonelle de Bourgeois, dont les Officiers qui étoient gagnés de la Cour, empêchoient preſque également de ſortir de la ville & d'y entrer. Enfin tout étoit mal diſpoſé pour y recevoir Monſieur le Prince & ſes troupes, lorſque Mademoiſelle faiſant un effort ſur l'eſprit de ſon pere, le tira de la létargie, où le tenoit le Cardinal de Rets; elle alla porter ſes ordres à la Maiſon de Ville pour faire prendre les armes aux Bourgeois; en même temps elle com-

manda au Gouverneur de la Baſtille de faire tirer le canon ſur les troupes du Roi, & revenant à la porte Saint Antoine, elle diſpoſa non-ſeulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & ſon armée mais même à ſortir & eſcarmoucher pendant que ſes troupes entreroient. Ce qui acheva encore d'émouvoir le peuple en faveur de Mr. le Prince, ce fut de voir remporter tant de gens de qualité bleſſés ou morts. Le Duc de la Rochefoucault voulut profiter de cette conjoncture pour ſon parti; & quoique ſa bleſſure lui fit preſque ſortir les deux yeux hors de la tête, il alla à cheval du lieu où il fut bleſſé, juſqu'au Fauxbourg St. Germain, exhortant le peuple à ſecourir Mr. le Prince, & de mieux connoître à l'avenir l'intention de ceux qui l'avoient accuſé d'avoir traité avec la Cour. Cela fit pour un temps l'effet

qu'on deſiroit, & jamais Paris n'a été mieux intentionné pour Mr. le Prince qu'il le fut alors.

Cependant le bruit du canon de la Baſtille produiſit en même temps deux ſentimens bien différens dans l'eſprit du Cardinal Mazarin ; car d'abord il crût que Paris ſe déclaroit contre Mr. le Prince, & qu'il alloit triompher de cette ville & de ſon ennemi ; mais voyant qu'en effet on tiroit ſur les troupes du Roi, il envoya les ordres aux Maréchaux de France de retirer l'armée, & de retourner à Saint Denis.

Cette journée fut une des plus glorieuſes de la vie de Monſieur le Prince (a) ; jamais ſa valeur & ſa conduite n'ont eu plus de part à ſa

(a) Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta. *Ann.* 14. Gloriæ ejus acceſſit, quod modica manu univerſi exercitûs famam adipiſceretur. *Ibidem.*

victoire ; & l'on peut dire avec vérité, que jamais tant de gens de qualité n'ont fait combattre un plus petit nombre de troupes. On fit porter les drapeaux à Notre-Dame ; & on laissa aller tous les prisonniers sur leur parole.

Cependant, on continua les négociations ; chaque cabale vouloit faire la paix, ou empêcher que les autres ne la fissent ; & Monsieur le Prince & le Cardinal étoient entierement résolus de ne la point faire. Monsieur de Chavigni s'étoit bien mis en apparence avec Monsieur le Prince ; mais il seroit mal aisé de dire dans quels sentimens il avoit été jusqu'alors, parce que sa legereté naturelle lui en inspiroit tous les jours de directement opposés (a); il conseilloit de pousser les choses à l'extrémité toutes les fois qu'il espe-

(b) Ad honesta seu prava juxta levis. *Ann.* 11.

roit de détruire le Cardinal, & de rentrer dans le Miniſtére ; & il vouloit qu'on demandât la paix à genoux toutes les fois qu'il s'imaginoit qu'on pilleroit ſes terres, & qu'on raſeroit ſes maiſons. Néanmoins, dans cette rencontre il fut d'avis, comme tous les autres, de profiter de la bonne diſpoſition du peuple, & de propoſer une aſſemblée à l'Hôtel de Ville, pour réſoudre que Monſieur fût reconnu Lieutenant-Général de la Couronne de France ; qu'on s'uniroit inſéparablement ; pour procurer l'éloignement du Cardinal ; qu'on pourvoiroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hôpital ; & qu'on établiroit Brouſſel Prévôt des Marchands au lieu de le Febvre. Mais cette aſſemblée où l'on croyoit trouver la ſûreté du parti, fut une des principales cauſes de ſa ruïne, par une

violence qui penſa faire périr tout ce qui ſe trouva dans l'Hôtel de Ville (a), & fit perdre à Mr. le Prince tous les avantages, que la bataille du Fauxbourg St. Antoine lui avoit apportés.

Je ne puis dire qui fut l'auteur d'un ſi pernicieux deſſein, car tous l'ont également déſavoué (b); mais enfin, lorſque l'aſſemblée ſe tenoit, on ſuſcita une troupe compoſée de toutes ſortes de gens en armes, qui vint crier aux portes de la Maiſon de Ville, qu'il falloit non-ſeulement, que tout s'y paſsât ſelon l'intention de Monſieur le Prince, mais qu'on livrât dès l'heure même tous ceux qui étoient attachés au Cardinal Mazarin. D'abord on crut que

(a) Orta ſeditio propè urbi excidio fuit. *Hiſt.* 1.

(b) Arguentibus ipſis, qui ſuaſerant. *Hiſt.* 4. *Comme il arrive toûjours dans les affaires odieuſes qui ne réüſſiſſent pas.*

ce bruit n'étoit qu'un effet ordinaire de l'impatience du menu peuple ; mais voyant, que la foule & le tumulte augmentoient, que les ſoldats & les Officiers mêmes avoient part à la ſédition, & qu'en même temps on mit le feu aux portes, & on tira aux fenêtres ; alors tout ce qui étoit dans l'aſſemblée, ſe crût également perdu. Pluſieurs, pour éviter le feu, s'expoſerent à la fureur du peuple, & il y eut beaucoup de gens tués (a) de toutes conditions & de tous les partis ; & chacun crût que Mr. le Prince avoit ſacrifié ſes amis, afin de n'être pas ſoupçonné d'avoir fait périr ſes ennemis. On ne donna nulle part de

(a) Rapta arma, nudati gladii ; urbem ac palatium petunt fortuitus ne militum furor, an dolus principis, modò conſtantiam ſimulare, modò formidine detegi. Militum impetus ne foribus quidem palatii coërcitus, vulneratis & cæſis pleriſque dum ruentibus obſiſtunt. *Ibid.*

cette affaire à Mr. le Duc d'Orléans, & on rejetta toute la haine ſur Mr. le Prince, bien que je crois que l'un & l'autre s'étoient ſervis de l'entremiſe de Mr. le Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux de l'aſſemblée qui n'étoient pas dans leurs interêts ; mais qu'en effet pas un d'eux n'eut deſſein de faire mal à perſonne. Quoi qu'il en ſoit, ils appaiſerent promptement le deſordre ; mais ils n'effacerent pas l'impreſſion qu'il avoit faite dans tous les eſprits (a).

On propoſa enſuite de créer un Conſeil compoſé de Mr. de Mr. le Prince, du Chancelier de France, des Princes Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Officiers Généraux du parti. Deux Préſidens à Mortier y devoient aſſiſter de la part

(a) Huc ejus vita famaque inclinat, ut conſcius ſceleris fuerit, cujus cauſſa erat. *Hiſt.* 1.

du Parlement; & le Prevôt des Marchands de la part de la ville, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la guerre & la police.

Ce Conſeil augmenta le déſordre au lieu de le diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir; & il eut enfin des ſuites funeſtes, comme avoit eu l'aſſemblée: car les Ducs de Nemors & de Beaufort, aigris par leurs differends paſſés, ou piqués de jalouſie au ſujet de quelques Dames, ſe querellerent pour la préſéance au Conſeil, & ſe battirent à coups de piſtolet, & le Duc de Nemours fut tué, (a) par le Duc de Beaufort ſon beau-frere.

Cette mort donna de la compaſſion & de la douleur à tous ceux qui connoiſſoient ce Prince; le public même eut ſujet de le regretter: car outre ſes belles & aimables qualités,

(a) En 1652. 30. *Juillet.*

il contribuoit à la paix de tout ſon pouvoir, & lui & le Duc de la Rochefoucault avoient renoncé aux avantages que Monſieur le Prince leur devoit faire obtenir par le traité, pour apporter plus de facilité à ſa concluſion. Mais la mort de l'un, & la bleſſure de l'autre, laiſſerent aux amis de Madame de Longueville, toute la liberté qu'ils deſiroient, pour entraîner Monſieur le Prince; ils n'appréhenderent plus, que les propoſitions de mener Mr. le Prince en Flandre, fuſſent conteſtées; ils l'ébloüirent d'eſpérances, & il ſembla que Madame de Châtillon lui parût moins aimable, parce qu'il ne trouva plus de rival illuſtre à combattre dans ſon cœur. Cependant, il ne rejetta pas d'abord les propoſitions de paix; mais prenant ſes meſures pour faire la guerre, il offrit le même emploi du Duc de Nemours au Duc de la Ro-

chefoucault, qui ne le pût accepter à cauſe de ſa bleſſure ; de ſorte qu'il le donna enſuite au Prince de Tarente.

Paris étoit alors plus diviſé qu'il n'avoit encore été ; la Cour gagnoit tous les jours quelqu'un dans le le Parlement, & dans le peuple, le meurtre de l'Hôtel de Ville ayant donné de l'horreur à tout le monde : l'armée n'oſoit tenir la Campagne, & ſon ſéjour à Paris augmentoit l'aigreur contre Monſieur le Prince. Enfin, ſes affaires étoient réduites au plus mauvais terme, où elles euſſent jamais été, lorſque les Eſpagnols voulant également empêcher ſa ruïne & ſon élévation, afin de perpetuer la guerre, firent marcher une ſeconde fois Monſieur de Lorraine à Paris avec un corps aſſez conſidérable, pour arrêter l'armée du Roi : il la tint même inveſtie à Villeneuve-Saint-George, & man-

da à Paris, que les ennemis seroient contraints de donner bataille, ou de mourir de faim dans leur camp.

Cette espérance flata Monsieur le Prince, & il crût tirer de grands avantages de l'évenement de cette action là; bien qu'il soit vrai, que le Maréchal de Turenne ne manquât point de vivres, & qu'il eût toûjours la liberté de se retirer à Melun, sans hazarder un combat. Il le fit aussi, sans trouver de résistance, pendant que Monsieur de Lorraine étoit venu à Paris, & que Monsieur le Prince y étoit malade d'une fiévre continue. Ce fut en ce temps-là, que les troupes de Palluau joignirent l'armée du Roi, après avoir pris Montrond: le Marquis de Persan avoit été bloqué dedans dès le commencement de la guerre par le Comte de Palluau, avec assez peu de troupes; mais lorsque la

garniſon fut affoiblie, par la faim & par les maladies, on l'attaqua de force, & on le prit avec moins de réſiſtance qu'on n'en devoit attendre de ſi braves gens dans une des meilleures Places du monde, ſi on n'y eût manqué de rien. Sa perte dût être d'autant plus ſenſible à Monſieur le Prince, qu'elle étoit arrivée par ſa négligence, puiſque dans le temps que l'armée du Roi étoit vers Compiegne, il pouvoit aiſément ſecourir Montrond: au lieu que ſes troupes, ruïnant les environs de Paris, augmenterent la haine qu'on lui portoit.

Monſieur le Prince ne fut pas plus heureux, ni mieux ſervi en Guienne; où la diviſion du Prince de Conti & de Madame de Longueville ſervit de prétexte à tout ce qui voulut quitter ſon parti. Pluſieurs villes, à l'exemple d'Agen, avoient ouvert les portes aux trou-

pes du Roi, & le peuple de Périgueux avoit poignardé Chanloſt, ſon Gouverneur, & chaſſé la garniſon; Villeneuve d'Agenois, où le Marquis de Teſbon s'étoit jetté, fût la ſeule qui ſe réſolut de ſe défendre, & elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le ſiége. Il ſéjourna peu en Guienne, aprés cette petite diſgrace; & ſoit qu'il eût de véritables défiances de la Cour, ou qu'il crût que ſe rendant maître de Briſach, de Philiſbourg, & de l'Alſace, il pourroit y jetter les fondemens d'un établiſſement aſſuré & indépendant, il partit de ſon armée, comme un homme qui craint d'y être arrêté priſonnier, & ſe rendit à Philiſbourg avec toute la diligence poſſible.

Cependant la maladie de Mr. le Prince s'augmentoit, & bien qu'elle fût très-violente, elle fut toutefois

moins funeſte pour lui, que pour Monſieur de Chavigni; car dans un éclairciſſement fort aigre, qu'il eut avec Monſieur le Prince, il en ſortit avec la fiévre, dont il mourut (a) peu de jours après. Son malheur ne finit pas avec ſa vie; & la mort, qui doit terminer les haines, ſembla avoir réveillé contre lui celle de ſes ennemis. On lui imputa toutes ſortes de crimes, & Mr. le Prince particulierement ſe voulut juſtifier à ſes dépens des ſoupçons que les Eſpagnols & les *Frondeurs* conçûrent d'un traité ſecret avec la Cour. Il ſe plaignit donc que Chavigni avoit écouté des propoſitions de l'Abbé Fouquet ſans ſa participation, (bien qu'il lui en eût donné charge par écrit) & qu'il avoit promis de le faire relâcher ſur des articles, dont il ne pouvoit ſe départir.

(a) *En 1652. âgé ſeulement de 44. ans.*

Monsieur le Prince fit faire aussi une copie d'une lettre interceptée de l'Abbé Fouquet, dont j'ai vû l'original où il mandoit à la Cour, que Goulas porteroit Monsieur le Duc d'Orléans à se détacher d'avec Mr. le Prince, s'il n'acceptoit les conditions de paix qu'on lui offroit: mais dans des copies, que Mr. le Prince en a données de sa main, il mettoit le nom de *Chavigni* en la place de celui de *Goulas*; de sorte qu'il l'accusoit en même temps de le trahir, sans en donner d'autres preuves que les copies falsifiées de cette lettre écrite par le même Abbé Fouquet, avec qui Mr. le Prince traitoit tous les jours, & en rendoit compte à Chavigni.

Je ne puis attribuer la cause d'un procédé si injuste & si extraordinaire, qu'à l'extrême envie, que Mr. le Prince avoit de faire la guerre, laquelle étant combattue par ses amis,

lui fit changer de conduite avec eux, & donner toute ſa confiance aux Eſpagnols.

En ce temps, le Duc de Bouillon mourut auſſi à Pontoiſe. Mort, qui devroit guérir les hommes de l'ambition, & les dégoûter de tant de plans divers qu'ils font pour leur élévation. Car l'ambition de ce Duc étoit ſoûtenue de toutes les grandes qualités, qui pouvoient la rendre heureuſe : il étoit vaillant, & ſçavoit parfaitement les ordres de la guerre ; il avoit une éloquence facile, naturelle, & inſinuante ; l'eſprit net, fertile en expédiens, & propre à ſoûtenir les affaires difficiles ; le ſens droit & un diſcernement admirable. Il écoutoit avec douceur, les conſeils qu'on lui donnoit, & il faiſoit tant de cas des raiſons des autres, qu'il ſembloit en tirer ſes réſolution. Mais ces avantages lui furent inutiles par l'o-

piniâtreté de ſa fortune, qui s'oppoſa toûjours à ſa prudence.

Les Eſpagnols vengeoient par une longue & rude priſon l'entrepriſe que le Duc de Guiſe avoit faite ſur le Royaume de Naples, & ils ſe montroient inéxorables depuis long-temps à tous ceux qui les preſſoient pour ſa liberté. Ils l'accorderent pourtant à Mr. le Prince, & ils renoncerent en cette rencontre, à une de leurs principales maximes; pour le lier encore plus étroitement à leur parti, par une déférence, qui leur eſt ſi peu commune.

Le Duc de Guiſe reçut donc la liberté lorſqu'il l'eſperoit les moins, & il ſortit de priſon, engagé par un ſi grand bienfait, & par ſa parole, dans les interêts de Mr. le Prince. Il le vint trouver à Paris, & croyant peut-être s'être acquitté par quelques complimens, & par

quelques

quelques visites, de ce qu'il lui devoit, il s'en alla bien-tôt après au-devant de la Cour, pour offrir au Roi ce que de si grandes obligations lui faisoient devoir à Mr. le Prince.

Dès que Monsieur de Chavigni fut mort, Mr. le Prince commença à prendre toutes ses mesures, pour partir avec Mr. de Lorraine; & en effet sa conduite avoit rendu ce conseil si nécessaire, qu'il ne lui restoit de parti à prendre, que celui-là; car la paix étoit trop généralement desirée à Paris, pour y pouvoir demeurer avec sûreté dans le dessein de l'empêcher. Monsieur le Duc d'Orléans, qui de son côté l'avoit toûjours desirée, & qui craignoit le mal, que la présence de Monsieur le Prince lui pouvoit attirer, contribua d'autant plus volontiers à son éloignement, qu'il se voyoit par-là en liberté de faire son traité particulier.

Bien que les choſes fuſſent en ces termes, elles n'avoient pas arrêté le cours ordinaire de la négociation; car dans le temps que le Cardinal Mazarin ſortoit pour la ſeconde fois du Royaume, pour faire ceſſer le prétexte de la guerre civile, ou pour faire voir que Mr. le Prince avoit d'autres interêts, que ſon éloignement; il envoya Langlade Secrétaire du Duc de Bouillon vers le Duc de la Rochefoucault, ſoit qu'il eût véritablement deſſein de traiter pour faciliter ſon retour; ou qu'il prétendit tirer quelques avantages, en faiſant paroître qu'il deſiroit la paix. Enfin Langlade vint avec des conditions beaucoup plus amples, que toutes les autres, & preſque conformes à ce que Mr. le Prince avoit demandé; mais elle furent également refuſées, & ſa deſtinée qui l'entraînoit en Flandres, ne lui a permis de connoître le précipice,

que lorſqu'il n'a plus été en état de s'en retirer (a). Il partit enfin avec Mr. de Lorraine, après avoir pris de vaines meſures avec Mr. le Duc d'Orléans, pour empêcher que le Roi ne fût reçu à Paris : mais ſon crédit n'étoit pas alors en état de balancer celui de la Cour. Il eut ordre de ſortir de Paris le jour que le Roi y devoit arriver, & il y obéït à l'heure même, pour n'être pas témoin du triomphe de ſes ennemis (b) auſſi-bien que de la joye publique.

(a) Ut evenit in conſiliis infelicibus ; optima videbantur, quorum tempus effugerat. *Hiſt.* 1.

(b) Ne diſſimilitudo fortunæ gloriam (inimicorum) augeret. *Ann.* 15.

SUPPLEMENT AUX RELATIONS des Guerres de Paris & de Guienne.

I.

LA raiſon qui a obligé Mr. le Prince à quitter le commandement de l'armée après la bataille de Lens, a été non ſeulement la crainte de hazarder ſa réputation après tant de grands événemens: mais encore le deſir de jouïr du fruit de ſes victoires (a), & d'être dans les affaires en un temps, où la foibleſſe du Gouvernement faiſoit croire à ſes proches, & à ſes amis, qu'il ſeroit le maître de la Cour.

(a) Redire ad decretum triumphum; ſatis jam eventuum, ſatis caſuum: proſpera illi & magna prælia. *Ann.* 2.

II. Sous prétexte de rendre visite à Madame de Longueville, qui étoit à Noisi, les *Frondeurs* engagerent le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, à entrer dans les interêts du Parlement; où l'on vouloit même, que Monsieur le Prince eût promis d'entrer, comme le Coadjuteur l'a toûjours dit depuis, & le lui a même reproché dans le Parlement. Ce qui produisit le démêlé, que ce Prélat eut au Palais avec le Duc de la Rochefoucault, & pensa être cause de sa perte. Or quoique Mr. le Prince désavoue de lui avoir jamais donné cette parole, l'apparence est très-grande, qu'il avoit bien voulu se faire Chef des *Frondeurs*, sur l'espérance qu'il avoit de les pouvoir mettre dans les interêts de la Cour, ausquels il étoit autant attaché que jamais, quelque mine qu'il fit. Mais comme il s'apperçût, qu'ils ne lui donneroient point d'au-

torité sur eux, qu'autant qu'il lui en faudroit pour détruire la puissance qu'il vouloit maintenir, il feignit d'oublier lui-même d'avoir jamais eu de correspondance avec eux.

III. Le départ de Saint Germain du Prince de Conti, des Ducs de Longueville & de la Rochefoucault, & du Marquis de Noirmoustier, fut un effet des mesures prises à Noisi. Monsieur le Prince qui étoit tout-à-fait dans le parti de la Cour, y fit aller son frere. Le Duc de Longueville s'y rendit aussi, tant par son irrésolution naturelle, que par l'espérance, que les choses s'accommoderoient; mais comme le Duc de la Rochefoucault, & le Marquis de Noirmoustier furent interessés par leur liaison avec les *Frondeurs* à lui faire tenir sa parole, ils le contraignirent enfin à suivre le Prince de Conti à Paris. Il est vrai que n'y étant pas arrivés dans le temps qu'ils

avoient promis, ce retardement avoit obligé le Parlement à recevoir les offres du Duc d'Elbœuf, & à lui donner la Charge de Général : & ce Duc fit d'abord ſa cabale ſi puiſſante dans le Parlement, & parmi le peuple, qu'il fut en ſon pouvoir de faire arrêter le Prince de Conti (a), & tous ceux qui l'avoient accompagné ; les accuſant d'être d'intelligence avec la Cour, & d'être venus de concert avec Monſieur le Prince qui avoit abandonné le Parlement. Cela paſſa ſi avant, que l'on mit des Corps de Garde devant l'Hôtel de Longueville, & qu'enfin le Prince de Conti, & la Ducheſſe de Longueville, furent contraints d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Mais ce

(a) *Tant un ſeul homme qui a du courage, eſt capable de ſe faire valoir dans une guerre civile, dit Tacite.* Tantùm civilibus diſcordiis etiam ſingulorum audacia valet. *Hiſt.* 3.

qui avoit donné lieu au soupçon, c'est que l'engagement qu'ils avoient pris dans le parti du Parlement, n'avoit été connu qu'à très-peu de particuliers de cette Compagnie, qui n'oserent même s'en déclarer, que quand la présence de Mr. le Prince de Conti, & de ceux qui l'avoient accompagné, leur laissa la liberté de publier ce secret.

IV. Les vivres, qu'on laissa entrer à Paris, ne furent point l'effet d'aucunes intelligences de Monsieur le Prince avec ses proches, qui y étoient enfermés; car ils n'ont jamais été si brouillés ensemble qu'en ce temps-là; mais ce fut par l'extrême desir que la Cour avoit de pacifier promptement les choses avant l'arrivée de l'Archiduc & de son armée, & le soulevement entier de toutes les Provinces. Et l'entrée des vivres étoit une conditions, sans laquelle on ne vouloit point commencer la conférence.

V. Le principal sujet de la brouillerie qui arriva entre Mr. le Prince & le Cardinal, vint de ce que celui-ci rejetta la haine des peuples sur l'autre, & le fit passer pour auteur de toutes les violences qu'ils avoient souffertes. De sorte que Monsieur le Prince, qui crût ne pouvoir mieux détruire cette impression, que par le moyen des *Frondeurs*, dont les peuples épousoient les affections & les sentimens, se résolut de se reconcilier avec eux, en faisant un éclat contre le Cardinal, & en leur faisant voir qu'il n'étoit pas dans une telle dépendance de la Cour, qu'ils avoient cru. Ce n'est pas qu'il fit cela, pour se déclarer leur Chef; mais pour être plus redoutable à la Cour, pour se remettre dans l'esprit des peuples, & pour en faire sa condition plus avantageuse. Et d'autant qu'il avoit senti le mal, que la division de sa famille lui avoit cau-

le, il ſouhaita ardemment de ſe reconcilier avec le Prince de Conti, avec la Ducheſſe de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault qui avoit alors toute la confiance du Prince de Conti & de la Ducheſſe de Longueville. Ce fut donc pour toutes ces raiſons qu'il prit le prétexte d'éclater, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du pont de l'Arche: & comme il ne vouloit pas demeurer long-temps à la Cour, il crût bientôt en avoir aſſez fait, & ſe raccommoda dans huit huit jours avec le Cardinal. Cela lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs* & les peuples, & ne lui donna aucun avantage que la réünion de ſa famille.

VI. Monſieur le Prince appuya les interêts de Bordeaux, pour obliger à bon marché un grand Parlement & une puiſſante ville, & afin que cela le rendit plus conſiderable

à la Cour ; & le mît plus en état d'en tirer des avantages.

VII. La liaiſon du Prince de Conti avec l'Abbé de la Riviere ſe fit ſans la participation de Monſieur le Prince ; c'eſt-à-dire, Monſieur le Prince n'y eut autre part, que de conſentir, que l'Abbé de la Riviere fit obtenir dans la paix de Paris à Monſieur le Prince de Conti, ſon rétabliſſement dans ſes Gouvernemens ; celui de Monſieur de Longueville dans le ſien, dont il avoit été refuſé abſolument par la Cour, & de plus le Gouvernement de Damvilliers, moyennant que Mr. le Prince de Conti renonceroit au Chapeau en faveur de l'Abbé de la Riviere. Ce fut le Duc de la Rochefoucault, qui traita cette affaire-là, parce que le Prince de Conti ne vouloit pas être d'Egliſe, & parce qu'il jugea, que tant que l'Abbé de la Riviere eſpéreroit d'é-

re Cardinal, il feroit toujours prendre à Monsieur toutes les mesures, que Monsieur le Prince de Condé desireroit. Cela réussit ainsi jusques à la prison des Princes, que l'Abbé de la Riviere fut chassé du consentement de ces Messieurs.

VIII. L'affaire de Jolly n'a jamais été bien éclaircie, pour en pouvoir parler affirmativement : mais ce que j'en crois, c'est que ce fut la Boulaye, qui suscita la sédition du matin par la participation du Duc de Beaufort ; & qu'il essaya le soir d'en susciter une seconde, pour faire peur à la Cour, & se mettre par là à couvert de la premiere. Aussi, le Cardinal, qui cherchoit depuis long-temps, les moyens de mettre le Prince de Condé en guerre ouverte avec les *Frondeurs*, se servit de cette conjoncture, pour les diviser irréconciliablement. Il fit croire au Prince de Condé, qu'on en

voulut à sa personne. La démonstration, qu'il en fit au Parlement, donna enfin lieu aux *Frondeurs* de se reconcilier avec la Cour, & de faire le projet de la prison des Princes, qui s'éxécuta bien-tôt après, & qui produisit tous les maux, que nous avons vû arriver depuis.

MANIFESTE DE MONsieur le Prince de Condé, contenant les véritables raisons de sa sortie de Paris le 6. Juillet 1651.

JE ne doute pas que ma sortie n'ait beaucop travaillé les esprits de ceux, qui ne sçavent pas les raisons, qui m'ont obligé de la précipiter, même en un temps, où je devois présumer qu'il ne se pouvoit que ce départ ne fût necessairement suivi de l'étonnement public, dans

la créance générale qu'on a que je donne le branle à tous les mouvemens de l'Etat, & que je balance ſi puiſſamment les affaires, qu'elles ne prennent jamais d'autre pente, que celles que je leur donne au gré de mes ſeules inclinations.

Si ceux, qui ſont dans ce ſentiment, ne jugent de la ſorte qu'enſuite de la haute réputation que je me ſuis acquiſe dans une infinité de rencontres, où j'ai toujours pris plaiſir de prodiguer mon ſang, afin d'en cimenter la gloire & le repos de la France; je leur avoue, qu'ayant eu ce bonheur dans toutes mes entrepriſes, que de les avoir faites conſtamment réüſſir, tant au gré de ma propre & juſte ambition, qu'à l'avantage de la Royauté, pour la défenſe de laquelle je n'épargnerai jamais ni mon honneur, ni mes richeſſes, ni ma vie; il n'eſt point de veritable zélateur du bien de la

Monarchie, qui ne m'ait toujours déféré, comme à celui, qui n'ayant pour but que les interêts de l'Etat, ne pouvoit par même raiſon manquer de juſtifier tous les mouvemens de ceux qui voudroient régler les leurs au niveau de ma conduite.

Auſſi puis-je proteſter à toute la France, que je n'ai jamais eu d'autres ennemis que les ſiens; & que je ne fuſſe jamais tombé dans le malheur qui fit, il y a deux ans, triompher l'injuſtice de ma généroſité, ſi les perturbateurs du repos public n'euſſent bien prévû, que je ne ſerois jamais aſſez lâche pour complaire ſervilement au deſſein qu'ils avoient de traverſer le repos de l'Etat; & que loin de les favoriſer, je ſerois le premier à contreminer toutes leurs menées, par les obſtacles invincibles que l'honneur & la qualité de premier Prince du Sang me devoit obliger d'y former, pour les interêt du peuple.

Cette haine, qui ſembloit avoir été pleinement aſſouvie par un cruel empriſonnement de quatorze mois, & que le banniſſement du Cardinal me faiſoit déſormais regarder comme incapable de me pouvoir nuire, m'a fait voir par de grands indices, qu'elle n'avoit lâché la priſe de trois Princes, que par force; & que les créatures du Cardinal, appuyées de l'autorité Souveraine, la nourriſſoient dans leur cœur, pour la faire éclater à la premiere occaſion, par un ſecond attentat, qui leur eût réüſſi, ſans doute, ſi leur imprudence ne m'eût oblige de me dérober à leurs embuches.

J'avoue, que depuis mon élargiſſement je n'ai jamais vécu que dans les appréhenſions, quoique ſecrettes, de cette ſeconde entrepriſe, & que je me ſuis toûjours douté, que cet heureux calme que mon

éloignement avoit ramené dans la France, étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis, ne manqueroit jamais d'être troublé par ceux, qui ne se sont si prodigieusement agrandis qu'à la faveur des désordres de la France. Mais je croyois, qu'ils auroient encore assez de prudence, pour épargner cette rude corvée au déclin de la Minorité; & qu'ils attendroient du moins, que l'autorité d'un Majeur leur fit esperer un favorable succès, en secondant le dessein qu'ils auroient de me faire arrêter.

Cette précipitation me fait croire qu'ils ont pressenti, que l'innocence de mes intentions, & la fidélité de mes services, ne pourroient jamais être décriées dans l'idée de notre jeune Monarque, lequel étant parfaitement instruit des trahisons de leurs monopoles, & de la sincérité de mon procédé, bien loin de

les favoriſer, ſeroit pour me juſtifier, par la faveur de ſon autorité, dans la créance publique: & pour cette raiſon ils ont jugé qu'il falloit prévenir ce temps fatal à leurs perverſes intentions, & tâcher de ſe ſaiſir de ma perſonne, avant que le Roi fût en état de ſignaler le premier coup de ſa Juſtice, par la condamnation de leur injuſtice, & par la juſtification entiere de mon innocence.

En effet, depuis le temps de mon élargiſſement, & de la chaſſe que la Juſtice a donnée au Cardinal, les Et allons de ſa tirannie, ont ſi cauteleuſement diſpoſé les affaires, à l'éxécution de ce ſecond attentât, forçant pour cette intention les débonnaires inclinations de la Régente, que la France étoit à la veille de r'avoir le Cardinal ſur les bras, & de retomber dans le malheur des dernieres guerres, ſi par le conſeil

de mes amis je n'eusse préferé une prudente fuite à une vigoureuse résistance, pour obvier aux troubles qui en seroient arrivés.

Je pense qu'il n'est point de sujet, quelque ignorant qu'il soit dans les affaires d'Etat, qui ne soit parfaitement instruit des brigues continuelles que les ennemis de notre repos n'ont jamais interrompues, pour le rétablissement du protecteur de toutes leurs menées; & pour tâcher de me faire condescendre à cette sanglante cabale, dont les propositions ne m'ont jamais semblé que très-criminelles, & dont j'ai toûjours jugé que le parti n'étoit pas moins désavantageux à la tranquillité de l'Etat, que celui qui se forme tous les jours ou dans Bruxelles, ou dans Madrid.

Il est vrai que le motif de ces propositions sembloit du moins appuyé d'un prétexte spécieux, que

les émissaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc de Mercœur avec la Mancini, prétendant qu'après cette alliance du Sang de Vendôme avec celui d'un étranger inconnu, les raisons de s'opposer au rétablissement du nouvel oncle n'étoient plus que des opiniâtretés artificieusement déguisées, & qu'on ne pouvoit plus empêcher son retour, à moins qu'on ne fût en dessein de vouloir allumer des guerres civiles, par les efforts que ses partisans feroient contre les plus justes résistances de ceux qui refuseroient de le signer.

Si Son Alteſſe Royale, que j'ai toûjours regardé comme le niveau de ma conduite, ne se fût constamment inscrit contre la séditieuse proposition qu'on faisoit de rappeller ce Cardinal; je crois que tant d'importunités eussent du moins ébranlé ma conscience, & que

j'eusse eu bien de la peine à résister à tant de poursuites : mais outre que mon consentement eût été très-inutile, j'ai crû qu'il ne falloit jamais fléchir après cet illustre exemple ; & que je devois cette force d'esprit à la foiblesse d'un Mineur, dont le Trône devoit infailliblement être ébranlé par les troubles, que le retour de cet ennemi eût assurément excités dans le Royaume.

Ces oppositions, que la qualité de Prince du Sang ne m'a jamais laissé interrompre, ont enfin fait conclure aux émissaires du Cardinal, le funeste dessein de me faire arrêter ; sur la créance qu'ils ont eûë, que s'ils m'avoient une fois lié les bras, ils auroient plus de liberté de travailler au rétablissement de ce proscrit, & qu'ils n'auroient qu'à s'assurer de ma personne, pour se mettre à l'abri de toute sorte de dangers.

Le deſſein étoit ſur le point d'être exécuté, lorſque je m'en ſuis apperçu, & que ceux qui obſervoient ſoigneuſement la contenance de mes ennemis, m'ont averti qu'il étoit temps de ſonger à ma ſureté, & que la violence des affaires ne permettoit pas à ceux qui avoient ce deſſein, de le différer davantage, de peur de le voir avorter, par la promptitude avec laquelle j'en anticiperois aſſurément l'exécution. Voilà l'unique motif qui ma fait ſortir de Paris, & qui ne ſera pas déſapprouvé de ceux qui conſidéreront, que ni ma détention, ni le retour de Mazarin ne pourroient arriver qu'avec le danger manifeſte de voir retomber la Monarchie dans les dernieres convulſions.

Mes ennemis pourroient bien faire paſſer cette raiſon pour un beau prétexte du motif qu'ils voudroient fauſſement imputer à ma ſortie; ſi

je n'établiſſois le ſoupçon de cette conjecture ſur des raiſons évidentes, & ſi je ne faiſois voir par l'autorité des preuves de tout ce qui ſe paſſe de ſecret dans l'Etat, qu'on veut rappeller le Cardinal Mazarin à quel prix que ce ſoit, pour le faire remonter au timon de la Monarchie; & que par conſéquent, on en veut à l'Etat & à ma perſonne.

Les deſſeins inconnus que le Coadjuteur de Paris & le Sieur de Lionne pratiquent ſecrettement dans un commerce ſi grand, qu'il marque une amitié très-particuliere, & qui ne peut être ſi étroitement renouée après un mortel divorce, que par un motif qu'on peut raiſonnablement ſoupçonner, me font juſtement appréhender les effets que je laiſſe au raiſonnement politique d'un chacun; puiſque l'un étant le plus mortel de tous mes ennemis, & l'autre

le plus zelé des partisans du Cardinal, il me semble, que ce n'est pas sans raison, que je me défie du succès de leur négoce.

Ceux qui sçavent les noms des personnes, que mon empriſonnement avoit unies avec le Coadjuteur, par le faux prétexte d'un principe d'amitié, & que le mauvais ſuccès d'une alliance préméditée a mortellement aigries contre ma maiſon; ne pourront condamner la juſte crainte que j'ai, que leur réünion, appuyée du bras Souverain que je reſpecte, ne fût à la fin pour diſpoſer une ſeconde fois les affaires à ma perte; l'expérience m'ayant appris, qu'on ne ſçauroit jamais trop ſe défier de la conduite du temps, ni des fourbes, que le Cardinal Mazarin a fait gliſſer dans la politique de la France.

Je voudrois encore imputer ce grand commerce du Coadjuteur & du

du Sieur de Lionne, au renouvellement de quelque amitié innocente contractée par les inſtincts de quelque autre motif, ſi le voyage du Duc de Mercœur, qui partit, il y a quelques jours, pour Cologne, à deſſein d'aller voir ſon oncle le Cardinal, ne me faiſoit encore plus raiſonnablement ſoupçonner, qu'en effet on a braſſé le deſſein de rappeller malgré moi ce proſcrit. Les politiques jugeront, s'il leur plaît, de la ſincérité de mon procédé, enſuite du voyage de ce Duc, & conſidereront, ſi ce n'eſt pas avec grande raiſon, que je me ſuis allarmé du retour de cet ennemi commun, qui tout abſent qu'il eſt, gouverne la Monarchie plus ſouverainement que jamais.

Si la France conſidéroit le Cardinal Mazarin, comme le véritable ennemi de l'Etat, n'eſt-il pas vrai que la plus groſſiere politique ne lui

défendroit pas ſeulement ce commerce ſi viſible, avec le perturbateur de ſon repos ; mais même l'obligeroit de le choquer, lui & tout ſon parti, pour détromper entiérement les eſprits de l'idée prétendue, ou véritable qu'on auroit, qu'elle vivroit encore avec lui dans une ſecrete intelligence ? Tant s'en faut qu'elle ſe comporte de la ſorte, que non contente d'avoir conſtamment entretenu ſon amitié, par l'entremiſe des Courriers exprès qu'elle lui dépêchoit ſecretement, elle a enfin conſenti, qu'un Prince même ait entrepris ce voyage, & qu'à la barbe de tous les ſujets de l'Etat, que les tyrannies de cet Etranger avoient unanimement ſoulevés, il s'en allât lui porter les nouvelles eſpérances certaines de ſon prochain rétabliſſement.

On a beau déguiſer cette ſortie du Duc de Mercœur, & la vouloir

faire paſſer pour une promptitude d'un jeune Prince, que les mouvemens d'une premiere boutade ont fait échapper des mains de ceux qui l'épioient de bien près. Ce beau prétexte ne peut amuſer que des eſprits foibles, ou ceux qui ne ſçavent que cette ſortie ſe trouve dans une conjoncture d'affaires, qui me fait défier trop raiſonnablement du deſſein qu'on avoit, ou de rappeller Mazarin, ſuppoſé qu'on pût m'arrêter; ou de lui donner un lieu de ſûreté dans les dépendances de la Couronne, ſi j'avois aſſez de pouvoir pour faire avorter les deſſeins de mes ennemis ſur ma liberté.

Toute la France n'eſt que trop inſtruite des importunités extravagantes du Cardinal, qui ayant été condamné à ſortir de l'Etat pour des malverſations, qui ſeroient capables de faire éxécuter à mort cent premiers Miniſtres, a néanmoins eu

l'effronterie d'intereſſer vivement toutes ſes créatures, pour obtenir un azile dans quelque Place forte dépendante de la Couronne. Quoique cette propoſition ait été ſifflée dans le Conſeil, elle n'a pas laiſſé de trouver des agens ſecrets, qui ſéduiſant méchamment la bonté naturelle de la Régente, ont porté ſon eſprit à des conſeils, auſquels elle n'eût jamais conſenti, ſi elle n'eût été malheureuſement obſedée par ceux qui ne ſubſiſtent que par leurs ſoupleſſes, & par leurs fourbes.

Pour cet effet, ces ſecrets ennemis de l'Etat, ayant jetté les yeux ſur Brizac; c'eſt-à-dire, ſur une des plus fortes Places de la Chrétienté; ſe ſont imaginé que leur maître ſeroit à l'abri de toutes les menaces des bons ſujets de la France, s'ils pouvoient trouver le moyen de lui en ouvrir la porte, en procurant ce Gouvernement à quelqu'une de ſes

créatures. Le deſſein a réuſſi parfaitement à leur gré, par la faveur de Charlevoy, Lieutenant pour le Roi dans Brizac, lequel leurré par les Mazarins, des eſpérances d'une plus haute fortune, a ſi ſecrettement ménagé ſa trahiſon contre le ſieur de Tillaudet, Gouverneur de la Place, qu'il l'en a chaſſé ſans autre ordre, que celui des ſecrettes intelligences qu'il a eues pour cet effet avec les émiſſaires de ce proſcrit.

Ce qui me fait croire, ſans aucun doute, que mes ennemis, & ceux du repos de la France, deſtinent Brizac pour en faire le Port, où Mazarin conſervera le débris de ſon naufrage; c'eſt que je vois qu'on en donne le Gouvernement à Vardes, inſigne partiſan de ce Cardinal, & lâche déſerteur du ſervice de Son Alteſſe Royale. Et Comme cela ſe fait dans la conjoncture du départ du Duc de Mercœur pour

Cologne, ce n'eſt pas ſans raiſon, que je ſoupçonne que ce Prince s'en va lui faire eſcorte, comme pour l'y conduire avec plus d'éclat, pour la réparation de ſa gloire, flétrie par tant d'Arrêts.

Que dois-je ſoupçonner autre choſe de cette aſſurance, qu'on procure au plus grand de mes ennemis, & au boutefeu des deſordres de cette Monarchie ? Ne puis-je pas dire ſans témerité, qu'on en veut à ma perſonne ; qu'on en veut au repos de la France ; qu'on en veut au Trône de mon Roi ; qu'on en veut à la tranquillité des peuples ; puiſque malgré les réſiſtances du Conſeil, & malgré tous les François, on ſe ſert de toutes ſortes de ſoupleſſes, pour lui chercher un lieu de ſûreté ?

Toutes ces raiſons, ne ſeroient encore que des prétextes, que je ne ferois paſſer que pour de foibles

préjugés de l'attentat que les Mazarins méditent une ſeconde fois ſur ma perſonne, ſi deux ou trois cent perſonnes armées, qui rôdoient toute la nuit du ſixiéme du courant, dans le Fauxbourg Saint Germain, & le Régiment des Gardes redoublé en même temps, ne m'euſſent fait entrer en ſoupçon de l'entrepriſe qu'on alloit éxécuter, après l'avoir concertée preſque depuis le temps de mon élargiſſement. Cette conjoncture, fortifiée des conſeils de tous mes amis, ne m'a plus permis de differer mon départ, afin de pourvoir à ma ſûreté, par une prompte retraite, que j'ai même été contraint de précipiter, de peur de me voir obligé à quelque réſiſtance, que je n'euſſe jamais pû former, ſans troubler la tranquillité publique. Encore en eût-il fallu venir aux mains, dans la rencontre que j'ai faite à ma ſortie, de deux cent

Mazarins armés, si ma seule puissance ne les eût combattus, ou ne les eût du moins empêchés de traverser ma sortie, par l'appréhension qu'ils ont eue, que ma résistance ne fist honteusement avorter toutes leurs attaques.

Voilà une bonne partie des motifs & des raisons, qui m'ont obligé de me retirer à Saint Maur, en attendant que la Justice conjurât l'orage que mes ennemis alloient faire tomber sur ma tête. Ai-je pû, ou plûtôt ai-je dû me comporter avec plus de précaution? Pouvois-je plus prudemment épargner le repos public, que j'eusse sans doute mortellement traversé, si j'eusse armé, pour ma défense, tous ceux que la justice de ma cause eût pû interesser pour la querelle de mon parti? Qu'on juge de mon procedé; qu'on en balance les raisons; je ne recuse aucun Juge, pourvû qu'il soit dé-

ſinteresſé ; & je proteſte à toute la France, que ſi je n'avois une parfaite ſincerité pour la gloire de ſon ſervice ; je ne ſerois pas maintenant réduit à l'état où je me vois, par des injuſtes pourſuites de mes ennemis.

Après avoir naïvement expoſé les motifs de ma ſortie, je penſe qu'il ne ſera pas hors de propos de faire voir les raiſons qu'on a eu de me perſecuter, après que mon élargiſſement, ſi genereuſement procuré par la Juſtice, m'avoit, ce ſemble, mis en état de ne pouvoir plus être traverſé par les efforts de la calomnie.

La premiere, ou plûtôt la ſeule raiſon générale, n'eſt autre que l'averſion, que des Partiſans du Cardinal Mazarin ont conſtamment entretenue contre moi, depuis que forcés de conſentir à mon élargiſſement, ils ont été contraints de diſ-

ſimuler leur haine, juſqu'à ce que quelque autre occaſion les mît en état de la produire, ou de l'éteindre tout-à-fait, ſuppoſé qu'ils pûſſent fléchir la réſolution que j'avois priſe de ne démordre jamais du deſſein d'être l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal Mazarin. En effet, je ne doute pas, que les importunités qu'on m'a faites inceſſamment pour tâcher de m'engager dans ſon parti, & que j'ai toûjours repouſſées comme des ſuggeſtions criminelles, n'ayent été les cauſes des complots qu'on a braſſés contre ma perſonne : auſſi ne m'a-t'il jamais été poſſible de raſſurer mon eſprit dans l'idée qu'on me vouloit faire concevoir, que mon empriſonnement avoit entierement effacé tout ce qu'on avoit conçû de mal-talent contre l'innocence de ma conduite : parce que je voyois, que l'eſprit du Cardinal

animoit encore ſouverainement toute la Cour ; que ſes créatures étoient mieux écoutées, que les Princes du Sang ; & que les expéditions des affaires importantes ne ſe faiſoient jamais, à moins qu'elles ne fuſſent autoriſées du conſentement de celui qu'on a honteuſement chaſſé, comme un criminel d'Etat.

Il ne faut pas être fort intelligent dans les affaires d'Etat, pour ſçavoir, que la Cour ne reculoit ſi conſtamment de me donner le Gouvernement de Guienne, que parceque le Cardinal ne le trouvoit pas à propos ; & que ſa politique lui faiſoit forger des fantômes, plutôt que des raiſons, pour appuyer l'injuſtice de ce refus. Il ne faut pas, dis-je, pénétrer bien avant dans les ſecrets de l'Etat, pour voir que la négociation de Sedan, qu'on a donnée en échange du Duché de Bourgogne à la Reine Régente, eſt

un des plus visibles effets de ſes intrigues, & du deſſein qu'il a de trouver une porte pour rentrer dans le Gouvernement de la Monarchie.

Cette forte obſtination de la Cour à pourſuivre le retour de Mazarin, & à ſe défier de ma conduite, parceque j'y formois les plus puiſſantes oppoſitions, m'a fait épargner les viſites, que mon devoir me faiſoit ſouvent réïterer dans le Palais-Royal, juſqu'à ce que par la faveur de Son Alteſſe Royale, qui s'eſt entremiſe pour donner quelque meilleure & plus véritable idée de la ſincérité de mes déportemens, je puſſe connoître, que je n'y étois plus regardé de ſi mauvais œil, & que je pouvois eſperer de n'y être plus traité avec tant de défiance.

Mais cette illuſtre entremiſe n'a pas été moins inutile que les efforts que je faiſois conſtamment pour en faciliter la créance; & les calom-

nies de mes ennemis ayant prévalu par-dessus les bons offices du Lieutenant-Général de l'Etat, on n'a pû davantage tirer en longueur le dessein de me perdre, pour sauver, aux dépens d'un Prince de la Maison Royale, les débris de la fortune d'un inconnu. Il est vrai qu'on n'en a précipité l'exécution, que parce-qu'on a vû que le mariage du Duc de Mercœur étant découvert, il n'étoit plus temps de complaire aux oppositions de la France, & que cette alliance du Cardinal Mazarin avec la Maison de Vendôme justifieroit désormais tous les efforts qu'on feroit pour disposer les affaires à son retour.

Tellement qu'on peut aisément conclure, que ma disgrace est un pur effet des oppositions que j'ai constamment formées contre le rétablissement de cet ennemi public, & qu'il ne tiendroit qu'à moi de

me remettre hautement dans la faveur, avec une pleine assurance, qu'on assouviroit toutes mes ambitions, si je voulois seconder le pernicieux dessein qu'on a de rappeller ce Cardinal au Gouvernement de l'Etat. Mais à Dieu ne plaise, que je me ravale jamais jusqu'à cette lâcheté, qui me rendroit sans doute criminel d'Etat, dans la parfaite connoissance que j'ai qu'on ne sçauroit procurer ce retour sans ébranler dangereusement cette Monarchie: à Dieu ne plaise, que je remette ce fardeau intolérable sur les épaules des peuples, que les saignées passées, dont cette sangsue s'est cruellement engraissée, ont réduit jusqu'à la derniere nécessité; à Dieu ne plaise, que je donne sujet au Roi Majeur, de me reprocher d'avoir contribué en aucune façon au rétablissement de celui qui ne peut revenir que pour ramener avec

ſoi toutes ſortes de troubles dans la Monarchie.

Je ſçai trop ce que je dois à Sa Majeſté pendant le temps de ſon enfance ; ce que je dois à Son Alteſſe Royale, qui s'eſt ſi vigoureuſement entremiſe pour briſer les fers de ma captivité ; ce que je dois aux Pariſiens, qui me font la faveur de me regarder maintenant comme l'écueïl fatal de cette tirannie étrangere, & comme le reſtaurateur de leur ancienne & juſte liberté ; ce que je dois à toute la France, laquelle s'étant ſi généreuſement intereſſée pour mon élargiſſement, éxige juſtement de ma reconnoiſſance, que du moins je ne conſente jamais au retour de ſon ennemi capital.

Ces motifs ſont trop juſtes, pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens ; ces raiſons ſont trop pertinentes, pour ne pas faire la régle de toute ma conduite ;

enfin je ſuis reſolu de ſacrifier tous mes interêts à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défenſe des Parlemens, au progrès des affaires de l'Etat & au ſoulagement des peuples.

APOLOGIE DE MONSIEUR le Duc de Beaufort, contre la Cour, la Nobleſſe & le peuple.

MESSIEURS,

Si j'étois auſſi éloquent, que ceux qui ont écrit pour la Cour, ou pour les Princes, vous auriez une belle apologie en faveur du Duc de Beaufort ; mais n'ayant fait que chaſſer toute ma vie, & joüer à la longue paume avec lui, vous me diſpenſerez, s'il vous plaît, de la fatigue de l'éloquence, & me per-

mettez d'aller mon grand chemin ſans barguigner.

Pour entrer d'abord en matiere, il me ſemble, qu'il y a trois points en mon diſcours auſſi-bien que dans ſon avis. Le premier eſt de le juſtifier à la Cour, qui le croit, dit-on, mal intentionné; le ſecond, de le rétablir auprès de la Nobleſſe, qui l'a mépriſé; le troiſiéme, de lui redonner l'amitié du public qui l'abandonne. Jugez, Meſſieurs, ſi j'ai peu de choſe à faire, & s'il ne ſeroit pas plus aiſé de délivrer les Princes, & de perdre le Cardinal, que de réüſſir à ce que j'entreprends. Mais il n'importe, *in magnis voluiſſe ſat eſt; ſi periculum ſuprà vires, animus ſaltem non defuit.*

Je dis, que la Cour eſt tout-à-fait injurieuſe à Monſieur de Beaufort, de croire, qu'il a de mauvais ſentimens contre elle; & voici comme je raiſonne là-deſſus. Si Mon-

ſieur de Beaufort avoit conſervé quelque haine pour la Cour, ſi la reconciliation de Monſieur le Cardinal n'étoit pleine de ſincerité & de franchiſe, il ſe maintiendroit en état de lui nuire, ou de s'en garantir : mais tant s'en faut : pour ôter tout ſujet de crainte & de ſoupçon, pour établir une entiere confiance, il ſe décrédite exprès dans le Parlement, il s'attire le mépris des honnêtes gens, & la haine des peuples. Quelle apparence donc, que Monſieur de Beaufort faiſant toutes les choſes qui doivent plaire à la Cour, ait deſſein de la deſſervir, ou de ſe broüiller avec elle ?

Davantage : s'il étoit vrai, qu'il voulût entretenir une confédération déſavantageuſe à l'autorité du Roi, il ſeroit uni avec les *Frondeurs*, & tous enſemble auroient un même but & les mêmes interêts ; mais chacun ſçait qu'il a rompu avec Madame de

Chevreuſe, de peur qu'il ne ſemblât aller contre le teſtament de Louis XIII. s'il conſervoit quelque ſorte de liaiſon avec elle. Qu'elle apparence donc, qu'un homme qui a des reſpects ſi délicats pour la mémoire du feu Roi, pût avoir des ſentimens ſi pernicieux contre celui-ci ?

Pour l'union du Miniſtre & de l'Amiral, on ne ſçauroit apparemment la deſirer ni plus forte, ni plus étroite ; & ils ſont trop généreux l'un & l'autre, pour croire qu'on ait donné & reçu quatre-vingt mille livres de rente comme un gage trompeur d'une fauſſe reconciliation.

Mais afin de laiſſer les conjectures, où il y a mille choſes concluantes, pourquoi l'auroit-on appellé *Mazarin* ſur le pont-neuf, au Palais, & dans tous les lieux publics ? Pourquoi dans la derniere aſſemblée du Parlement, auroit-il ſollici-

té ce qui lui reste d'amis en sa faveur, s'il n'étoit véritablement dans ses interêts ?

On l'accuse de contribuer de tout son crédit à la ruine du Duc d'Epernon. Et que peut faire autre chose ce généreux Prince, à moins que de souffrir les injures chrétiennement, & de s'enfermer dans un Cloître ? Ne faut-il pas avouer, que jamais persécution ne fut pareille à celle que lui fit le Duc de Candale ; & son acharnement à deshonorer un parent si proche ne mérite-t'il pas bien cette vengeance ?

Mais à dire vrai, ce ne sont qu'interêts particuliers ; en tout cas il se venge de ses ennemis malgré la Cour, & par une espece de compensation, il sçait abandonner ses amis pour lui plaire. Fontrailles & Matta autrefois si passionnés pour ses interêts, en ont fait l'expérience ; & le Comte de Fiesque, après

avoir reçu le même traitement, devroit se reprocher toute sa vie l'inutile générosité qu'il eut pour lui.

Concluons donc, que jamais personne n'a mieux suivi les intentions de la Cour, & que la Reine auroit fort mauvaise grace de lui refuser le Gouvernement de Bretagne, si elle croyoit que les grands services qu'il a rendus, ne sont pas bien payés de l'Amirauté.

Après avoir justifié ce grand Duc pour ce qui regarde la Cour, je le veux justifier auprès de la vraie Noblesse, & faire voir que rien n'est plus déraisonnable que le mépris qu'on en a fait depuis quelque temps.

Quand je parle de la vraie Noblesse, je n'entends pas parler de ceux, que le seul langage de ce Prince fait ses ennemis; gens nourris dans la mollesse & dans l'oisiveté, à qui les ruelles ont donné des entretiens particuliers.

Mr. de Beaufort ſe fait gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capable d'amollir les courages, comme d'affoiblir les eſprits. il ne ſçait ce que c'eſt de juſteſſe, ni de diſcernement; il ne cherche ni la politeſſe aux repas, ni la propreté aux habits; mais il ſçait ſe faire aimer de ſes voiſins; & quand il a beſoin d'amis, il trouve des cent Gentilshommes traveſtis en diables, qui ne manquent point de brocher Bayard. Voilà quelle eſt la maniere de vivre de ce grand Duc. Je vois bien, que j'ai à ſatisfaire la Nobleſſe ſur un autre point, & qu'il y a peu de Gentilshommes, qui parlant de l'affaire de Renard, ne parlent auſſi du peu d'envie qu'on a eu de ſatisfaire des gens de qualité ſi fort offenſés. Avant que de venir au détail, je vous dirai, que le bon Prince s'eſt repenti mille fois de cette action: & pour vous montrer, que

je n'approuve pas l'affaire, ni la ſuite qu'elle a eue, je l'accuſe d'avoir eu trop d'emportement & de courage chez Renard, & trop de réflexion & de ſageſſe dans le procédé. Mais pour peu de bonté que vous ayez, Meſſieurs, vous excuſerez un homme, qui a pris ſeulement une choſe pour l'autre; qui fut vaillant, quand il falloit être ſage; & qui fut ſage, quand il falloit être vaillant: ſi bien que ce n'eſt qu'un peu de mécompte, & vous auriez trop de ſévérité ſi vous ne lui pardonniez cette mépriſe.

Et après tout, quand on voudroit prendre les choſes à la rigueur, contre qui ſe devoit battre Monſieur de Beaufort? S'il ſe fût battu contre Mr. de Candale, qui étoit le vrai procédé en cette affaire, au moindre déſavantage qu'il eût eu, toute la Cour s'en fût réjouïe: la Reine étoit encore aigrie

de la guerre de Paris ; ſa reconciliation avec le Cardinal Mazarin n'étoit pas encore bien faite, preſque tous les gens du monde s'étoient offerts à Monſieur de Candale : Dieu ſçait quelle joye, s'il eût reçu quelque bleſſure, ou rendu l'épée ? De ſe battre contre Bouteville, c'étoit une choſe preſque auſſi fâcheuſe ; il ne lui pouvoit arriver du deſordre, que Mr. le Prince & tous ſes amis n'en euſſent pris un merveilleux avantage. De la façon qu'il avoit traité Jarzay, c'étoit une affaire ſans quartier, & dans le vœu qu'il a fait d'obſerver le précepte naturel toute ſa vie, il n'avoit garde de ſe porter à cette inhumanité.

Il eſt certain, qu'il ſe fût battu contre Moret ; mais celui-ci lui donna un rendez-vous trop éloigné des Chirurgiens, comme lui dit judicieuſement Mr. de Beaufort : & quant à ce que diſoit là-deſſus Mr.

de

de Palluau, qu'il devoit ſe contenter de la poudre de ſimpatie, cela eſt bon à des gens comme lui ſans conſcience; mais ce Prince eſt trop homme de bien pour ſe ſervir des remedes, qui ne ſont pas naturels, Madame de Vendôme lui prêchant toujours, qu'il vaut mieux mourir mille fois, que de chercher ſa guériſon dans la Magie.

Voilà les raiſons, qu'il avoit de ne point tirer l'épée : chacun en aura les ſentimens qu'il voudra : pour moi, je croirai toujours qu'un homme généreux ne ſçauroit apporter trop de précaution, pour empêcher, que ſes ennemis n'ayent avantage ſur lui; ce qui pouvoit arriver à Monſieur de Beaufort, s'il ſe fût commis avec des perſonnes déſeſpérées. Mais je veux qu'il ait été emporté de trop de chaleur, & que par l'impétuoſité d'un grand cœur, dont il ne fut pas le maître

en cette occaſion, il ait offenſé mal à propos tant d'honnêtes gens : eſt-ce à dire qu'un outrage ne ſe puiſſe réparer que par la mort ? Et lors qu'un grand Prince a la bonté de revenir, ſes civilités doivent-elles être mépriſées ? Quels complimens n'a-t-on pas faits aux intereſſés, & quelles ſatisfactions ne leur a-t-on pas données, ſi vous en exceptez celle de ſe battre ; ſatisfaction cruelle & ſanglante, que toutes les Nations ont ſujet de nous reprocher ? Si ce généreux Prince avoit les ſentimens auſſi délicats pour les injures, que ces Meſſieurs qui ſe plaignent, quels chagrins ne devoit-il pas reſſentir, pour faire voir qu'il n'a rien oublié, qui pût gagner le cœur & l'amitié de la Nobleſſe ? Vous ſçavez, qu'auſſi-tôt qu'il eut fait ſon accommodement, il commença à ſonger à la fortune des honnêtes-gens, & réſolut d'emplo-

yer tout ſon crédit pour les autres, ſans penſer à ſes propres interêts. Aux uns, ce généreux Prince offrit la ſûreté de ſa protection; aux autres, ce Prince liberal offrit tous les avatages, qu'on pouvoit tirer de ſa faveur: il diſtribuoit les Charges, les Gouvernemens, & ne pût jamais trouver une créature parmi ces gens abuſés des eſpérances de la Cour: il n'y en eut point, qui ne refuſât ſes bienfaits. Le dépit, qu'il eut de voir ſes liberalités mépriſées, le força de ſonger à ſes affaires, & malgré le deſſein, qu'il avoit de ne rien prendre, il ſe vit réduit à cette fâcheuſe néceſſité de ſolliciter ſes interêts.

Voilà le premier déplaiſir, que le Duc de Beaufort reçût des Gentilshommes, & particulierement de la Cour; voilà les premieres marques de leur mépris, qui a paſſé en fort peu de temps juſqu'aux injures

les plus ſanglantes. Dans la guerre de Paris on ne parloit que de ſa generoſité & de ſa valeur : voyez quelle eſt l'injuſtice du ſiécle, on prétend le dèshonorer aujourd'hui par les mêmes actions, dont eſt venue ſa réputation.

Chacun ſçait, que tout le monde lui fit des complimens ſur la mort de Nerlieu ; & quand veritablement il ne l'eût pas tué, les plus modeſtes s'y fuſſent laiſſé perſuader auſſi-bien que lui. Ce même monde, plein de complaiſance & d'agrément en ce temps-là, devenant de mauvaiſe humeur preſentement, lui veut ôter la gloire qu'il lui a donnée, & par une recherche auſſi éxacte qu'ingenieuſe, trouve, à ce qu'on dit, qu'il n'approcha de Nerlieu qu'après ſa mort.

Son combat contre Briole, étoit allegué comme un combat extraordinaire, qui faiſoit trembler tous

les Héros des Romans : aujourd'hui Briole lui arrache ſon épée, comme à un homme perdu, que l'emportement ou quelque autre paſſion avoit mis hors de lui-même.

Ces Meſſieurs ſe figurent-ils, qu'il ſoit prêt de changer de créance auſſi legérement qu'ils ont fait, & qu'une perſonne, qui s'eſt imaginé d'avoir tué Nerlieu, quand on lui en a fait des complimens, ſoit reſoluë de n'en rien croire, lorſqu'il leur prend fantaiſie de ſe dédire ? Non, non, Meſſieurs, vous devez avoir plus de fermeté, & jamais on ne lui reprochera une pareille inconſtance. Il pouvoit bien être, qu'il ne l'avoit pas tué ; mais puiſque vous l'avez voulu, ſi à préſent vous tenez le contraire, cela n'empêchera pas qu'il n'ait tué Nerlieu.

Des actions particulieres, on paſſe aux qualités de ſa perſonne. On le fait être groſſier ſans franchiſe ; arti-

ficieux ſans eſprit ; & par un mélange bizarre, il poſſede ſouverainement, diſent-ils, les artifices de Mr. de Vendôme & la ſimplicité de Madame ſa Mere. Si vous les croyez, il promet à tout le monde, & ne tient jamais ſa parole ; il envoye trois Couriers, dont pas un ne monte à cheval, & ſe refuſe lui-même de la part de la Reine ce qu'il n'a pas demandé. Que voulez-vous de plus ? Il ſollicite publiquement pour un homme, & ſollicite en particulier contre lui. Je ne ſçai ce que l'on ne dit point de ſon langage, & de ſon eſprit. On lui fait écrire des lettres ridicules à Monſieur de Bethune, où je m'aſſure qu'il ne penſa jamais. Les incidens des procès ſont pour lui des accidens de la vie ; quand on mange de la viande en Carême, il y veut mettre la politique ; les chambres tendues de noir ſont lu-

briques, & les yeux les plus laſcifs ſont lugubres. Laval eſt mort d'une confuſion (a) à la tête, & le Chevalier de Chabot, pour avoir été mal timpané. Il n'y a lâcheté qu'on ne lui faſſe faire, il n'y a ſottiſe qu'on ne lui faſſe dire, & cependant il faut croire qu'il eſt ſincere & ſpirituel, & qu'il ne manque de bonne foi, ni d'intelligence.

Peut-on s'imaginer qu'une perſonne nourrie dans l'innocence des plaiſirs des champs ſoit devenue capable de tant de fourbes ? Peut-on s'imaginer, qu'un Prince de ſa naiſſance ignore l'uſage des termes les plus communs ? Pour moi, je vous avoue, qu'au lieu de me figurer des choſes ſi étranges, & ſi déſavanta-

(a) *C'eſt qu'il parloit comme les payſans. Défaut qu'il tenoit de ſa mere, la plus groſſiere femme qui fût en France, quoiqu'elle fût de la Maiſon de Lorraine.*

geuſes à Mr. de Beaufort, j'admire toûjours ſa généroſité, ou ſa patience à pardonner ou à ſouffrir les injures qu'on lui fait.

Si je ne craignois de paſſer ici pour déclamateur, je finirois ce chapitre de la Nobleſſe, en l'exhortant de vivre auſſi-bien avec lui, qu'il eſt réſolu de bien vivre avec elle; & m'adreſſant aux Gentilshommes, je leurs dirois de ſa part: *Quittez, Meſſieurs, quittez cette haine malicieuſe, & ce mépris affecté; rentrez dans les ſentimens où vous étiez à la mort du feu Roi: ſouvenez-vous de ce temps généreux, où tout le monde ſe jettoit en foule dans ſes interêts; où le Colonel des Suiſſes* (a), *les Officiers de la Maiſon du Roi, & les gens de qualité renonçoient à la Cour, & à la fortune, pour l'amour de lui. Si vous revenez, Meſſieurs, il eſt prêt de vous recevoir, & en état de faire pour vous*

(a) *Monſieur de la Châtre.*

les mêmes choſes qu'il a faites. Si vous ne revenez pas, je vous déclare qu'il vous abandonne, & va tâcher de ſe rétablir dans l'affection des peuples qui l'ont quitté. Il vous a dû les commencemens de ſa réputation; mais il vous doit la meilleure partie de ſon mépris, & ſe trouve aſſez déchargé de toute reconnoiſſance par les reſſentimens où vous le pouſſez: Meſſieurs, il n'eſt pas beſoin de barguigner davantage.

Il eſt temps de venir à ſa juſtification auprès des peuples; & comme il avoue lui-même, qu'il leur doit ſon ſalut, ſa fortune, & ſon crédit, il n'y a rien qu'il ne faſſe, pour leur ôter la mauvaiſe impreſſion, qu'ils ont priſe, ou par ſon propre malheur, ou par la malice de ſes ennemis.

Ce n'eſt pas, s'il vouloit s'éxempter de reconnoiſſance, qu'il ne pût diſtinguer l'obligation; & quiconque voudroit éxaminer les choſes avec la derniere rigueur, trou-

veroit ſans doute, que leur affection étoit plutôt un effet néceſſaire de ſon étoile, qu'un mouvement libre & obligeant de leurs eſprits. Au ſeul nom de Monſieur de Beaufort, les peuples ſe ſont trouvés émûs ſans le connoître, & par je ne ſçai quelle impulſion, tous les cœurs ſe ſont portés à cette furieuſe amitié. Il eſt certain, qu'il eſt devenu leur Pole, ſans les avoir ſervis, ſans les avoir pratiqués, ſans avoir rien fait qui pût attirer ni leur gratitude, ni leur amitié, ni leur eſtime. De cette ſorte, ils ont fait pour lui ce qu'ils ne ſe pouvoient empêcher de faire; & à parler ſainement, il eſt beaucoup plus obligé au bonheur de ſa naiſſance qu'à leurs bonnes volontés. Cependant, il avoue, qu'il leur doit toutes choſes, & ne prétend point par une méconnoiſſance ſi exquiſe payer de véritables obligations. Il ne proteſte pas ſeulement, qu'il ſera toû-

jours dans le deſſein de ſervir des peuples, qui l'ont ſervi; il aſſure qu'il aura toute ſa vie des ſentimens d'amitié particuliers pour eux, une parfaite reſſemblance d'humeurs, un ſecret rapport de penſées, une conformité admirable de langage & de maniere qui doivent entretenir entr'eux une liaiſon éternelle.

Et toutefois Meſſieurs de Paris veulent rompre injurieuſement: d'une paſſion, qui alloit juſqu'à la folie, on les voit paſſer à une haine, qui va juſqu'à la fureur; ce ne ſont que reproches d'inconſtance & de perfidie. Et du moment qu'ils l'ont vû moins miſérable, il l'ont traité comme un ingrat & un corrompu. Souffrez, Meſſieurs, que je vous parle ſans paſſion. Si j'ai dit quelque choſe en ſa faveur, ne croyez pas que je ſois gagné, ni prévenu, ni que je veuille m'attirer une animoſité génerale, pour conſerver les

bonnes graces d'un particulier. Je fais ici profeſſion d'une ſincerité toute entiere; & Dieu m'eſt témoin, ſi je ſuis d'autre mouvement que celui de la raiſon.

Trois choſes, ſi je ne me trompe, ont ruïné Monſieur de Beaufort dans votre eſprit, ſon accommodement avec Monſieur le Cardinal; l'Amirauté qu'il a priſe; & les ſollicitations qu'il a faites dans les dernieres aſſemblées.

Pour ſon accommodement, à moins que de le traiter avec beaucoup d'injuſtice, vous ne le ſçauriez trouver mauvais. S'il s'étoit accommodé ſans conſiderer vos interêts, & n'avoit eu ſoin que des ſiens, vous auriez ſujet de vous plaindre; mais il eſt certain, que le but de ſa reconciliation eſt de chercher des moyens plus ſûrs & plus faciles de perdre le Cardinal. Il a vû toutes les Provinces ſoulevées

ſans fruit; il a vû que la haine ouverte & declarée ne ſervoit de rien; il a eu recours aux apparences de l'amitié; & comme il dit lui-même, il a fait deſſein de le perdre par le cabinet.

Son eſprit auſſi capable d'intrigue, que de la guerre, & de dexterité que de hardieſſe, lui fournira mille moyens adroits & ingenieux, ſans parler de ſon étoile politique, qui le deſtine au Gouvernement de l'Etat, & le met au-deſſus de toutes les fineſſes d'Italie.

Si quelque perſonne un peu trop délicate ſur l'honneur ne peut approuver, que Mr. de Beaufort conſerve les ſentimens de ruïner le Cardinal, après en avoir reçu des bienfaits conſidérables; je lui réponds qu'il n'a point traité avec lui comme ſon ami; mais au contraire je me perſuade qu'en prenant l'Amirauté, il lui a fait le tour du plus cruel ennemi qu'il eût au monde.

Et quoi, Meſſieurs, ne penſez-vous que ce Prince l'a moins incommodé dans la guerre de Paris, que dans la paix ; & à votre avis, le combat de Vitry n'étoit-il pas plus indifférent à la Cour, que la négociation de l'Amirauté ?

Dans cette guerre, il étoit toûjours en état, ou de s'enfuir, ou d'être battu, & jamais ſon courage & ſa ſûreté ne s'accordoient enſemble : on n'alloit à la campagne qu'avec frayeur, on rentroit peu ſouvent dans Paris ſans honte, & les ſuccès les plus heureux étoient de faire venir du pain ſans combattre.

En ce temps-là Monſieur de Beaufort réduit avec vous aux dernieres néceſſités, ne faiſoit, pour dire le vrai, ni beaucoup de peur, ni beaucoup de mal aux troupes de Saint Germain ; mais aujourd'hui qu'il force la Cour, qu'il ôte quatre-

vingt mille livres de rente à la Reine même, vous appellez cela reconciliation, & bonne amitié ? Non, Meſſieurs, détrompez-vous, je vous prie, & croyez qu'il a éxercé la plus fine de toutes les vengeances.

Si dans le compliment qu'il fallut faire au Cardinal pour le remercier de cette affaire, il l'aſſura d'avoir le même attachement à ſes interêts que Champfleury (a), il faut croire qu'il ajoûtoit la mocquerie au premier outrage ; & c'eſt violer le reſpect, qu'on doit à ſa qualité de Prince, de s'imaginer qu'il ait été capable de cette baſſeſſe. Ceux qui ſont dans le haut rang, peuvent bien ſe dire amis des Miniſtres ; mais de deſcendre à l'attachement de Capitaine de leurs Gardes, cela ne s'eſt jamais fait : & pour vous ôter tous les ſoupçons, que vous

(a) *Capitaine des Gardes du Cardinal Mazarin.*

avez injuſtement pris, je vous demande, ſi les défiances de Mr. de Beaufort ſont moindres, qu'elles n'étoient auparavant. Lorſqu'une perſonne de qualité le fait appeller, & qu'il renvoye ces Meſſieurs à Commeny, comme on renvoye des créanciers à un Intendant, ne faut-il pas dire, que c'eſt un artifice de la Cour? Et n'a-t-on pas imprimé une lettre, qui témoigne aſſez le ſentiment, qu'il a dans toutes les affaires qui ſe préſentent? Il cherche les précautions, que lui donne la défiance; ſi l'on délibere au Palais-Royal, ſi l'on délibere à l'Hôtel de Montbazon, ils ont tous leur conſeil, & dans leur cabinet on réſout toutes les affaires d'importance.

Javoue que le Duc de Beaufort a ſollicité pour le Cardinal; mais on ne me ſçauroit dénier, que c'étoit moins en ſa faveur, que contre les

Princes ; & ſi vous lui donnez moyen de perdre le Cardinal par les Princes, & les Princes par le Cardinal, il vous aura la derniere obligation. C'eſt le malheur de la ſituation où il eſt, plus que la malice de ſon naturel qui lui fait craindre tout le monde, & n'aimer perſonne. La bonté qui ſe peut conſerver parmi des interêts ſi délicats, lui reſte encore. Il n'envie point à Mr. le Prince la conſtance qu'il témoigne au Bois de Vincennes, & comme il peut artiver tel deſordre qui feroit tort à ſa gloire, il ſouhaite qu'il finiſſe promptement ſes jours, pour mettre ſa réputation à couvert.

Le tempéramment du Prince de Conti eſt, à ſon avis, ſi foible & ſi délicat, que le moindre éxercice, une chaſſe, une débauche, une petite agitation, ſeroit capable de le faire mourir s'il étoit en liberté.

Dans la dévotion où il eſt, il ne ſe peut laſſer de louer Dieu de la converſion du Duc de Longueville, & la joye qu'il a de lui voir dire ſon Breviaire ne ſe ſçauroit exprimer. Il eſt fâché, que le Cardinal ſoit occupé au gouvernement d'un peuple tumultueux, comme celui de France; & pour éxercer la délicateſſe de ſon eſprit, il lui ſouhaite quelque bon emploi dans l'Italie. Outre les ſentimens de bonté, qui le portent à deſirer la gloire de ces Meſſieurs, il faut avouer, que le ſoin du bien public ne lui laiſſe point de repos; l'interêt de l'Etat lui devient ſi précieux, qu'il ne le ſçauroit ſouffrir entre les mains de perſonne, & la vie même lui ſemble inutile, s'il ne l'employe charitablement à nous gouverner.

Sans le flater, Meſſieurs, il y a peu de choſe, qu'on ne doive attendre de ſon zele & de ſa capacité.

Faut-il empêcher, que l'autorité Royale ne ſoit reconnue ? Faut-il en même temps s'oppoſer à la liberté des Princes, & tirer le Duc d'Eſparnon de ſon Gouvernement ? Faut il exciter une ſédition pour le bien de l'Etat, faire tendre les chaînes, armer les factieux ? Faut-il ſe trouver à toute ſorte d'aſſemblées au Palais, à l'Hôtel de Ville, à tous les Conſeils ? Il n'y a fatigue ni danger, qu'il refuſe pour l'amour de vous. On peut attendre de lui ces grands ſervices ; & le moindre ſoupçon qu'on auroit de ſa fidélité, lui ſeroit infiniment ſenſible. Il eſt prêt de ſacrifier ſon repos pour le vôtre.

Il me ſemble néanmoins qu'on doit avoir de la conſidération, & ne rien éxiger, qui ſoit au-deſſus de ſes forces. N'attendez-pas qu'il aille imprudemment s'oppoſer à l'Archiduc ; on ſçait bien, que la

guerre de la campagne lui eſt inconnue ; & combattre avec des troupes réglées eſt pour ce Héros une choſe nouvelle. C'eſt à faire aux Gaſſions, & aux perſonnes peu conſidérables par leur naiſſance, de paſſer leur vie, comme des Cravates ; c'eſt à faire à des gens déſeſperés de commettre la fortune d'un Etat au hazard d'une bataille ; pour lui, que ſa condition & ſa naiſſance rendent incapable de baſſeſſe & de folie, il tiendra glorieuſement ſa place dans les Conſeils, & employera tout ſon temps à former un avis, qui puiſſe être dans la bouche de tout le monde, après être ſorti de la ſienne.

Cette piéce eſt attribuée à Mr. de Saint Evremont. Il eſt parlé de lui dans le Diſcours de la retraite de Monſieur le Duc de Longueville en Normandie.

LETTRE DE MONSIEUR le Cardinal Mazarin, à Mr. de Brienne.

LA Reine a crû, à ce que j'apprens, que vous m'avez ſimplement envoyé une lettre du Roi conformément à ce que l'on a accoûtumé de faire à tous les Cardinaux Nationnaux, lors qu'on reçoit nouvelle de Rome, que le Pape ſoit en danger. Mais pour moi, j'étoit privilégié, puiſque outre la premiere du Roi, & le *duplicata*, j'en ai reçu une autre, & trois de vos dépêches, le tout conçu en termes ſi preſſans, pour me faire prendre ſans aucun délai, la route de Rome, que j'avoue d'en avoir été ſourpris au point que je devois, ne pouvant m'imaginer en quoi j'avois manqué

à leurs Majeſtés, pour me preſſer à faire un voyage avec tant d'ignominie, tant de riſque, & ſans aucun moyen de ſubſiſter. De croire, qu'avec une lettre de recommandation pour le Pape l'on ſatisfait à tout, comme ſi à Rome on connoiſſoit ſi peu les choſes, qu'on ne ſçut pas inférer quelle ſorte de protection je pourrois avoir en ce lieu-la, puiſque j'étois abandonné à la perſécution de mes ennemis en France, où le Roi eſt maître. Avec tout cela, ſi j'euſſe eu l'honneur de recevoir un petit mot de la Reine, qui m'eût fait connoître, que l'intention du Roi & la ſienne étoit, que je m'y en allaſſe, ainſi qu'elle a eu la bonté de me le faire ſçavoir, lorſqu'elle a voulu que je ſortiſſe du Royaume, & que je m'éloignaſſe juſqu'au Rhin; je vous aſſure, qu'après avoir mis mes niéces dans un Monaſtére, & licentié ma famille,

je m'y en ſerois allé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à leurs Majeſtés, que mon obéïſſance eſt aveugle, & ma fidélité à toute épreuve. En effet, je ſuis prêt de faire ſans aucune replique, ce que la Reine m'ordonnera là-deſſus, quoique je ne puiſſe recevoir une plus grande mortification, que de faire ce voyage dans l'état où je ſuis, qui d'ailleurs ne peut être que préjudiciable à la dignité du Roi. Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a fait dire par Rouzereau, je l'ai propoſé moi-même, demandant les conditions que vous ſçavez, & toute la négociation a abouti à des ordres de m'y en aller, ſans parler d'autre choſe. Ce qui eſt de malheur en cette affaire, c'eſt qu'on a eu l'adreſſe de la faire paſſer auprès de la Reine pour une grace, que l'on me faiſoit, afin que je reſſentiſſe encore quelque effet de la ré-

jouiſſance publique pour la majorité du Roi. Tout cela m'a accablé de déplaiſir, voyant à quel point mes ennemis ſe prévaloient de ma diſgrace; & avec quel bonheur ils employoient leur adreſſe, pour me faire recevoir des traitemens ſi rudes, dans un temps où je pouvois, avec juſtice, eſperer qu'on donneroit quelque ſoulagement aux perſécutions violentes que j'ai ſouffertes huit mois durant, avec un ſi notable préjudice de l'autorité Royale.

Mais tout cela n'eſt pas comparable à l'excès de douleur, dans lequel je ſuis, après avoir vû dans toutes les lettres de quantité de mes amis, qui ſont à Paris, & dehors, le plaiſir qu'on a du contenu en la Déclaration du Roi, qui avoit été enregiſtrée au Parlement, & que l'on crioit par la ville; tous, ſans avoir concerté enſemble, tombant

d'accord

d'accord, que depuis la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait de ſi ſanglant contre qui que ce ſoit, quelque crime qu'il eût pû commettre. Perſonne ne me l'a oſé envoyer, & je vous puis jurer de ne l'avoir pas vûe. Mais c'eſt aſſez de ſçavoir, que le Roi a déclaré, que j'ai empêché la paix, & fait faire toutes les pirateries ſur les Alliés de la France, pour être perſuadé, que mon Maître veut que je ſois reconnu pour le plus infame & le plus ſcélérat de tous les hommes, & pour le fleau de la Chrétienté. Après cela, on m'envoye au lieu de ma naiſſance, pour faire parade à mes parens & amis des beaux titres, que j'ai remportés pour récompenſe de vingt-trois ans de ſervices auſſi fidéles & auſſi utiles, qui jamais ayent été rendus par quelque Miniſtre auſſi zelé & déſintéreſſé que ce puiſſe être.

Tous mes ennemis ont travaillé ſix mois durant, avec l'application que chacun ſçait, envoyant des Commiſſaires par tout, s'appliquant à toutes les recherches imaginables; quelques-uns d'entr'eux ſuſcitant de faux témoins, pour voir, ſi l'on me pourroit noircir de quelques crimes, leſquels juſtifiant dans l'eſprit des peuples l'oppreſſion qu'on me faiſoit, augmentaſſent encore leur haine contre moi: ſans que tout cela ait rien produit que des effets très-avantageux pour les détromper, & faire connoître mon innocence, & l'injuſtice avec laquelle on l'attaquoit. Dans ce temps-là meſdits ennemis déſeſpérant de pouvoir rien faire d'ailleurs, ont trouvé le moyen de me calomnier auprès de leurs Majeſtés, de faire donner une Déclaration contre moi en la forme la plus éclatante & la plus autentique, dont on puiſſe uſer envers un voleur.

Après cela, il me ſemble, qu'on devroit plutôt me conſeiller de me cacher & de m'enſevelir pour jamais, que non pas d'aller à Rome; puiſque je ne dois pas ſeulement appréhender les peuples de France, mais encore tous ceux, qui ſont troublés par la continuation de la guerre, & qui doivent avec raiſon, jetter des pierres à celui qui en eſt déclaré la cauſe.

Je ſçai bien, que leurs Majeſtés ne peuvent pas avoir eu connoiſſance en détail de tout ce qui étoit contenu en la Déclaration du Roi; car je les crois trop équitables, pour m'imaginer, qu'elles euſſent voulu conſentir à me déclarer le plus méchant & le plus abominable homme du monde. Et c'eſt un grand malheur pour le ſervice du Roi, qu'il ne ſe ſoit trouvé perſonne qui ait fait connoître de quel avantage il étoit aux ennemis de la France,

que par cette Déclaration toute l'Europe fût perſuadée, que le principal Miniſtre du Roi avoit empêché la paix. Les Eſpagnols ne pouvoient obtenir rien de plus avantageux, que de pouvoir rejetter ſur la France la haine de la Chrétienté, pour les maux, que la guerre lui fait ſouffrir; & les Alliés de la Couronne auroient droit de demander le dédommagement des déprédations qu'on a faites, qui vont à des millions; & en cas de refus, de faire une querelle à la France, puiſqu'enfin il eſt certain que le Roi & l'Etat ſont reſponſables de la conduite de ceux, qui ont la direction des affaires.

Je ſçai auſſi, que ma conſidération n'étoit pas aſſez forte, pour obliger de parler en ma faveur; mais l'interêt du Roi, de l'Etat, & de la Reine même, étoit engagé par tant d'autres raiſons, outre

celles-ci, qui ſont très-preſſantes, qu'il faut avouer, que ç'a été un étrange malheur, que perſonne n'ait oſé leur en dire un ſeul mot ; & le mien eſt d'autant plus grand, qu'outre ce que je ſouffre dans mon particulier, la paſſion que j'ai pour leurs Majeſtés & pour l'Etat, me fait auſſi reſſentir dans le fond de l'ame le contre-coup qu'elles en reçoivent.

Vous voyez, qu'après les crimes, deſquels on a obligé le Roi de me déclarer coupable, je ne ſuis plus en état d'avoir participation d'aucune affaire. C'eſt pourquoi vous ne devez pas prendre la peine de m'en communiquer ; & ſi mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir aller à Rome, ils auront celui de me voir cacher, ſans me mêler de quoi que ce ſoit, juſqu'à ce qu'il plaiſe au Roi de me faire juſtice : le ſuppliant très-

humblement de trouver bon que je me mette prisonnier en tel lieu qu'il ordonnera, & même dans une des Places de Monsieur le Duc d'Orléans; afin que si j'ai failli, j'en reçoive une punition exemplaire. Et pour ôter les difficultés, qui s'y pourroient rencontrer, à cause de la dignité, dont je suis revêtu, je recevrai la singuliere grace, qu'il me soit permis d'en envoyer la démission; car aussi-bien, elle ne peut plus être en ma personne d'aucune utilité au Roi. Je vous serai fort obligé, si vous vous employez en sorte, que cette grace me soit accordée, d'autant qu'elle peut contribuer à la réparation de mon honneur; & je vous prie d'excuser encore cette seule fois mes importunités.

ARTICLES ET CONDITIONS, dont S. A. R. & Monſieur le Prince ſont convenus pour l'expulſion du Cardinal Mazarin, en conſéquence des Déclarations du Roi, & des Arrêts des Parlemens de France.

I.

PREMIEREMENT, que S. A. R. & Monſieur le Prince ſont prêts de poſer les armes, de rapprocher de la perſonne du Roi, de rentrer dans les Conſeils, & de contribuer tout ce qui dépendra d'eux, pour procurer la paix générale, remettre les affaires, & retablir l'autorité du Roi, s'il plaît à S. M. de commander de bonne-foi au Cardinal Mazarin de ſortir du Royaume, & des Places de ſon obéïſſance; & de l'éloigner de ſes conſeils, & d'auprès

de ſa perſonne, ſes proches & ſes adhérans, & d'éxécuter finalement les Déclarations, qu'elle a données ſur ce ſujet; en ſorte que Sadite A. R. & Monſieur le Prince ayent lieu d'être perſuadés qu'on ne violera plus la foi publique.

II.

Que ſi au contraire le Cardinal Mazarin prévaut par ſes artifices ſur l'eſprit du Roi, & que contre les vœux & les ſentimens de toute la France, & au préjudice des Déclarations, l'on perſévere à le maintenir, la qualité d'oncle de S. M. qu'a S. A. R. l'obligeant à veiller au bien du Royaume, & à s'oppoſer à ce qui le peut troubler pendant le bas âge de Sadite Majeſté; & Mr. le Prince ne pouvant ſe diſpenſer d'avoir les mêmes ſentimens, vû l'honneur qu'il a d'être du Sang-

Royal; & conſidérant auſſi, qu'ils ne peuvent trouver aucune ſureté pour leurs perſonnes, pendant que le Cardinal Mazarin ſera maître des affaires; ont promis & ſe ſont réciproquement obligés, & s'obligent tant pour eux, que pour Mr. le Prince de Conti ſon frere, & Madame la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, auſquels ils promettent & s'obligent de faire ratifier le préſent traité au même temps que lui; comme auſſi, pour ceux qui ſont dans leurs interêts & union, de joindre leurs forces, employer leur crédit & leurs amis, pour procurer l'expulſion du Cardinal Mazarin hors du Royaume & l'éloignement de ſes proches, & de ſes adhérans, qui ſe ſont déclarés tels par le continuel commerce qu'ils ont eu avec lui hors de la Cour & des affaires.

III.

Ils promettent de ne point poſer les armes juſqu'à ce qu'ils ayent obtenu l'effet ci-deſſus, & de n'entendre directement, ou indirectement à un accommodement, qu'à cette condition, & d'un commun conſentement.

IV.

Ils maintiendront & augmenteront les troupes qu'ils ont ſur pied, autant qu'il leur ſera poſſible, & les feront agir conjointement ou ſéparément, ainſi qu'ils le trouveront plus à propos; promettant pareillement d'apporter tous leurs ſoins, pour les faire ſubſiſter avec le moins d'incommodité qu'il ſe pourra pour les peuples.

V.

Ils promettent d'accepter volon-

tiers tous les expédiens raiſonnables, qui leur ſeront propoſés pour la pacification du Royaume, aux conditions de l'excluſion du Cardinal Mazarin, énoncées dans le ſecond article; & de travailler inceſſamment pour l'établiſſement de la paix générale, qui eſt une des principales fins du préſent traité: à laquelle ſans doute il n'y aura plus d'obſtacle, quand celui qui a voulu la continuation de la guerre, ſera éloigné, & que la réünion de la Maiſon Royale, qu'il a empêchée ſi long-temps, ſera rétablie.

VI.

S. A. R. & Monſieur le Prince promettent de maintenir les Parlemens, les Compagnies Souveraines du Royaume, les principaux Officiers de l'Etat, la Nobleſſe, & toutes les perſonnes de condition,

dans tous leurs priviléges, & de leur faire raiſon ſur les prétentions légitimes, qu'ils pourroient avoir; de ne faire aucun traité ſans leur participation, & qu'on ne leur ait réparé les torts & les pertes qu'ils pourroient avoir ſouffertes en conſéquence de celui-ci, & particulierement empêcher, qu'il ne ſoit donné atteinte à l'obſervation de la Déclaration du 22. Octobre 1648. & pour ce ils ſont conviés d'entrer en la préſente Union & de concourir aux fins pour leſqu'elles elle eſt établie.

VII.

Le Cardinal Mazarin, qui a toûjours gouverné en effet, quoiqu'il fût banni en apparence, ayant empêché l'aſſemblée des Etats-Généraux, dont le Roi avoit promis la convocation au 8. Septembre dernier, & ayant obligé les Députés,

qui s'étoient rendus à Tours au jour préfix, de s'en retirer avec honte & confuſion, & ſçachant d'ailleurs, qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenue, & qu'il empêchera par tous moyens, l'effet que l'on attend de leurs délibérations; ou que s'il eſt capable de conſentir qu'ils s'aſſemblent, ce ne ſera que pour les mettre dans un lieu où il ſera le maître: S. A. R. & Mr. le Prince, pour obvier à ces deux inconvéniens, promettent & s'obligent de travailler inceſſamment, afin de les convoquer à Paris, ou dans la ville la plus proche & la plus commode; enſorte qu'ils puiſſent agir avec une pleine liberté, auquel cas ils déclarent, qu'ils ſoûmettent de très-bon cœur à leur déciſion tous leurs intetêts, n'en voulant point avoir d'autres, que ceux du Roi & de l'Etat: dont il ſera dreſſé un Edit perpétuel & irrévo-

cable, pour être vérifié dans le Parlement de Paris, & dans tous ceux qui seront entrés en la présente Union.

VIII.

S. A. R. & Monsieur le Prince ne pouvant tenir pour légitime, ni reconnoître le Conseil, qui a été établi par le Cardinal Mazarin, un de ceux, qui le composent, ayant acheté son emploi, avec une notable somme d'argent qu'il a donnée audit Cardinal; & étant obligés, chacun selon le degré du Sang, dont ils ont l'honneur de toucher S. M. d'avoir soin de faire ses affaires, & de faire en sorte qu'elles soient bien gouvernées; promettent de n'entendre à aucun accommodement, que les créatures, & les adhérans publics du Cardinal Mazarin ne soient exclus du Conseil d'Etat, & qu'à condition qu'il ne

ſera compoſé, que de ceux dudit Conſeil & autres qui ne pourront être ſoupçonnés d'avoir aucune part avec lui.

IX.

Et d'autant que les ennemis de Monſieur le Prnce ſont capables de vouloir décrier ſa conduite, en publiant, qu'il a des liaiſons avec les Etrangers; S. A. R. & mondit Sieur le Prince déclarent, qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correſpondance avec eux, que pour l'établiſſement de la paix générale; & qu'ils n'en prendront plus à l'avenir avec aucun Prince étranger, qu'autant que le Parlement & les perſonnes principales, qui entreront dans la préſente Union, le jugeront avantageux au ſervice du Roi & de l'Etat.

X.

Et afin que les mal-intentionnés, & les perſonnes les plus attachées à la perſonne du Cardinal Mazarin, ne puiſſent douter avec raiſon des bonnes intentions de S. A. R. & de Monſieur le Prince, ils ont eſtimé à propos de déclarer expreſſément par cet article particulier, qu'ils n'ont autre interêt, que celui de l'entiere ſûreté de leurs perſonnes: & ſoit qu'ils faſſent des progrès, pendant que le malheur de l'Etat les obligera d'employer leurs armes pour l'expulſion dudit Cardinal Mazarin, ou que les affaires s'accommodent par ſon excluſion, ainſi qu'il a été ci-deſſus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux établiſſemens, & de trouver leur entiere ſatisfaction dans celle que la France aura de voir la fin des troubles,

troubles, & la tranquilité publique assurée.

XI.

S. A. R. & Monsieur le Prince ont estimé néanmoins à propos, pour bonnes considérations, de convenir qu'ils contribueront de tout leur pouvoir, dans l'accommodement qui se pourra faire, pour les satisfactions justes & raisonnables de tous ceux qui sont présentement engagés dans la cause commune, ou qui s'y joindront ci-après, en sorte qu'ils reçoivent des marques effectives de leur protection tout autant qu'il leur sera possible.

Ce présent traité a été signé double par Son Alteſſe Royale, & par les Sieurs Comtes de Fiesque & de Gaucourt pour & au nom de Monsieur le Prince, Mr. le Prince de Conti, & Madame la Duchesse de

Longueville, en vertu du pouvoir, qu'en a donné Monſieur le Prince, & qui a été préſentement remis ès mains de S. A. R. par ledit Sieur Comte de Fieſque. Leſquels ſont obligés, & s'obligent de fournir à Sadite A. R. leurs ratifications dans un mois eu plus tard. Fait à Paris, ce 24. jour de Janvier 1652. Signé Gaſton. Charles Leon de Fieſque. Joſeph de Gaucourt.
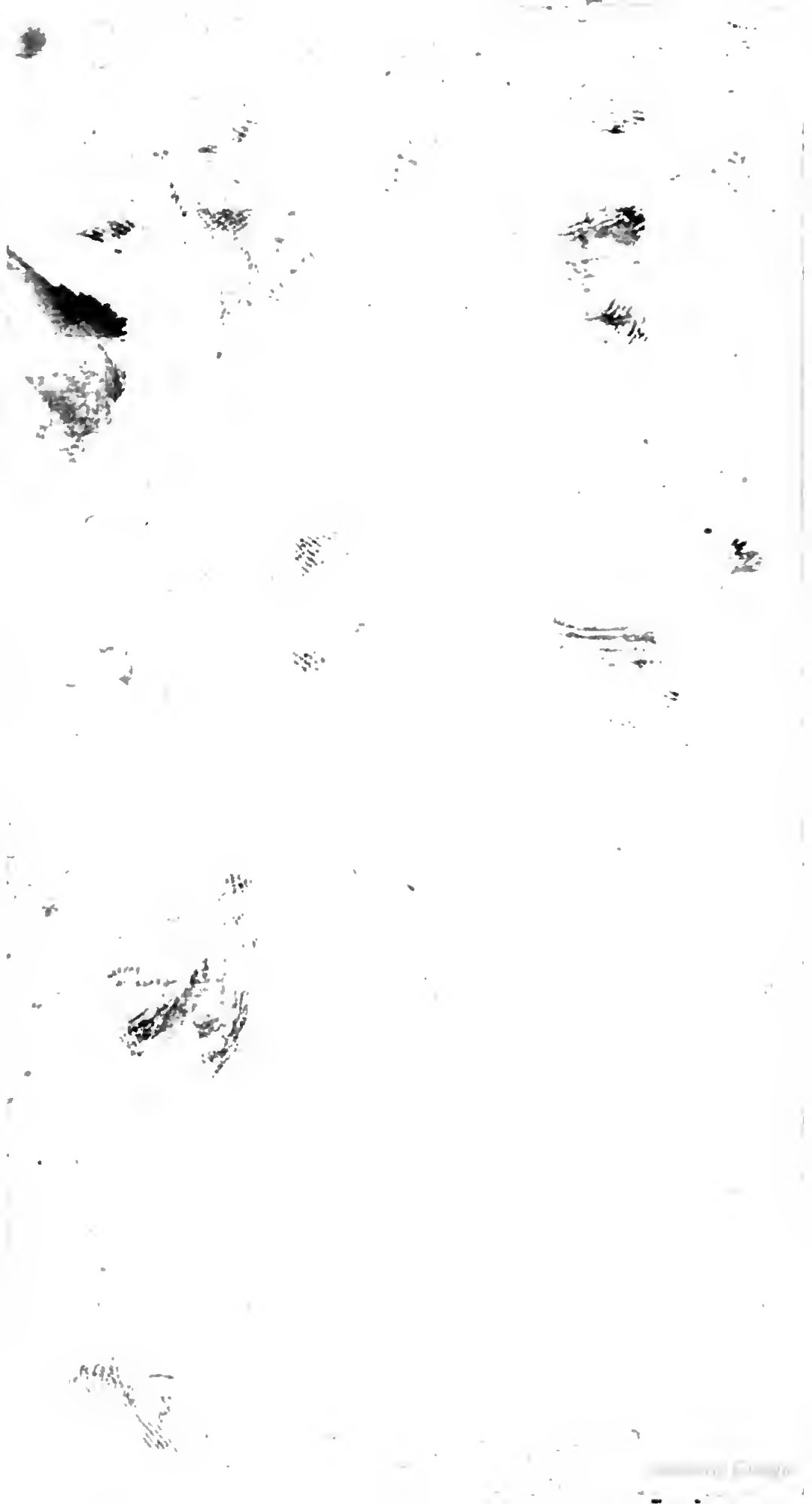
Fin du Tome ſecond.